



# ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

27, rue Saint-Guillaume, à PARIS (quarante-quatrième année, 1914-1915)

FONDATEUR : Émile BOUTMY. — Anciens Directeurs : E. BOUTMY (1871-1906); Anatole LEROY-BEAULIEU (1906-1912).  
DIRECTEUR : M. Eugène d'EICHTHAL, membre de l'Institut.

## CORPS ENSEIGNANT :

MM. Ch. LYON-CAEN, L. RENAULT, Charles BENOIST, P. BEAUREGARD, Cl. COLSON, René STOURM, P. VIDAL de la BLACHE, J. FLACH, A. LIESSE, A. ARNAUNÉ, R. G. LÉVY, de l'Institut de France; E. BOURGEOIS, L. LÉVY-BRÜHL, professeurs à la Faculté des Lettres; L. COURTIN, président de Chambre à la Cour des Comptes; J. ROMIEU, conseiller d'Etat; J. TARDIEU, G. TEISSIER, maître des requêtes honoraires au Conseil d'Etat; G. PAULET, directeur au Ministère du Travail; J. CHAILLEY, Pierre LEROY-BEAULIEU, députés; Chr. SCHEFER, D. ZOLLA, Ch. DUPUIS, M. CAUDEL, René HENRY, P. de ROUSIERS, R. PINON, D. BELLET, secrétaire perpétuel de la Société d'Économie politique; Th. PLAFFAIN, L. QUESNOT, Jules CORREARD, inspecteurs des Finances; E. HALEVY, G. BLONDEL, A. SIEGFRIED, docteurs ès Lettres, etc.

## TABLEAU SOMMAIRE DES COURS

Economie politique. — Economie sociale.  
Finances publiques. — Affaires de banque. — Finances étrangères.  
Monnaie, crédit et change. — Circulation internationale.  
Géographie commerciale et statistique.  
Commerce extérieur et législation douanière. — Législation commerciale comparée. — Colonisation comparée.  
Politique économique des principales puissances.  
Les grandes industries modernes. — Législation ouvrière.  
Technique industrielle. — Méthodes et procédés en statistique.  
Questions agricoles au point de vue économique.  
Etude critique des comptes et bilans. — Les assurances.  
Vie politique et organisation administrative en France et à l'étranger.

Histoire diplomatique. — Géographie générale.  
Droit international conventionnel. — Droit des gens.  
L'Europe contemporaine et les intérêts européens hors d'Europe.  
Histoire de la politique intérieure des principaux Etats.  
Histoire parlementaire et législative de la France.  
Histoire constitutionnelle européenne et américaine.  
Histoire des idées politiques et de l'esprit public au xixe siècle.  
Ethnographie de l'Europe centrale et orientale.  
Organisation militaire comparée. — Marine militaire.  
L'Amérique contemporaine et les nouvelles sociétés anglo-saxonnes. — Questions politiques et économiques dans l'Asie Orientale.  
Questions algériennes, tunisiennes et marocaines.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'enseignement de l'Ecole des Sciences politiques est le couronnement naturel de toute éducation libérale. Chacune de ses grandes divisions constitue en outre une préparation complète aux carrières d'Etat (diplomatie, administration, finances), à la vie publique et aux grandes entreprises financières tant en France qu'à l'Etranger. — Les élèves, candidats aux concours d'Etat, trouveront, en dehors des cours généraux énumérés ci-dessus, une préparation spéciale dans des **conférences techniques**, et dans les cours de l'**Année complémentaire** (Voir la *Brochure spéciale*). — Les élèves sont admis sans examens, avec l'agrément du directeur et du Conseil de l'Ecole; ils n'ont à justifier d'aucun grade universitaire. — Un diplôme est délivré, en fin d'études, aux élèves qui ont subi avec succès les examens. — On peut faire les études en deux ans. Les élèves ont généralement avantage à les faire en trois ans.

**ANNÉE SCOLAIRE 1914-1915.** — L'année scolaire commencera le 9 novembre 1914 et finira le 5 juin 1915. On s'inscrit au Secrétariat à partir du 2 novembre 1914. **Inscription d'ensemble** donnant entrée à tous les cours et conférences régulières et complémentaires et à la bibliothèque (environ 25.000 volumes et 160 revues et journaux français et étrangers)..... PAR ANNÉE : 350 fr.

Une *Brochure spéciale* donne des renseignements détaillés sur l'organisation de l'Ecole et sur les carrières auxquelles elle prépare.  
S'adresser au Secrétaire Général de l'Ecole, 27, rue Saint-Guillaume, PARIS.

TOUTE LA VIE FRANÇAISE PENDANT LES 43 DERNIÈRES ANNÉES

## HISTOIRE DE FRANCE CONTEMPORAINE (1871-1913)

### VIENT DE PARAITRE LE FASCICULE 11

contenant deux superbes planches  
en noir et 18 gravures

LES DEUX PRÉSIDENCES JULES GRÉVY (suite) : La réforme judiciaire — L'incident franco-espagnol — La révision de la Constitution — L'organisation municipale — Rétablissement du divorce — La politique de laïcisation et le Saint-Siège — Les conventions avec les compagnies de chemins de fer — La politique économique — Les syndicats professionnels — Egypte et canal de Suez — La politique coloniale — Renversement du ministère Jules Ferry.

Le fascicule : 80 centimes

L'*Histoire de France contemporaine* comprendra environ 38 fascicules à 80 centimes. Il paraît un fascicule tous les quinze jours. L'ouvrage formera un magnifique volume gr. in-4° (32 × 26), imprimé sur papier couché de grand luxe et contenant environ 700 gravures, 60 planches en noir et 12 superbes planches en couleurs.

Prix actuel de la souscription  
à l'ouvrage complet

En un volume broché, livrable à l'achèvement. 30 fr.  
En un volume relié demi-chagrin (rel. artistique de GRASSET), livrable à l'achèvement. 36 fr.

Payable 5 francs par trimestre  
(au comptant en souscrivant 10 0/0).

LIBRAIRIE LAROUSSE  
13-17, rue Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>)  
et chez tous les libraires.

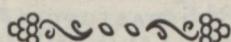


Geishas dansant à une fête (Gravure extraite du *Japon illustré*).

Paraitra le 16 mai le 1<sup>er</sup> fascicule

# LE JAPON ILLUSTRÉ

Par F. CHALLAYE



C'est le 16 mai prochain que commencera à paraître *Le Japon illustré*, la nouvelle publication dont l'annonce a déjà éveillé de toutes parts une si vive curiosité. Comme de coutume, un *prix de faveur* sera réservé aux premiers souscripteurs (voir ci-dessous). Nous engageons donc nos lecteurs à profiter de ces avantageuses conditions.

*Le Japon illustré* est le premier ouvrage d'ensemble vraiment complet qui soit consacré à un pays dont on a énormément parlé depuis quelques années, mais qui jusqu'ici cependant, malgré les relations publiées par quelques voyageurs, restait pour nous plein de mystère. On n'y trouvera pas seulement une description pittoresque et colorée des aspects si particuliers du Japon, de ses paysages étranges, de ses volcans, de ses lacs, de ses villes, de ses

temples, mais encore une documentation aussi précise qu'attachante sur la vie japonaise, les mœurs, l'organisation sociale, la littérature, les arts, etc., le tout accompagné de merveilleuses photographies d'après nature, de curieuses reproductions d'estampes et de nombreuses et superbes planches et cartes en noir et en couleurs.

*Le Japon illustré* comprendra au moins 24 fascicules à 80 centimes. Il paraîtra un fascicule chaque samedi. L'ouvrage formera un magnifique volume gr. in-4° (*Collection in-4° Larousse*, format 32 × 26), imprimé sur papier couché de grand luxe et contenant environ 600 gravures photographiques, 8 planches en noir, 4 planches en couleurs, 11 cartes et plans en couleurs, 13 cartes et plans en noir.

0 0 0

## SOUSCRIPTION A L'OUVRAGE COMPLET

## Prix de faveur jusqu'au 30 Juin

En un volume broché, livrable à l'achèvement . . . . . 18 francs  
En un volume relié demi-chagrin (reliure artistique de G. AURIOL), livrable à l'achèvement. 24 francs

### Payement 5 francs tous les deux mois

(Au comptant en souscrivant, 5 % d'escompte sur le prix broché, 10 % sur le prix relié).

Au 1<sup>er</sup> Juillet 1914, ces prix seront portés à 20 fr. et 26 fr.

On souscrit chez tous les libraires et LIBRAIRIE LAROUSSE, 13-17, rue Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>)  
Demander le magnifique prospectus spécimen.

**HUNYADI JÁNOS**

dite EAU de JANOS

Eau Purgative Naturelle



**Le Purgatif des Familles**

Dose Laxative 1 verre } le matin  
Dose Purgative 2 verres } à jeun

Exiger le nom :

Andreas SAXLEHNER Budapest

Se méfier des Contrefaçons et Substitutions

**TOUT HOMME CULTIVÉ**

doit lire. Mais quoi lire ? La Bibliographie des livres de chevet et de documentation vous le dira. — Demandez-la à la librairie DRUBAY, 53 bis, Quai des Grands-Augustins, PARIS.

**JEUNES FILLES**

apprenez la Coupe, Mode, Corset ou la Lingerie, soit pour en faire votre profession, soit pour vous-mêmes en vous adressant à l'École Canonne, 101, 51, rue de Sèvres, Paris. Programme n° 4 gratuit sur demande.

Cours à l'École, et par correspondance.

**DEMOULIN FRÈRES**

Photograveurs, 118, rue de Vaugirard, Paris

Clichés typographiques en noir et en couleur pour publications d'art et de science, exécution prompte et soignée. (TÉLÉPHONE 706-42.)

**Larousse de poche**

Le seul dictionnaire de poche vraiment complet, contenant plus de 85 000 mots avec leur définition et un traité de grammaire et de littérature françaises. Joli volume de 1 292 pages sur papier extra-mince (format 10,5 x 16,5). Reli. 6 francs Relié peau souple . . . . . 7 fr. 50

Chez tous les libraires et LIBRAIRIE LAROUSSE, 13-17, rue Montparnasse, Paris (Envoi franco contre mandat-poste).

Mémento Larousse, 6 francs; chez tous les libraires.

**LAROUSSE  
MENSUEL  
ILLUSTRÉ**

Le Larousse mensuel paraît le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois.

Prix du numéro . . . . . 75 centimes

Abonnement d'un an : France et Colonies . . . . . 8 francs

Etranger (Union postale) . . . . . 9 fr. 50

On s'abonne à la LIBRAIRIE LAROUSSE, 13-17, rue Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>), chez tous les libraires et dans les bureaux de poste. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier.

Envoi sous tube-carton. — Si l'on désire recevoir les numéros sous tube-carton, ajouter 90 centimes pour une année.

Classeur à double soufflet pour conserver les numéros en attendant la reliure.

Prix, 3 fr. ; franco France, 3 fr. 50 ; étranger . . . . . 4 fr.

En vente : Tome I (années 1907, 1908, 1909, 1910). Br., 24 fr.; rel. d.-chag. 30 fr.

Tome II (années 1911, 1912, 1913). Br., 24 fr.; rel. demi-chag. 30 fr.

Payable 5 francs par mois (au comptant 10 0/0).

**PAR  
CORRESPONDANCE  
A PEU DE FRAIS**

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER : Commerce, Finance, Ecriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'Ecole, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois.

L'Ecole Pigier prépare en outre par correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux Carrières Administratives. Envoi gratuit du Programme C. — 53, Rue de Rivoli, 53, PARIS.

**OBJECTIFS LACOUR-BERTHION**

**CORDERIE CENTRALE**

Ceux qui veulent bien se porter font des Sports en toutes Saisons  
Les AMATEURS éclaires demandent le Catalogue de la CORDERIE CENTRALE 12. B. SEBASTOPOL. PARIS TRAPÈZES. ANNEAUX BALANCIROIES. JEUX CROQUETS. TENNIS EXTENSEURS HALTERES. GYMNASTIQUE SUÉDOISE

**BIBLIOTHÈQUES TOURNANTES**

Perfectionnées

BIBLIOTHÈQUES MURALES Casiers et pupitres à musique  
**G. LANCELIN** Fabricant bte S. G. D. G. 24, place des Vosges, Paris Catalogue 0 fr. 50, gratis aux abonnés Franco de port gare aux abonnés du LAROUSSE MENSUEL (France).

**TRÉSOR CACHÉ RÉALISABLE**



Vous avez une collection de timbres : c'est de l'argent qui dort.

Vendez-la.

**La Maison Victor ROBERT**

83, Rue de Richelieu, 83, Paris

achète aux plus hauts prix toutes collections.

GRATIS — FRANCO A TOUTE DEMANDE

**CATALOGUE DE TIMBRES-POSTE**

Petit Larousse illustré, 5 francs, chez tous les libraires

**Librairie  
LAROUSSE**

13-17, rue Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>), et chez tous les libraires.

# BULLETIN MENSUEL.

## Du 15 Mars 1914 au 14 Avril 1914

15 mars (dim.). — M. Millerand, à Belfort, développe le programme de la Fédération des gauches.

16 mars (lun.). — A la suite de la campagne menée par le *Figaro* contre M. Caillaux, ministre des finances, M<sup>e</sup> Caillaux tire six coups de revolver sur M. Gaston Calmette, directeur de ce journal, qui meurt quelques heures après. M<sup>e</sup> Caillaux est arrêté et conduite à Saint-Lazare. M. Caillaux donne sa démission de ministre des finances.

17 mars (mar.). — A la Chambre, M. Delahaye, député de Maine-et-Loire, propose cette motion : « La Chambre, ému par l'attentat commis cette nuit, tendant selon toute apparence à arrêter des divulgations de nature à aggraver les présomptions de forfaiture dirigées contre un magistrat agissant par ordre, invite le gouvernement à révoquer ce magistrat ou à le mettre en mesure de poursuivre ses accusateurs. » M. Louis Barthou vient lire à la tribune le document qui était au pouvoir de M. Gaston Calmette au moment où il a été assassiné. Il consiste dans un procès-verbal dressé en 1911 par le procureur général Fabre, exposant la pression exercée sur lui par M. Monis, alors président du conseil, à la demande de M. Caillaux, ministre des finances, en faveur de Rochette.

— A la demande de M. Jaurès, la Chambre, à l'unanimité de 539 votants, proroge les pouvoirs de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette et, par 520 voix contre 3, lui accorde les pouvoirs judiciaires.

— Le conseil des ministres décide que M. Renoult passe au ministère de l'intérieur au ministère des finances, et M. Malvy du commerce à l'intérieur; que M. Raoul Pétret, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, deviendra ministre du commerce.

18 mars (mer.). — Sur la proposition de M. Lerolle, la Chambre aborde la discussion d'un texte modifiant les articles 361 et 362 du code pénal, et punissant d'une peine de réclusion ou d'emprisonnement le faux témoignage devant le juge d'instruction ou devant une commission d'enquête. La proposition est renvoyée devant la commission de réforme judiciaire.

— A la Chambre des communes, sir Mark Sykes impute à la France des visées sur la Syrie et lui reproche de porter atteinte, par son concours financier, à l'indépendance ottomane. Sir Edward Grey réfute cette interpellation.

— Première représentation, à la Renaissance : *Aphrodite*, pièce en cinq actes et en vers, de M. Pierre Frondaie.

19 mars (jeu.). — M. Monis, ministre de la marine, donne sa démission. M. Lebrun, ministre des colonies, est chargé d'intérim du ministère de la marine.

— A la Chambre des communes, M. Bonar Law (*unioniste*) déclare que, si le gouvernement consent à soumettre à un référendum le projet de *Home Rule* et si ce référendum est favorable au gouvernement, lord Lansdowne usera de son influence pour amener la Chambre des lords à accepter le projet de loi. M. Asquith n'ayant pu obtenir de sir Edward Carson, chef des Ulstériens, l'assurance que les protestants de l'Ulster s'inclineront devant le résultat de ce référendum, déclare qu'il ne voit pas les avantages de cette mesure sur les propositions du gouvernement. Cette déclaration soulève de vives protestations parmi les conservateurs. Sir Edward Carson déclare rompus les tentatives de transactions, quitte la salle des séances et part le soir même pour Belfast. L'opposition propose un blâme, qui est repoussé par 345 contre 252.

— A Constantinople, le général Liman von Sanders, chef de la mission militaire allemande en Turquie, menace de son revolver M. Alfred Dretz, correspondant du *Matin*, au sujet d'une information publiée sur un vol dont avaient été victimes les filles du général.

20 mars (ven.). — M. Gauthier, sénateur de l'Aude, reçoit le portefeuille de la marine.

— La commission d'enquête sur l'affaire Rochette se réunit sous la présidence de M. Jaurès. Elle entend les dépositions de M. Monis, de M. Caillaux, du procureur général Fabre, de M. Bidault de l'Isle, président de la Chambre des appels correctionnels.

— Le Sénat adopte par 254 voix contre 20 la proposition sur les pouvoirs à attribuer aux commissions d'enquête.

— Un traité de commerce provisoire est signé entre la Grèce et la Roumanie.

— A Constantinople, le colonel allemand von Thauvenet se rend au domicile du correspondant du *Matin*, pour lui exprimer ses regrets de la scène qui a eu lieu la veille.

— Première représentation aux Variétés : *Ma tante d'Honfleur*, comédie bouffe en trois actes, de M. Paul Gavault.

21 mars (sam.). — La commission d'enquête sur l'affaire Rochette entend M. Lescouvé, procureur de la République; M<sup>e</sup> Maurice Bernard, avocat à la Cour d'appel, etc.; Confrontation de M<sup>e</sup> Monis et Fabre.

— Le général Paget, commandant en chef en Irlande, annonce au gouvernement anglais que 70 officiers de la 13<sup>e</sup> brigade de cavalerie, stationnée en Irlande, donnent leur démission pour ne pas aller dans l'Ulster; le ministre de la guerre refuse d'accepter ces démissions, et les officiers consentent à se rendre dans l'Ulster, à la condition de ne prendre aucune part à des hostilités contre les loyalistes du pays.

— M. de Wangenheim, l'ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, fait une double visite à M. Bompard, ambassadeur de France, pour lui exprimer ses profonds regrets au sujet de l'incident du 19.

— Le ministère italien est définitivement constitué : *Présidence du conseil et intérieur* : M. Salandra; *Affaires étrangères* : M. de San Giuliano.

22 mars (dim.). — M. Asquith s'entretient avec le roi George V de la crise du *Home Rule*.

23 mars (lun.). — La commission d'enquête entend de nouveau M. Caillaux et le confronte avec le procureur général Fabre; puis M<sup>e</sup> Maurice Bernard, M. A. Briand, etc.

— L'empereur Guillaume II, se rendant à Corfou, arrive à Venise, où il rend visite à l'empereur François-Joseph. Il reçoit le duc de Cumberland, chef de la maison de Hanovre, le comte Berchtold, et le comte Tisza.

— Le général de brigade de Villaret succède, à la tête de la mission militaire française à Athènes, au général Eydoux, appelé au commandement du 11<sup>e</sup> corps.

— La Chambre vote par 399 voix contre 115 les dispositions proposées pour empêcher l'émigration des capitaux et portant sur les successions.

— A la Chambre des communes, le colonel Seely, ministre de la guerre, déclare que les envois de troupes dans l'Ulster ont eu pour unique but d'assurer la protection des stocks d'armes et de munitions du gouvernement.

24 mars (mar.). — A la commission d'enquête, déposition de M. Barthou.

— Au Mexique, une bataille s'engage à Torreon, entre les révolutionnaires, commandés par le général Villa et les gouvernementaux, commandés par le général Velasco.

— Au Sénat, M. Viviani, ministre de l'instruction publique, prononce, sur la défense laïque, un discours dont le Sénat ordonne l'affichage.

25 mars (mer.). — A la commission d'enquête, le président, M. Jaurès, applique la nouvelle loi sur les pouvoirs judiciaires des commissions d'enquête, en déclarant le serment aux déposants.

— Mort à Maillane, du poète provençal, Frédéric Mistral.

— Le roi d'Italie arrive à Venise. Il rend visite à Guillaume II à bord du *Hohenzollern*.

— Séance agitée à la Chambre des communes. Le colonel Seeley, ministre de la guerre, explique pourquoi le général Gough et deux autres officiers ont été frappés de retrait d'emploi et dégagé la responsabilité de sir Arthur Paget, commandant des forces d'Irlande, et de sir John French, chef d'état-major général. Sur une question de M. Balfour, M. Asquith, premier ministre, répond que le cabinet a refusé la démission de M. Seeley. M. Winston Churchill provoque de vives protestations en déclarant que l'opposition a donné à entendre « qu'il est toujours juste pour un soldat de tirer sur un radical ou un ouvrier ».

— Au Maroc, le camp de Zrarka, à 18 kilomètres à l'est de Souk-el-Arba-de-Tissa, repousse de violentes attaques des contingents Tsoul, Branés, Riata et Senadjia.

26 mars (jeu.). — A la commission d'enquête, audition de MM. Adrien Hébrard, directeur du *Temps*, Bienvenu-Martin, Barthou, Briand, Fabre, Monis, etc.

— La Chambre adopte par 411 voix contre 95 l'ensemble d'un projet de loi « autorisant les ministres de la guerre et de la marine à engager des dépenses non renouvelables, en vue de pourvoir aux besoins de la défense nationale ».

— Le gouvernement autonome épirote, siégeant à Argycastro, communique au gouvernement albanaise la liste des garanties réclamées par la population épirote.

— En Angleterre, le général French, chef d'état-major général, et le général Ewart, major général, qui ont signé avec le ministre de la guerre la garantie donnée au général Gough que les troupes ne seraient pas employées contre l'Ulster, donnent leur démission.

27 mars (ven.). — Le *Matin* publie une lettre (datée du 25) que Rochette aurait écrite au président de la commission d'enquête, pour se faire connaître comme étant le mystérieux X\*\*\*, c'est-à-dire le personnage qui dit à M<sup>e</sup> Maurice Bernard que, s'il demandait la remise de l'affaire Rochette, elle lui serait accordée.

— La Chambre ratifie la rédaction votée par le Sénat pour la réforme de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties et de l'impôt sur les valeurs mobilières.

— Première représentation, au théâtre Antoine : *la Force de mentir*, pièce en trois actes, de MM. Tristan Bernard et Marillier, et *la Tontine*, pièce en deux actes, de MM. Paul Armont et Paul Gerbido.

28 mars (sam.). — La commission d'enquête continue la discussion de ses conclusions. En présence du refus de M. Jaurès, président, de faire état de renseignements nouveaux publiés par un journal de province (*l'Indépendant des Pyrénées-Orientales*), M. Delahaye, membre de la commission, donne sa démission.

— A l'instigation d'Essad-Pacha, ministre de la guerre, le prince de Wied, souverain d'Albanie, adresse aux puissances une note hostile aux revendications épiotes.

29 mars (dim.). — Les autorités grecques d'Epire reçoivent télégraphiquement d'Athènes l'ordre de poursuivre l'évacuation de l'Epire septentrionale, qui avait été provisoirement suspendue.

— L'empereur Guillaume II arrive à Corfou sur le *Hohenzollern*. Il est reçu par le roi et la reine de Grèce.

30 mars (lun.). — Sur les instances du gouvernement, la Chambre décide d'incorporer à la loi de finances relative au budget de 1914 le projet complémentaire d'impôt personnel et progressif sur le revenu élaboré par la commission.

— A Londres, la démission des généraux French et Ewart est définitivement acceptée, ainsi que celle du colonel Seeley, ministre de la guerre. M. Asquith, premier ministre d'Angleterre, prend le portefeuille de la guerre.

— Première représentation : à la Comédie-Française, *l'Envolée*, pièce en trois actes, en prose, de M. G. Devore. — *Deux couverts*, comédie en un acte, en prose, de M. Sacha Guitry.

31 mars (mar.). — A la commission d'enquête, une vive discussion s'engage sur les conclusions. M. Jaurès donne sa démission de président, puis la retire.

— Le gouvernement hellénique porte à ses troupes de se concentrer pour évacuer l'Epire, mais désire connaître les vues des puissances sur l'opportunité de cette mesure.

— A la Chambre des communes, sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères, expose les intentions du

cabinet dans la question du *Home Rule*. Il proteste des dispositions conciliantes du gouvernement.

1<sup>er</sup> avril (mer.). — La commission d'enquête se réunit pour procéder à l'audition des membres du cabinet Monis au sujet des allégations du journal *l'Indépendant des Pyrénées-Orientales*. Puis la commission termine ses travaux et communique à la presse le texte de ses conclusions. MM. Maurice Barrès, Georges Bonnefous, Charles Leboucq déclarent qu'ils refusent de voter ces conclusions.

— La Chambre décide par 371 voix contre 112 l'incorporation de l'impôt sur le revenu au budget de 1914.

— Première représentation au Théâtre-Lyrique de la Gaîté : *Madame Roland*, drame lyrique en huit actes, livret de MM. Arthur Bernède et Paul de Choudens, musique de Félix Fourdrain.

2<sup>er</sup> avril (jeu.). — Alphonse XII ouvre les nouvelles Cortès élues le mois précédent.

— A la Chambre, débats sur l'affaire Rochette. M. Jules Delahaye demande qu'on applique à MM. Monis et Caillaux l'article 179 punissant la pression sur les magistrats.

— Mort, à Munich, de l'écrivain allemand Paul Heyse.

— Au Mexique, la ville de Torreon est prise par les rebelles, commandés par le général Villa.

— Première représentation au Gymnase : *Pétard*, pièce en trois actes, de M. Henri Lavedan.

3<sup>er</sup> avril (ven.). — Nouvelle réunion de la commission d'enquête. Dépositions de MM. Escarguel, directeur de *l'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, etc.

— A la Chambre, suite des débats sur l'affaire Rochette. M. de Folleville lit son rapport. M. Briand proteste contre le rôle que lui a prêté la commission. M. Barrès flétrit la « pourriture parlementaire ». M. Sembat demande une Haute Cour. M. Barthou explique sa conduite. Discours de M. Jaurès, président de la commission.

— Les Epiotes de Koriza se révoltent contre les autorités albaniennes.

4<sup>er</sup> avril (sam.). — La Chambre, restée en séance, termine à 2 h. 30 du matin le débat sur l'affaire Rochette. Par 320 voix contre 128, elle repousse la priorité de l'ordre du jour de M. Delahaye, par 275 voix contre 171, accorde la priorité à l'ordre du jour de MM. Renard et François Deloncle, réprouvant les interventions abusives de la finance dans la politique et de la politique dans l'administration de la justice, et affirmant la nécessité d'une loi sur les incompatibilités parlementaires.

— Après un discours de M. Deschanel, qui clôt la législature, la Chambre s'journe au 1<sup>er</sup> juin.

— Première représentation, à la Comédie-Marigny : *le Talion*, pièce en trois actes, de M. Henry de Rothschild.

5<sup>er</sup> avril (dim.). — La Chambre italienne, terminant la discussion des déclarations du cabinet Salandra, vote un ordre du jour de confiance par 303 voix contre 122 et 9 abstentions.

6<sup>er</sup> avril (lun.). — Le *Home Rule* est voté en deuxième lecture par les Communes, par 356 voix contre 276.

— Première représentation au théâtre Antoine : *la Danse des Fous*, comédie en trois actes, de M. Léon Birinski, adaptation de M. Maurice Rémond.

7<sup>er</sup> avril (mar.). — La Triple-Entente communique aux cabinets de la Triple-Alliance son projet de réponse à la note grecque du 22 février dernier. Elle demande pour l'Epire des garanties scolaires et religieuses, la neutralisation du canal de Corfou et la rectification de la frontière du côté d'Argyrcastro. La Triple-Entente veut, en outre, prêter ses bons offices à la Grèce pour lui assurer la possession de Chio et de Mytilène.

— La Colombie et les Etats-Unis signent un traité réglant leur différend au sujet de la cession aux Etats-Unis, par la république de Panama, de la zone du canal interocéanique.

8<sup>er</sup> avril (mer.). — La commission internationale de contrôle de l'Albanie conseille au prince de Wied de faire des concessions aux Epiotes.

9<sup>er</sup> avril (jeu.). — A Vienne, les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie et le chargé d'affaires de France remettent au comte Berchtold un contre-projet de réponse à la note de la Grèce.

— Signature de l'accord serbo-grec concernant Salonique.

— M. Doumergue et Djavid-Bey parafent le projet de convention par lequel la France et la Turquie régissent l'émission d'un nouvel emprunt sur le marché de Paris.

— La Douma vote le projet de loi relatif à l'institution d'un nouveau régime administratif municipal en Pologne.

— Mort de l'impératrice douairière du Japon, Haruko.

— Première représentation, à la Porte Saint-Martin : *Le Destin est maître*, pièce en trois actes, de M. Paul Hervieu; et *Monsieur Bretonneau*, comédie en trois actes, de MM. de Flers et de Caillavet.

10<sup>er</sup> avril (ven.). — M. Fabre est nommé premier président à Aix.

11<sup>er</sup> avril (sam.). — Un communiqué de presse du gouvernement italien déclare que l'Italie ne rendra les îles du Dodécanèse à la Turquie que lorsque cette dernière aura donné satisfaction aux demandes des financiers de Rome.

12<sup>er</sup> avril (dim.). — A Constantinople, une loi provisoire sanctionnée par un iradé impérial autorise Djavid-Bey à signer la convention relative à l'emprunt à effectuer à Paris.

13<sup>er</sup> avril (lun.). — Le gouvernement des Etats-Unis exige du président Huerta une réparation pour l'arrestation, à Tampico, de marins de la canonnière *Dolphin*. Il somme les autorités mexicaines de sauver par une salve le drapeau américain; faute de quoi, l'amiral Mayo serait autorisé à ouvrir le feu sur Tampico.

14<sup>er</sup> avril (mar.). — Le marquis de San Giuliano, ministre des affaires étrangères d'Italie, arrive à Abbazia, où il est reçu par le comte Berchtold.

# PETITE CORRESPONDANCE

1<sup>o</sup> Toutes les communications (lettres, documents, etc.) qui concernent la rédaction du *Larousse Mensuel illustré* doivent être adressées à M. Claude Augé, rue Montparnasse, 15, Paris.

2<sup>o</sup> S'adresser à la **Librairie Larousse**, 13-17, rue Montparnasse (Paris), pour tout ce qui touche à la partie commerciale (souscriptions, renseignements, commandes de librairie, etc.).

## FRONTISPICE DE MAI 1914.

*C'est le lac Majeur ou de Côme  
Qu'on découvre de la villa;  
Près des eaux la terrasse embaume,  
Et Mignon voudrait vivre là.*

*Tout est plein d'essors juvéniles;  
Dans les bosquets croît l'oranger;  
On sonne dans les campaniles  
L'avènement de Mai léger.*

*Et c'est dans ce Printemps superbe,  
Par toutes les fleurs embelli,  
Que dansaient autrefois sur l'herbe  
Les Grâces de Botticelli.*

GAUTHIER-FERRIÈRES.

**A nos lecteurs.** — Dans le n° 86 du *Larousse Mensuel* (avril 1914), à la page 79, la première du fascicule, nous avons donné, au lieu du portrait du général Langlois, membre décédé de l'Académie française, le portrait d'un autre général du même nom. Nous réparons cette erreur dans le présent fascicule, en reproduisant le véritable portrait du général Langlois, dans les feuilles d'annonces, où nos lecteurs pourront la découper sans endommager le fascicule et le coller, à la page 79, sur l'effigie erronée.

**G. A., Seuilly.** — Vous verrez très prochainement paraître dans le *Mensuel* l'article qui vous intéresse.

**P. J., Versailles.** — Nous avons publié dans le *Supplément du Nouveau Larousse Illustré*, au mot *Albanie*, une courte notice sur la langue et la littérature de ce pays.

**S. T., Grenoble.** — D'autres l'ont dit avant lui; témoin ce quatrain qui, de plusieurs années, a précédé sa naissance :

Un homme qui joint à l'esprit  
La sagesse et l'expérience  
Pense toujours tout ce qu'il dit,  
Mais ne dit pas tout ce qu'il pense.

**I. F., Arcachon.** — *L'Assomption de la Vierge* est, en effet, un tableau célèbre de Poussin, qui figure au Musée du Louvre. Vous auriez trouvé ce renseignement dans nos dictionnaires.

**P. L., Marseille.** — On entend, dans l'art moderne, par *ensemblier*, un artiste qui combine des ensembles décoratifs et subordonnés rigoureusement, surtout en ce qui concerne la couleur, les éléments de détail à l'effet d'ensemble.

**J. B. B., Chalon-sur-Saône.** — La formule dite « de Cardan » a été donnée à *Cardan* (*Nouveau Larousse Illustré*, t. II, p. 497). Quant au *joint à la Cardan*, ou *articulation à la Cardan* et, par métonymie, *cardan* (n. m.), nous en avons longuement parlé au *Supplément du Nouveau Larousse*, page 120.

**H. M., Angers.** — La réponse à vos questions antérieures a paru dans la *Petite Correspondance* du numéro d'avril.

1<sup>o</sup> Votre remarque est parfaitement justifiée et, dans le numéro de mars, page 76, 1<sup>o</sup> colonne, 2<sup>o</sup> ligne, il faut *blé français*; 2<sup>o</sup> Non, il n'y a rien d'analogique dans la flotte. Merci de l'intérêt que vous nous portez.

**G., Bruxelles.** — 1<sup>o</sup> Nous ne le pouvons pas. Les œuvres de ce poète appartiennent à une société qui s'en réserve l'édition; 2<sup>o</sup> Nous avons déjà plusieurs fois annoncé à nos lecteurs la publication prochaine, dans la collection in-4<sup>o</sup>, d'une *Histoire générale*, mais la date n'est pas fixée.

**A. B. R., Angers.** — Nous n'avons pas de renseignements sur Louis Lucas. Tout ce que nous savons, c'est qu'il était membre de l'académie de Reims, et qu'il a publié en 1849 : une *Révolution dans la musique*; en 1854, sa *Chimie nouvelle*; en 1857, le *Roman alchimique ou les Deux Baisers*; en 1861-1863, la *Médecine nouvelle basée sur des principes de physique et de chimie transcendantes*, etc.

**L. T., Viz.** — 1<sup>o</sup> Ce sont les indications du *Larousse Mensuel* qui sont exactes. Nous avons eu à ce moment des renseignements plus précis qu'au moment où a été rédigé le *Supplément*, et, naturellement, nous avons corrigé; 2<sup>o</sup> Nous avons déjà répondu plusieurs fois sur cette question des tables, en particulier dans la *Petite Correspondance* de février 1914 (à L. M., Paris).

**M. T., Bruxelles.** — Cette expression, qui n'est pas incorrecte en soi, ne paraît pas employée en France dans la langue militaire. Elle a l'inconvénient de prêter à des confusions avec ce qu'on appelle, en artillerie, la *dérive* qui est, comme vous le savez, quelque chose de très différent.

**L. F., Angers.** — Les vers en question se trouvaient inscrits sur une des portes de l'ancien cimetière Saint-Séverin, près de l'église du même nom, à Paris. Voici le texte que nous connaissons :

Passant, penses-tu pas passer par ce passage  
Où, passant, j'ai passé?  
Si tu n'y penses pas, passant, tu n'es pas sage,  
Car, en n'y pensant pas, tu t'y verras passé.

**L. S., Paris.** — 1<sup>o</sup> Dans le *Larousse Médical*, le renvoi *carbonate de soude*, v. *soude*, doit être corrigé en: v. *SODIUM*. 2<sup>o</sup> Oui, Jean-Michel Moreau est le même que Moreau le jeune. Sur ce charmant illustrateur et sur son frère ainé, véritables précurseurs de l'école moderne du paysage, veuillez vous reporter à une note que nous avons déjà publiée dans la *Petite Correspondance du Larousse Mensuel*, n° 64 (juin 1912).

**F. G., Bourg. Bel-Air.** — Les *repentirs*, ces boucles de cheveux roulés que les femmes, dans certaines coiffures, laissaient pendre de chaque côté de leur visage, étaient ainsi nommés, dit-on, de ce que ces mèches pendantes donnaient au visage un air légèrement languissant, mélancolique et un peu abandonné, comme peut en avoir une femme qui se laisse aller au repentir ou, si l'on veut, comme une Madeleine *repentante* dans les tableaux religieux.

**F. L., Renaix.** — 1<sup>o</sup> Dans l'ancienne cour de France, le *talon rouge* était une élégance réservée aux gentilshommes. Par ext., on disait un *talon rouge* pour dire un gentilhomme élégant, un homme de la cour. Aujourd'hui, le mot s'emploie au figuré pour exprimer l'idée de manières rappelant les mœurs de l'ancienne cour. La signification dominante est celle de distinction aristocratique; 2<sup>o</sup> Il en est question dans Gerspach : *la Manufacture des Gobelins*, 1892; Jules Guiffrey : *les Gobelins et Beauvais*, 1906.

**G. B., Bruxelles.** — Il faut dire : *Je cherche un employé qui sache écrire à la machine*. Il y a doute sur l'existence, puisque vous cherchez : il faut le subjonctif. Mais vous pouvez dire, ou bien : *Je prendrai un employé qui saura* (non pas : qui sait) *écrire*: vous affirmez que, dans ce moment futur, ce sera un fait certain, ou bien : *je prendrai un employé qui sache écrire*, tournure qui introduit dans l'idée une nuance de désir, d'intention.

**D. H., Haute-Garonne.** — 1<sup>o</sup> La plupart des noms de ville sont masculins : *Paris*, *Lyon*, *Rouen*, *Toulon*, *Amsterdam*. Sont féminins ceux qui se terminent par un *e* muet (*Venise*, *Rome*, *Marseille*, *Toulouse*), ou ceux qui commencent par l'article féminin (*La Ferté*). Mais ces règles souffrent de nombreuses exceptions, que l'usage seul enseigne, et encore hésite-t-il souvent. *Jérusalem*, *Sion*, *Ilion*, *Albion* sont féminins. En général, on fait *Orléans* masculin; mais C. Delavigne a écrit : *Chante, heureuse Orléans*; et on dit *La Nouvelle-Orléans*. Quand il y a doute, et le cas est fréquent, on se tire de la difficulté en tournant par : *la ville de...* 2<sup>o</sup> Le nom de Jules Claretie se prononce *Clar-ti*, et non *Clar-si*.

**D. L., Rouen.** — Dans la société élégante et à la cour, Racine comptait de nombreux ennemis : quelques-uns ne le rabaissaient que par un vif sentiment d'admiration pour Corneille; d'autres lui avaient voué une haine véritable. Parmi les premiers, il faut ranger le duc de Montausier, le duc de Longueville et surtout M<sup>me</sup> de Sévigné, qui était « folle de son vieil ami Corneille ». — C'est le bon goût, *tenons-nous-y*, disait-elle, et elle se plaignait du bruit importun de *Bajazet*. Mais elle n'a jamais dit que Racine passerait comme le café. Le mot est de Voltaire (v. sur ce point le *Nouveau Larousse* au mot *CAFÉ*) : la vérité est qu'elle était peu sympathique à l'un et qu'elle n'aimait point l'autre. Mais elle ne fut point injuste; après avoir dit que Racine n'écrivait que pour la *Champmeslé*, on la vit, même à *Andromaque*, « pleurer plus de six larmes » et, plus tard, s'enthousiasmer pour *Esther* et déclarer que Racine avait bien de l'esprit.

**B. M., Paris.** — Le célèbre Pierrot fut Debureau; mais, plus d'un siècle avant lui, l'Arlequin non moins célèbre fut l'Italien Dominique (Domenico Biancolelli), dont la perfection du jeu, le naturel, l'entrain et la saillie amusèrent tant la cour de Louis XIV. Le Grand Roi avait pour le fameux Arlequin une très grande bienveillance. Un jour qu'il était à table et que Dominique avait été mandé pour égayer le repas par ses grimaces et ses lazzis, on servit deux perdrix sur un plat magnifique en or pur. Comme Arlequin lançait dessus des regards de convoitise, le roi, s'imaginant que ses coquilles s'adressaient à l'excellent gibier, dit au garçon de service : « Donnez ce plat à Dominique ». — *Quoi! sire, s'écria celui-ci, et les perdrix aussi?* Louis XIV sourit, et ajouta : « Et les perdrix aussi. »

**A. S., Pontoise.** — Nous avons déjà répondu dans la *Petite Correspondance* du n° 69 sur le pluriel des noms composés formés par la juxtaposition d'un verbe et d'un substantif. L'usage, nous l'avons vu, est assez compliqué. En ce qui concerne les mots composés avec *garder*, il faut distinguer des cas différents : 1<sup>o</sup> On écrit un *garde-manger*, des *garde-manger*, les deux mots restant invariables; 2<sup>o</sup> On écrit une *garde-robe*, des *garde-robés*: le second nom prend le signe du pluriel; 3<sup>o</sup> On écrit *des gardes-chasse*; *des gardes-malade*, le premier mot prend le signe du pluriel; c'est étymologiquement un verbe, mais il finit par être considéré comme un substantif. Du reste, on écrit aussi des *gardes-chasses*, des *gardes-malades*.

**N. de R., Pau.** — Aucune femme du XIX<sup>e</sup> siècle n'aura peut-être été plus aimée ni plus hâle que la reine Marie-Christine d'Espagne. On sait que, de 1833 à 1840, don Carlos avait soulevé contre elle les provinces basques. Qui écrira jamais justement en détail l'histoire de cette guerre? Très valeureuses toutes les deux, les deux armées étaient aussi fort gaies. Elles avaient l'habitude de s'attaquer avec des épigrammes avant de s'envoyer des boulets et des

balles. Voici comment les christinos défaisaient les carlistes (traduction française) :

J'irai couper les moustaches,  
Les moustaches de Carlos;  
Avec ces moustaches,  
Je ferai un pinceau;  
Avec ce pinceau,  
Je tracerai le portrait de la reine,  
Où, avec les moustaches de Carlos.

Et les carlistes de répondre par cet autre couplet :

Christine a de magnifiques cheveux,  
Longs, soyeux, couleur de l'or;  
J'irai les couper avec mon sabre,  
Et de ces superbes cheveux  
Je ferai un soleil  
Pour éclairer l'entrée triomphale  
Du roi Carlos dans Madrid.

Ces vers bizarres rappellent les apostrophes que le chantre de l'*Illiade* met dans la bouche de ses héros.

**M., Lille.** — Laissons de côté cette objection de principe à ce que *tricot* vienne de *tricoter* plutôt que *tricoter de tricot*. Il est extrêmement fréquent que d'un infinitif dérive un substantif verbal plus court. C'est ainsi que *amas* vient de *amasser*, arrêt de *arrêter*, but de *buter*, cri de *crier*, prêt de *préter*, etc. Quant à l'étymologie du *tricot*, de l'allemand *stricken* (elle a été proposée par Diez), nous l'avons indiquée avec un prudent « peut-être », la question étant, nous le répétons, douteuse. L'étymologie que vous donnez et qui consiste à rattacher le mot au nom du village de Tricot (Oise), qui a été un centre de fabrication de bonneterie, est intéressante. Un arrêt de 1718 et des lettres patentes de 1696 font allusion à des manufactures de soies établies dans les villages de Tricot et de Piennes en Picardie. Le mot, au XVII<sup>e</sup> siècle, est écrit *triquot*: ce qui a donné aussi l'idée de rattacher au mot *tricote*, l'aiguille en bois étant un bâtonnet, une petite trique.

**M. P., Breil.** — 1<sup>o</sup> *Confirmer* signifiant *rendre plus ferme*, il est très correct de dire *confirmer quelqu'un dans une opinion*, dans une manière de voir. Mais vous ne pouvez dire dans ce sens, et sans complément : *confirmer quelqu'un*, sans dire dans quoi vous le confirmez; 2<sup>o</sup> Nous ne connaissons pas ces deux vers; 3<sup>o</sup> Le mot *languitude* n'est pas français; 4<sup>o</sup> La tournure *je languis de quelqu'un*, dans le sens de : je souffre de son absence, n'est pas non plus; c'est un provincialisme, du reste savoureux; 5<sup>o</sup> *id. et ibid.* ne sont pas du tout la même abréviation. *Id.* pour *idem* veut dire le même (la même chose, la même personne); *ibid.* pour *ibidem* veut dire au même endroit, dans le même passage, et s'emploie pour renvoyer à un passage d'un livre déjà indiqué. Quant à *d<sup>e</sup>, dito*, c'est un équivalent commercial de *id. (idem)*; 6<sup>o</sup> Nous avons précisément l'intention de consacrer un article à la grande actrice; 7<sup>o</sup> Nous ne pouvons vous fixer de date pour la publication de cet ouvrage.

**L. G., Bordeaux.** — Pour ce mot *rastaque*, on a proposé les explications les plus opposées. L'un a dit que le terme faisait partie des mots sans suite et sans signification que l'acteur Brasseur ajoutait de son cru en jouant le *Bresilien*, de Meilhac et Halévy. Un autre le dérive du dialecte alsacien *ratzehor* ou *ratzecorps*, terme qui désigne des gens de rien. La plupart le tirent avec quelque apparence de l'espagnol : soit de *rasencero*, gratter-cuir, râcler-cuir, le mot s'appliquant péjorativement aux Brésiliens ou Argentins enrichis dans le commerce des cuirs et des peaux; soit de *rastrar-cueros*, pour *arrastrar y cueros*, traîner les cuirs. Pour expliquer cette dernière expression, on a proposé l'anecdote suivante :

Pendant la guerre de l'indépendance du Venezuela, le général José Antonio Paez, pour effrayer les armées espagnoles, rassemblait des chevaux et des mules sauvages, leur faisait attacher des peaux à la queue et les lâchait en mettant le feu à la savane. Le bruit des peaux sèches, frottées dans cette course désordonnée, faisait croire, dit-on, au passage d'une cavalerie nombreuse. De là, dans la langue vénézuélienne, l'expression *arrastrar-cueros* pour dire : faire une fanfare, bluffer; et *arrastra-cueros* pour dire un fanfaron, un bluffer.

**H. J., Orléans.** — Cette loi existe chez nos voisins d'outre-mer, telle que nous l'avons mentionnée dans le *Nouveau Larousse*. Le code anglais est d'ailleurs second en vieilles lois, dont quelques-unes sont encore plus curieuses que celle dont vous parlez. Ainsi : Un personnage commande un costume complet chez un tailleur à la mode de Londres. Il reçoit son costume et sa note quelque temps après, mais il ne donne pas signe de vie. Le tailleur se fâche tout rouge et court mettre son affaire entre les mains d'un avocat. Le jour de la sommation arrive. « Niez-vous cette dette? demande le magistrat au prévenu. — Je la nie. — Vous soutenez ne pas avoir reçu un habillement complet? — Non, puisque je le porte en ce moment sur moi. — Alors, vous l'avez payé? — Je ne l'ai point payé. — En ce cas, vous le devez encore? — Je ne crois pas. Veuillez jeter un regard sur le costume, et vous verrez que je suis dans mon droit en refusant de solder la tailleur. Remarquez les boutons... — Mais qu'ont à faire les boutons?... — Plus que vous ne pensez. L'acte de George III, telle date, tel chapitre, déclare que tout tailleur est tenu de garnir les habits, gilets, culottes, etc., de boutons sortis des fabriques de Birmingham et qu'il perd tout droit au recouvrement de son argent s'il enfreint cette mesure. Or, 1<sup>o</sup> les boutons de mon habit, de mon pardessus, de mon gilet et de mon pantalon ne sortent pas des fabriques de Birmingham; 2<sup>o</sup> la loi de George III n'a pas été abrogée; donc, je ne dois rien à cet homme. » Le tailleur fut débouté de sa plainte et condamné aux dépens.



## N° 87. — Mai 1914

**\*Académie des sciences.** — *Membres non résidents.* Lorsque l'Institut de France fut réorganisé en 1795, on admis, bien que la plupart des savants qui s'occupaient de recherches originales fussent rassemblés à Paris, qu'il n'était pas nécessaire de résider dans la capitale pour être éligible à l'Institut. Il y avait à cette époque des associés nationaux non résidents à Paris, qui avaient le titre et les prérogatives de *membres de l'Institut*. Mais, peu à peu, on s'aperçut que les membres habitant la province, étant donné la difficulté des communications, étaient presque toujours absents des séances, et l'on prit l'habitude d'exiger des membres de l'Institut la résidence à Paris.

Aujourd'hui, cette obligation de résidence à Paris ne paraît plus avoir de raison d'être, car les communications de la province avec la capitale sont devenues des plus rapides, et c'est en se fondant sur ce fait qu'au mois d'avril 1912, la grande majorité des correspondants français de l'Institut signèrent une pétition adressée au président, dans laquelle ils demandaient « que les savants de province soient plus intimement unis à l'Institut qu'ils ne l'ont été jusqu'ici ».

La pétition fut examinée le 21 mai, et la discussion a montré que, s'il n'y avait aucune opposition au principe, les avis différaient grandement sur les moyens propres à donner satisfaction au vœu des membres correspondants. Une commission fut nommée, et les résolutions suivantes, proposées à la séance du 10 février 1913 en comité secret, furent adoptées à l'unanimité :

Il est créé à l'Académie des sciences six places de membres non résidents.

Elles sont réservées aux savants français qui résident hors des départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Nul ne peut être nommé membre non résident, s'il n'est déjà correspondant de l'Académie.

Les membres non résidents ont tous les droits et prérogatives assurés par le règlement aux associés étrangers.

Ils peuvent prendre part aux travaux de l'Académie dans les mêmes conditions que les académiciens libres actuels.

Ils auront droit de vote quand il s'agira de remplacer l'un d'eux.

Enfin, il a été entendu que, lorsqu'un membre non résident viendra habiter Paris, il restera membre de l'Institut et ne sera pas remplacé, « à moins qu'il ne donne lui-même sa démission pour se présenter à une élection de Parisiens ». Ces dispositions ont été sanctionnées par décret du président de la République, le 17 mars 1913.

En vertu de ces dispositions, il a été procédé successivement à l'élection de six membres non résidents.

Le 21 avril, le professeur Paul Sabatier, de Toulouse (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 682), est élu par 46 suffrages (sur 51 votants). G.-L. Gouy obtient 3 voix; H. Bazin, 1, et J.-M.-E. Stephan, 1.

Le 28 avril 1913, Georges-Louis Gouy, de Lyon (v. *Larousse Mensuel*, t. III, p. 116), est élu par 41 suffrages (sur 51 votants). H. Bazin obtient 9 voix; P.-M.-M. Duhem, 1.

Le 5 mai 1913, Henri Bazin, de Chenôve (Côte-d'Or) [v. *Larousse Mensuel*, t. III, p. 109], est élu par 34 suffrages (sur 52 votants). Ch.-J.-J. Depéret obtient 7 voix; P.-M.-M. Duhem, 6; J.-H. Fabre, 2; J.-A.-A. Gossellet, 2; J.-M.-E. Stephan, 1.

Le 27 octobre 1913, Charles-Jean-Julien Depéret, de Lyon (v. *Supplément du Nouveau Larousse*, p. 179), est élu par 32 suffrages (sur 56 votants). J.-A.-A. Gossellet obtient 14 voix; P.-M.-M. Duhem, 7; J.-H. Fabre, 2; J.-M.-E. Stephan, 1.

Le 17 novembre 1913, Jules-Auguste-Alexandre Gossellet, de Lille (v. *Nouveau Larousse*, t. IV, p. 899), est élu par 39 suffrages (sur 52 votants). P.-M.-M. Duhem obtient 9 voix; François-Cyrille Grand-Eury, 2; H.-R. de Forcand, 1; Maupas, 1; J.-M.-E. Stephan, 1.

Le 8 décembre 1913, Pierre-Maurice-Marie Duhem, de Bordeaux (v. *Supplément du Nouveau Larousse*, p. 191), est élu par 45 suffrages (sur 57 votants). E.-F. Maupas obtient 7 voix; J.-M.-E. Stephan, 4; H.-R. de Forcand, 1. — J. AUVERNIER.

**\*banane** n. f. — *ENCYCL. Production. Commerce. Consommation.* Depuis quelques années, les petites voitures des marchands des rues parisiennes, des « marchands des quatre-saisons », se chargent d'un fruit considéré jusqu'alors comme un fruit de luxe, et les Parisiens ont pris l'habitude de consommer la banane, qui paraît actuellement sur toutes les tables.

Mais tous les consommateurs ont-ils réfléchi à l'importance économique que présentent la culture et l'exportation des fruits tropicaux et, tout particulièrement, de la banane? Les vingt ou trente dernières années ont marqué la naissance et l'extraordinaire expansion de cette industrie. Il y a quelque trente ans, l'importation de la banane aux États-Unis était à peu près insignifiante; aujourd'hui, plus de 120 vapeurs de gros tonnage sont consacrées au transport des bananes dans ces mêmes Etats, et plus de 600 millions de francs sont consacrés à des entreprises exploitant le commerce ou la culture des bananes. Telles sociétés américaines mettent en œuvre des capitaux considérables (100 millions de francs et plus).

Leurs efforts pour développer la consommation ne se sont pas bornés aux États-Unis; ces grandes sociétés couvrent des produits de leurs plantations immenses les marchés de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne; c'est une véritable conquête de l'Europe qu'ont entreprise les pays producteurs de bananes, et les victoires qu'ils ont connues et que nul n'eût prévues il y a seulement dix ans les encouragent à multiplier leurs expéditions.

Cette invasion des fruits tropicaux: ananas, noix de coco — si répandus en Angleterre — et surtout bananes, coïncide d'ailleurs avec les transports rapides et les installations modernes de cales bien ventilées et de chambres isothermes, assurant la conservation parfaite des produits.

Nous constatons donc un fait économique important; nous assistons à un développement extrêmement

rapide et qui mérite d'autant plus d'être étudié qu'il a été voulu, réfléchi, réalisé selon un plan préconçu.

On est en droit de se demander en même temps, surtout dans un pays où abondent les fruits délicieux (raisins, poires, fraises, pêches, framboises, etc.), quels sont les mérites de cette nouvelle venue, qui fait une concurrence si hardie aux produits de nos vergers.

Quelle est la patrie de la banane? L'Amérique ou l'Asie? La question n'est pas résolue. Un fait est certain: c'est que, depuis de nombreux siècles, des peu-



Fleurs de bananier.

plades entières, dans les deux continents, faisaient de la banane leur principal aliment. Le bananier aurait été importé en Afrique il y a plusieurs centaines d'années. On ne le connaît en Europe qu'après la découverte de l'Amérique, et il fut introduit en France en 1690.

Très nombreuses sont les variétés de bananiers ou musa; on peut les classer en deux groupes principaux :

- 1<sup>o</sup> *Les bananiers à fruits comestibles;*
- 2<sup>o</sup> *Les bananiers à fruits non comestibles ou à graines.*

Le premier groupe, à fruits comestibles, comprend trois types essentiels :

A) *Le bananier des sages (musa sapientium)*, pro-

duisant la figue-banane, *bacove* de Guyane ou *cambari* des Espagnols;

B) Le bananier du paradis (*musa paradisiaca*);

C) Le bananier de Chine (*musa Sinensis*), dit encore *bananier nain* ou *de Cavendish*, et qui fut importé de Chine aux îles Maurice en 1829.

Au second se rattachent : a) le bananier textile (*musa textilis*), appelé aussi *bananier d'Amboine* ou *abaca*, comprenant de nombreuses variétés, entre autres le *more negro*, le *more blanco*, le *more colorado* et le *samina*; b) le bananier du Japon (*musa Japonica*) ou *basjoo*, originaire de l'île Yesso, et c) le *musa Ensete Gmelin*.

Le bananier pousse en pleine terre, surtout dans les régions intertropicales, dans une zone s'étendant entre 30° de latitude nord et 30° de latitude sud. Il s'accommode mal des climats qui comportent de brusques changements de température; mais sa culture n'offre pas de difficultés et n'exige, somme toute, que peu de soins. Il vient dans presque tous les terrains, pourvu qu'ils ne soient ni trop secs, ni trop humides. On doit seulement avoir soin de ne pas exposer les plantations à des vents trop violents.

Le bananier à fruits comestibles meurt après fructification et ne produit pas de graines : c'est une plante à souche vivace, produisant chaque année plusieurs rejetons. On ne laisse à la souche mère que trois ou quatre des nouvelles pousses, et l'on détruit toutes les autres.

Lorsqu'on établit une plantation, on choisit des rejetons de 50 à 60 centimètres de hauteur, que l'on plante en des trous profonds d'environ 50 centimètres; chaque plant est espacé de 3 mètres environ des autres. Toutefois, cette distance varie selon les pays et peut être ramenée à 2 m. 50, 2 mètres et même moins, mais au détriment de l'air et de la lumière si nécessaires à la bonne croissance du bananier. Avec un espacement de 3 mètres, on obtient 1.000 à 1.100 pieds à l'hectare; avec un espacement de 2 m. 50 environ, 1.600 pieds et, avec un espacement de 2 mètres, 2.500 pieds environ à l'hectare. Les plantations sont faites en quinconce.

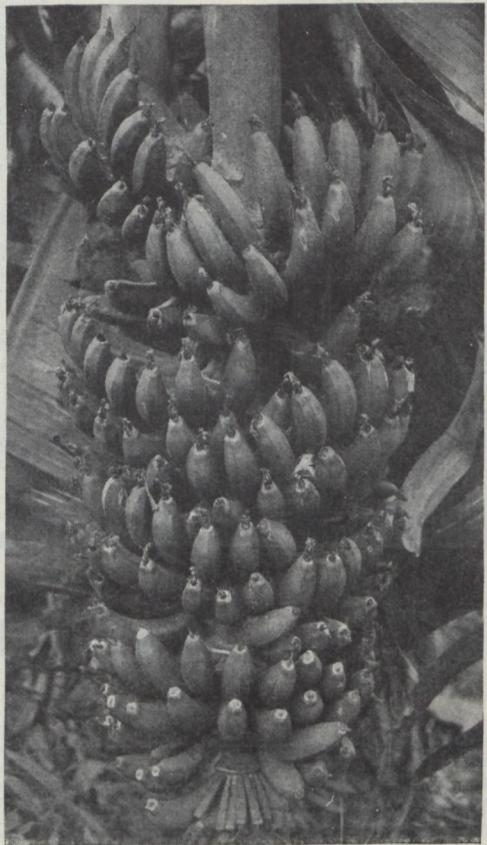
Des sarclages et élagages successifs permettent de défendre les jeunes bananiers contre les mauvaises herbes; au bout de quelques mois, ils donnent eux-mêmes des rejetons. Parfois, les bananiers produisent des fruits dès la première année, mais qui sont en général trop petits pour le commerce. On sait que les fruits du bananier sont groupés par régimes, chaque régime comptant 50, 100, 150, 180, parfois 200 et même 250 bananes. La production est bonne, commercialement, dès la seconde année.

Lorsque apparaît le régime qui pèsera 20, 30 et 40 kilogrammes, selon les variétés de bananes (certains régimes ne dépassent guère 2 kilogr.), on soutiendra la plante à l'aide d'un tuteur. On compte de 60 à 80 jours pour que le régime arrive de la floraison à complète maturité.

Après la fructification, on abat la tige, et on la coupe en morceaux, qu'on utilise comme engrains pour les bananiers destinés à fructifier.

Le rendement d'une bananerie varie naturellement selon le climat, la variété cultivée et le terrain; on peut obtenir à l'hectare 3.000 à 4.000 régimes, donnant un poids de 70.000 kilogr. de fruits.

Le *musa* étant une plante épuisante, la durée d'une bananerie se chiffre par six, sept ou dix ans, et ne dépasse que rarement douze ans; mais on peut prolonger cette durée par une fumure appropriée : engrais contenant de l'azote, de la potasse, de la chaux. Dans les régions équatoriales, où l'on dispose de vastes espaces, on pratique souvent la culture



Régime de bananes.

extensive, abandonnant la bananerie épuisée pour établir de nouvelles plantations sur un autre terrain.

Dans divers pays, par exemple au Brésil, on utilise les bananiers pour abriter du soleil les cauchois ou cafés, obtenant ainsi un excellent rendement des terres fertiles.

Comme tous les végétaux, le bananier a des maladies, qui sont encore assez mal connues et qui parfois ruinent des hectares entiers de plantation. Parmi ses plus redoutables ennemis, se trouvent le ver nématoïde, *l'heterodera radicicola*, qui s'attaque aux racines, et le champignon *marasmus semiustus*.

Le bananier à fruits non comestibles ou à graines

exige à peu près les mêmes conditions de culture que le précédent; mais on sème des graines au lieu de planter des rejetons, et on abat la tige avant la fructification. Les fibres qui constituent le tronc servent à faire de la filasse et des étoffes. C'est avec l'*abaca* ou chanvre de Manille que sont fabriqués les cordages et câbles — aussi résistants et plus légers que ceux faits avec du chanvre véritable — en usage dans la marine anglaise. On a fait des essais de culture en grand de l'arbre à fibre au Brésil, au Tonkin; mais c'est aux Philippines, à Manille, que cette industrie présente une véritable importance. On extrait les fibres des bananiers soit à la main, soit avec des machines, *défibreuses Fasio* ou *Touailleur*. L'exportation du chanvre de Manille s'élevait, en 1905, à 129.023.000 kilogrammes.

Les bananiers à fruits comestibles sont cultivés sur une étendue beaucoup plus grande que les autres. Quand les bananes sont destinées à être consommées sur place, on les laisse mûrir complètement sur le plant. On les mange crues, sèches ou cuites, comme fruit ou comme légume. Elles constituent d'ailleurs un excellent aliment, une livre de banane étant, d'après de Humboldt, aussi nourrissante que quarante-quatre livres de pommes de terre et, d'après Crichton Campbell, que vingt-cinq livres de pain cuit. Il y a là évidemment de l'exagération, mais les qualités nutritives de ce fruit n'en sont pas moins reconnues de longue date. Selon les pays, on en fait des gâteaux, de la marmelade, des pâtes, des beignets, de la galette, des bonbons; on mange les bananes rôties, grillées, cuites au four ou macérées dans de l'huile de coco.

On consomme, en Amérique centrale et aux Etats-Unis, une grande quantité de bananes sèches; pour les préparer, on coupe en rondelles les fruits qui viennent d'être cueillis. On se sert, pour cette opération, d'un couteau en nickel, en bois dur ou en argent, mais non en acier, car l'acier a pour effet de noircir ce produit. Après avoir procédé à un tri, on expose les rondelles au soleil, sur des claires, pendant deux ou trois jours. Il existe en outre divers appareils qui permettent d'obtenir une dessiccation artificielle; certains industriels emploient à cet effet l'*évaporateur Rydes à un ou deux foyers*; d'autres préfèrent le *séchoir Waas*; mais les divers appareils reposent sur le même principe, qui consiste à faire passer des courants d'air chaud sur les fruits, de façon à accélérer l'évaporation de l'eau qu'ils renferment.

Les bananes sèches présentent l'aspect d'un cigare aplati; en les mettant sous une presse spéciale, on obtient des saucissons de banane, qui ont un grand écoulement aux Etats-Unis. Il semble, toutefois, que ce produit n'ait pas encore trouvé, malgré les tentatives des producteurs, la présentation élégante qui le ferait accepter des marchés européens, en dehors des pays scandinaves, où la banane sèche a des débouchés assez importants.

La farine de banane, recommandée comme remède aux malades, convalescents, vieillards et enfants, se fabrique également sur une grande échelle au Brésil, à Cuba, en Guyane, etc., et elle fait dans l'Union américaine une concurrence assez sérieuse à la farine de céréales. On l'obtient en pelant les fruits à l'état vert — ils se pèlent très facilement si on les trempe quelques minutes dans l'eau chaude — en les découpant en fines tranches, qu'on soumet à la dessiccation. On broie et on pulvérise à l'aide de bluteaux et broyeurs tels que le *pulvérisateur America*. Si l'on fait cuire cette farine, on a une sorte de gruau assez hygiénique. Elle sert aussi, sous la dénomination de *musarine* ou *banana*, à confectionner divers mets.

Analysée par Wildeman, la farine de Ceylan a donné :

Eau . . . . .	11.90
Matières azotées . . . . .	3.99
Matières grasses . . . . .	0.60
Matières amyacées . . . . .	78.61
Cellulose . . . . .	2.50
Cendres . . . . .	2.40
TOTAL . . . . .	100.00

En divers pays, on obtient du vin, ainsi que du bon vinaigre, de banane en faisant fermenter; en distillant, on obtient de l'eau-de-vie. Enfin, les indigènes de Taïti se servent du suc du *musa fehi* en guise d'encre et de principe colorant.

C'est assez dire quels services multiples on demande au bananier, et l'on ne s'étonnera plus que certaines peuplades sauvages aient vu dans cette plante un fétiche.

Quels que soient les progrès de la farine de banane et les efforts tentés pour créer une industrie nouvelle avec des bananes sèches, c'est surtout comme fruit que la banane donne lieu à un commerce important et qu'il y a lieu de l'envisager.

Quand les régimes sont destinés à l'exportation, on les coupe encore vertes, avant maturité, environ 35 à 40 jours après la floraison. Le régime est expédié dès le lendemain de la cueillette, ordinairement enveloppé dans une couche de ouate et emballé dans une caisse à claire-voie, soigneusement garnie de feuilles de bananier ou de maïs; il achève



Jeune culture de bananiers et de dattiers sur la même terre. (Afrique.)

vera d'y mûrir. Il importe que cette maturité ne soit point trop hâtive ; on ne le soumettra donc pas à une température trop élevée. On a soin d'éviter tout heurt qui, en faisant pourrir une banane, pourrait contaminer le régime entier. On a imaginé, pour le chargement à bord des navires et le déchargement, des machines spéciales, permettant de manipuler plusieurs milliers de régimes par heure, telle, par exemple, la machine électrique Edelston et Harris. Pendant toute la durée du transport, les régimes sont entretenus dans un état de conservation parfaite, dans des cales spécialement aménagées à cet effet, largement ventilées, et où l'on entretient une température égale.

La banane se prête d'ailleurs au transport, puisque, quel que soit le nombre des manipulations, le fruit reste hygiéniquement propre et chimiquement pur, à l'abri de son enveloppe protectrice. Elle présente encore d'autres avantages : elle se pèle facilement et ne contient ni graines, ni noyau, ni pépins, ni vers. Elle mûrit lentement et se conserve bien, tant qu'elle reste attachée au régime. Ne point croire, d'ailleurs, que la banane est gâtée quand son enveloppe est tachetée de points noirs, car c'est au contraire dans cet état que les choisit le connaisseur. Et, surtout, elle renferme des éléments nutritifs qui ne sont point négligeables.

L'analyse de ces fruits donne des résultats assez différents, puisque leur constitution varie, selon les espèces, les pays, les terrains même, et selon le degré de maturité ; en effet, l'amidon que contient la banane à l'état vert se transforme en sucre avec la maturité. Pour que le lecteur puisse se former une opinion par la comparaison des résultats obtenus, nous reproduisons ci-dessous les chiffres de diverses analyses.

La direction du musée de Haarlem a obtenu, en étudiant une certaine quantité de bananes des Indes, des proportions variant dans les limites suivantes :

Matières azotées . . . . .	de 0,16 à 0,32 p. 100
Matières grasses . . . . .	de 0,21 à 0,54 —
Hydrates de carbone . . . . .	de 13,98 à 29,28 —
Cellulose brute . . . . .	de 0,19 à 0,49 —
Cendres . . . . .	de 0,48 à 1,36 —
Eau . . . . .	de 66,11 à 83,37 —
Chiffres nutritifs . . . . .	de 21,00 à 40,00 —

L'analyse du *musa paradisiaca* a donné à Marcano et Müntz (*Annales de chimie et de physique*) :

Sucre de canne . . . . .	8,5
Sucre interverti . . . . .	6,4
Amidon . . . . .	3,3
Matières azotées . . . . .	1,60
Matières grasses . . . . .	0,30
Pectine . . . . .	0,60
Cellulose . . . . .	0,20
Cendres . . . . .	1,10
Eau . . . . .	73,80
Corps indéterminé (par différence) . . . . .	4,20
TOTAL . . . . .	100,00

Et A. Balland a obtenu, en analysant le *musa sapientium* :

Eau . . . . .	72 p. 100
Matières extractives (dont 21,90 de sucre) . . . . .	23,93 —
Substances grasses . . . . .	0,09 —
Matières azotées . . . . .	1,44 —
Cellulose . . . . .	1,22 —
Cendres . . . . .	0,92 —
Poids total de la banane . . . . .	68 gr.
Poids sans coque . . . . .	40 —

On voit, d'après ces tableaux, que la banane se recommande par ses principes alimentaires. Aussi les Américains ont-ils cherché à faire entrer la banane dans l'alimentation populaire. Jusqu'à quel point ils y ont réussi, on le constatera en jetant un coup d'œil sur les statistiques, à quelques années de différence.

Les bananes importées aux Etats-Unis représentaient une valeur de 25 millions de francs en 1892 et de 48 millions de francs en 1900 ; ces chiffres s'élèvent à 150 millions pour l'année 1904 et dépassent aujourd'hui plus de 300 millions par an. Ce pays, qui consommait 20.450.000 régimes en 1900, en consomme aujourd'hui 60 millions. Il est vrai que rien ne fut négligé pour développer cette consommation : propagande par le livre et le journal, création de lignes de chemin de fer, de quais d'embarquement et de débarquement, organisation de la vente à bas prix, etc.

De même, en Angleterre, la consommation passe de 1.287.400 régimes (dont 1.243.500 provenant des Canaries) en 1900, à 6.425.700 (dont 2.401.120 des Canaries) en 1906 et plus de 8 millions aujourd'hui.

En France, les chiffres ne sont pas moins frappants : alors que l'importation n'était que de 5.000 régimes en 1894, elle atteint 250.000 régimes en 1904 et dépasse actuellement un million de régimes. Si nous prenons le poids, nous constatons que les importations de bananes en France montent de 4 millions de kilogrammes en 1908 à 16.380.000 kilogrammes en 1911.

Et il faut noter que, seules, Paris et quelques grandes villes prennent part à cette consommation, car le prix du régime s'élève rapidement pour la plus grande partie de la province. C'est que la France reçoit presque toutes ses bananes, non pas

des pays producteurs, mais par l'intermédiaire de l'Angleterre, ce qui augmente, en frais divers, de 3 à 6 francs le prix du régime, si bien que le régime vendu de 1 fr. 50 à 2 francs en Amérique centrale, et 9 ou 10 francs à Londres, atteint à Paris le prix de 15 francs.

Il n'est donc point surprenant que l'on ait songé à importer ces fruits directement de la Guadeloupe, de la Guyane ou de la Guinée, où se trouvent des plantations prospères ; mais il y a là une question de transport et d'outillage maritime qui n'est pas encore résolue, malgré les tentatives des compagnies de navigation.

Quant aux essais tentés en Algérie, où l'on a voulu acclimater, et non sans succès, le *musa paradisiaca*, le *musa sapientium*, les bananiers nains, il semble que la température trop inégale soit un obstacle à l'expansion des plantations. Les résultats ont été moins encourageants encore en Tunisie.

C'est que le bananier exige un climat chaud et humide. Il fait la fortune des Canaries et de la Jamaïque et constitue l'une des principales ressources de l'Amérique centrale, qui se trouve être actuel-

la beauté du bananier, cette « gloire des tropiques et le roi des végétaux », comme l'appelait Bernardin de Saint-Pierre. Ne vont-ils point jusqu'à chercher l'origine de cette plante au Paradis même (*musa paradisiaca*), où le bananier — et non le pommier — aurait joué le rôle de l'Arbre de la Science, qui tenta si fort la curiosité de la première femme ! — Camille MEILLAC.

**Bazin** (Henri-Emile), savant-ingénieur français, né à Nancy en 1829. Il débute avec Darcy en 1856, lui succéda en 1858, resta pendant trente ans attaché au service du canal de Bourgogne et prit sa retraite comme inspecteur général des ponts et chaussées.

En 1865, il publia une étude considérable sur l'écoulement de l'eau dans les canaux découverts et sur la propagation des ondes sur les eaux tranquilles ou en mouvement. On ne savait alors calculer que d'une manière grossière le débit des canaux en fonction de la pente et de la section, et l'on croyait généralement que la nature des parois n'intervient pas. Bazin détermina l'influence exacte des différents facteurs qui interviennent dans l'écoulement,



Indiens du Rio-Grande chargeant leurs régimes de bananes sur une pirogue.

lement le principal centre de production. D'immenses forêts de bananiers s'étendent au Nicaragua, particulièrement dans la vallée du Rio-Grande, au Guatemala, où les plantations couvrent plus de 5.000 hectares, à Salvador, au Honduras, à Panama, Costa-Rica, toutes contrées où les terres sont d'une fertilité luxuriante ; les Antilles (Cuba, Saint-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque) ont une production très abondante.

Dans l'Amérique du Nord, sont producteurs : la Caroline du Sud et le Mexique. Dans l'Amérique du Sud : le Venezuela, la Guyane, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie, le Brésil, l'Argentine, le Chili, le Paraguay. Dans l'Océanie, on cultive le bananier en Malaisie, Mélanésie et Polynésie, particulièrement à Taïti et aux Philippines.

En Asie, le Japon plante le *musa Japonica*, et la Chine le bananier nain. On trouve encore diverses variétés au Tonkin, Annam, Cochinchine, Cambodge, Hindoustan, Ceylan.

En Afrique, la Réunion produit des bananes très appréciées, et des plantations importantes se trouvent à Madagascar, aux îles Comores, Egypte, Congo, Afrique équatoriale, Benguela, Cameroun et Togoland, îles Saint-Thomé, Madère, puis les îles Canaries ; ces dernières, ayant longtemps alimenté à elles seules le marché européen.

Il est difficile de prévoir quel sera l'avenir de la banane ; il est probable, cependant, que l'amélioration des conditions du trafic lui permettra de pénétrer plus profondément en Europe, ses progrès étant déjà très remarquables en Allemagne. Les grandes sociétés de production ont à tel point développé leurs plantations qu'elles appellent des débouchés chaque jour plus vastes, et elles ne cachent point leur ambition de transformer en consommateurs les divers pays européens.

Cette conquête du monde ne fait d'ailleurs point de doute pour les partisans nombreux de la banane, qui se plaignent non seulement à en goûter le fruit, mais aiment aussi à vanter l'élegance et

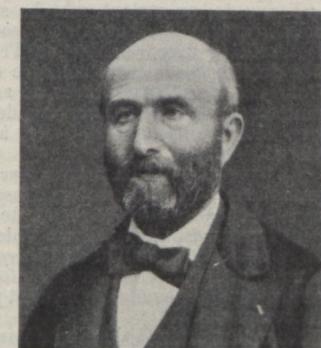
et il en déduit des formules et des tables numériques encore utilisées actuellement. Ses très intéressants travaux sur la propagation des ondes lui permirent d'expliquer les diverses particularités du maret et des phénomènes analogues : pororoca, etc.

Dans une série de mémoires publiés dans les *Annales des ponts et chaussées*, de 1888 à 1898, il étudia l'écoulement en déversoir, sujet très complexe et encore peu connu à cette époque, malgré son intérêt pratique.

En 1902, il fit publier une étude sur la contraction des veines liquides émergeant par un orifice en mince paroi et sur la distribution des vitesses à leur intérieur.

Indépendamment de ces travaux principaux, il fit une série d'études relatives à diverses questions d'hydraulique : mesure des vitesses à l'aide du tube jaugeur, emploi des doubles flotteurs pour la mesure dans les grands cours d'eau, etc.

En 1900, Bazin a été élu correspondant de l'Académie des sciences et, en 1913, il a été nommé membre non résident de cette même Académie. — P. KLEIN.



H.-E. Bazin.

**Belle aventure** (LA), comédie en trois actes, de R. de Flers, G.-A. de Caillavet et E. Rey (Vauville, 22 décembre 1913). — A Louveciennes, dans la belle villa du comte et de la comtesse d'Eguzon. Dans peu d'instants, on partira pour la mairie, où

Valentin Le Barroyer, riche auditeur à la Cour des comptes, épousera une nièce, pauvre, mais charmante, du maître et de la maîtresse de la maison, Hélène de Tréville. Des fleurs partout, de nombreux invités, une corbeille magnifique. Il y a aussi un homme de police chargé de veiller sur les cadeaux. « Veuillez-vous, s'informe-t-il, un membre de la famille à surveiller plus étroitement? — Non. — Alors, un peu tout le monde? » Mme d'Eguzon est très affairée. Le futur paraît content, autant que le lui permet sa nature correcte et minutieuse. C'est un homme qui inscrit sur un carnet tout ce qu'il doit faire. La fiancée, sentimentale et romanesque, est mélancolique. Voilà des jeunes gens qui feront, c'est certain, des époux mal assortis. Aussi n'étaient-ils pas destinés l'un à l'autre. Celui qu'aimait Hélène et qui l'aimait, c'est André d'Eguzon, le fils du comte et de la comtesse. Mais, quand cette dernière s'est aperçue de leur amour, comme Hélène est pauvre, elle a réexpédié André à son poste diplomatique de Vienne, elle a intercepté les lettres du jeune homme et fait croire à la jeune fille que l'absent l'a complètement oubliée; puis, profitant du dépit, du désarroi de la prétendue délaissée, elle a arrangé le mariage avec l'auditeur à la Cour des comptes. Celui-ci touche au bonheur et, suivant sa méthode habituelle, il l'a organisé d'avance. Le voyage de noces se fera en Périgord, à Chantelonne, terre de famille de la fiancée, non loin de laquelle habite Mme de Tréville, sa grand-mère, et dont la maison d'habitation est gardée par la vieille servante Jeantine. Valentin Le Barroyer a par avance expédié là-bas tout ce dont on peut avoir besoin, même un panier de provisions. « Je suis ainsi, explique-t-il au comte d'Eguzon, égyptologue revenu d'Egypte tout exprès pour ce mariage; de la sorte, il ne m'arrive jamais rien d'imprévu, et, quand il m'arrive quelque chose de grave, cela devient tout de suite insignifiant. »

On verra plus tard se justifier tout à fait la deuxième partie de cette déclaration préparatoire, mais la première reçoit immédiatement un formidable démenti.

André d'Eguzon est revenu, lui aussi. Il lui suffit de causer cinq minutes avec Hélène pour que tous deux découvrent la vérité: ils ont été joués par la comtesse, et ils s'aiment toujours. « Dans ces conditions, déclare le jeune diplomate, vous ne pouvez épouser M. Le Barroyer. Je vais vous enlever. » Hélène résiste juste assez pour ne choquer personne, puis elle cède.

On la retrouve en Périgord. André, qui ne devait l'accompagner que jusqu'à Paris, a obtenu la permission de venir à Chantelonne. Surprise à laquelle les jeunes gens ne s'attendaient pas: ils se trouvent dans l'antique maison de famille Mme de Tréville, la bonne vieille grand-mère, qui a fait douze lieues tout exprès pour les voir. Naturellement, elle prend André pour son gendre, et l'appelle Valentin. Que faire? La détrouper tout de suite? Mais elle a quatre-vingts ans, et l'émotion que lui causerait ce scandale imprévu pourrait lui être fatale. Il faut attendre. Elle fait fête aux jeunes mariés, puis, discrètement, les laisse seuls au seuil de la chambre nuptiale. André ne le franchira pas. Gentiment, Hélène l'installe sur un fauteuil, l'enveloppe dans une couverture, puis se sauve et donne à la porte un tour de clef. Mais voici qu'à pas menus, s'éclairant d'une lanterne, la bonne grand-mère revient. Elle apporte une branche de romarin qu'elle dispose contre cette porte derrière laquelle, croit-elle, se passe quelque chose: une légende du pays veut que, si l'épousée, en sortant, marche sur cette branche, cela lui assure dans l'avenir de beaux petits garçons. Le sortilège préparé, Mme de Tréville est stupéfiée de trouver le mari solitaire dans un fauteuil. Pourquoi n'est-il pas auprès de sa femme?... Elle l'interroge et même le gourmande pour avoir cédé trop facilement, suppose-t-elle, à la prière d'une vierge apeurée.

Ah! mais, ça ne se passera pas ainsi!... Elle, la grand-mère, va remettre les choses en ordre. Elle appelle Hélène, puis, au bruit de la clef tournant dans la serrure, elle se sauve. Voici les jeunes gens de nouveau en face l'un de l'autre, en des circonstances bien dangereuses. Cette fois, quand Hélène rentre dans la chambre, elle n'est pas seule: André l'accompagne.

Au matin, arrive Valentin Le Barroyer. L'auditeur n'est pas content, et il se promet de dire sévèrement sa façon de penser. Mais — on s'en souvient — ce qui lui arrive de grave devient tout de suite insignifiant. Une guêpe le pique au doigt: c'est André qui lui trouve du vinaigre et lui fait un pansement en papillon. La nuit en chemin de fer lui a donné grand appétit: Hélène lui met dans l'autre main une tartine. En cette posture, peut-on faire une scène terrible?... Non, évidemment. D'ailleurs, Hélène lui offre si gentiment son amitié, les choses tournent si bien, que c'est lui, le battu, qui prend la défense de la jeune femme et d'André contre Mme de Tréville et contre le comte et la comtesse d'Eguzon. Il n'est pas encore au mieux avec André, mais il inscrit sur son carnet: « A telle date, lui serrer la main. »

*La Belle Aventure* est une très jolie pièce, dont il se dégage un véritable charme. Claire, vive,

adroite, spirituelle, émoue aussi par moments, elle dose en de savantes et savoureuses proportions la gaieté et l'attendrissement. Le personnage de la grand-mère et celui de l'auditeur sont particulièrement bien venus. La plupart des caractères de la pièce, s'ils sont parfois poussés jusqu'à la charge, n'en contiennent pas moins une bonne dose d'exacte notation psychologique. — Georges HAURIGOT.

Les principaux rôles ont été créés par: Mme Daynes-Grassot (Mme de Tréville), Lély (Hélène), Darcourt (comtesse d'Eguzon), Fonteney (Jeanine), et par MM. Capellani (André), Victor Boucher (Valentin Le Barroyer), Joffre (comte d'Eguzon).

\* **Bertillon** (Alphonse), statisticien français, né à Paris le 22 avril 1853. — Il est mort dans cette ville le 13 février 1914. Le nom d'Alphonse Bertillon, qui vient de disparaître prématurément, restera lié à quelques-uns des plus décisifs progrès de la statistique et de l'anthropométrie judiciaires. Il était le fils du docteur Louis-Adolphe Bertillon, lui-même statisticien illustre, auteur de la célèbre *Démographie figurée de la France*, et frère du docteur Jacques Bertillon, chef du service de statistique de la Ville de Paris. Ancien élève du lycée Saint-Louis, il passa quelques années de sa jeunesse en Angleterre, où il enseigna le français et l'allemand, rentra en France pour accomplir son service militaire, et, au sortir du régiment (1877), entra à la préfecture de police comme commis aux écritures. Deux ans après, il était attaché au service des photographies, où s'accumulaient une multitude de renseignements précieux: portraits, signalements, etc., dans un désordre qui les rendait malheureusement inutilisables... Il avait trouvé l'emploi de sa vie. Esprit minutieux, doué d'une faculté en quelque sorte géniale de classification, il entreprit d'apporter dans la « description » des individus une méthode suffisamment précise pour qu'on pût presque instantanément retrouver le dossier et les antécédents d'un criminel déjà connu des services de la préfecture. Après quelques tâtonnements, il décida, se fondant sur la fixité approximative des dimensions du squelette humain à partir de vingt ans, de mesurer le plus rigoureusement possible la taille, l'envergure, le buste, le crâne, l'oreille droite, le pied gauche, le médius, l'auriculaire et la coudée gauche, complétant ces données mathématiques par des indications auxiliaires sur la couleur des yeux, des cheveux, de la barbe, etc. Les fiches ainsi établies étaient classées en groupes trichotomiques, de telle façon qu'on trouvait assez vite, en considérant successivement les caractères anthropométriques d'un repris de justice, la fiche qui le concernait. Dès 1882, Bertillon avait établi son système de description et de classement. Il parvint, non sans difficultés, à le faire accepter des préfets de police Vel-Durand, L. Bourgeois, L. Lépine, et lui donna, au prix d'un labeur acharné de trente ans, une extension et une sûreté qui l'ont fait accepter de tous les pays civilisés. Il le compléta d'ailleurs lui-même par l'utilisation de la dactyloscopie. S'il n'en fut pas l'inventeur, il eut tout au moins le mérite d'un procédé particulièrement commode pour reconnaître les empreintes digitales en les saupoudrant de mine de plomb; et celles-ci, depuis 1911, servent précisément à classer les fiches des criminels âgés de moins de vingt et un ans et chez lesquels, par conséquent, les mensurations du squelette risquent de se modifier par la croissance. Une autre de ses innovations à la préfecture fut le « portrait parlé », dont il imposa la pratique aux inspecteurs de la Sûreté et grâce auquel il leur est possible de reconnaître dans la rue, d'après des caractéristiques anthropométriques précises, le criminel qu'ils recherchent, infiniment mieux qu'au moyen des données vagues des anciens signalements. On sait qu'au cours de l'affaire Dreyfus, Alphonse Bertillon imagina une démonstration mathématique par laquelle il entendait prouver que le fameux bordereau était bien de la main du capitaine Dreyfus. — Paul LION.

**Borkou** (L'OCCUPATION DU). — Le 27 novembre 1913, l'expédition française organisée et commandée par le colonel Largeau, de l'infanterie coloniale, s'est emparée, après un assaut difficile et meurtrier, de la forteresse senoussiste d'Aïn-Galaka, au pied du Tibesti. Ce glorieux fait d'armes est le couronnement d'une longue politique de pénétration au cœur du Sahara occidental et, sans doute,

marqué la retraite définitive vers le Nord-Est du plus redoutable, depuis Samory, des adversaires que la civilisation ait rencontrés dans la conquête de l'Afrique.

Il est à peine besoin d'insister sur les raisons multiples qui imposaient à la France l'occupation définitive du Borkou, placé dans sa zone d'influence par les accords franco-anglais et franco-italiens de 1897, 1902 et 1904. Le Grand Senoussi, maître effectif jusqu'à ces dernières années de toute la région située entre le Ouadai et le Tchad d'une part et, de l'autre, la côte libyenne de la Méditerranée, a été naguère le grand pourvoyeur d'esclaves de l'Orient turc. Les caravanes, alimentées par les razzias opérées dans le Ouadai ou les confins britanniques du Darfour, pouvaient autrefois s'acheminer paisiblement par l'Ennedi ou l'oasis de Voun et Aïn-Galaka soit vers Mourzouk par Tao, soit surtout vers Benghazi à travers l'Ounyanga.

Colonel Largeau. (Phot. A. Albert.)

Il devenait urgent de leur couper la route et de mettre fin au terrible commerce d'hommes qui a véritablement dépeuplé l'Afrique tropicale. Ce que l'Italie a fait dans le Nord en occupant les ports de la Tripolitaine par lesquels le butin des caravanes passait la mer, la France se devait de le faire par le Sud en s'efforçant d'interdire aux senoussistes l'approche de son domaine. De plus, l'occupation, réalisée ou imminente, par l'Italie, de la Tripolitaine et de la partie du désert Libyque qui lui revient rendait véritablement opportune, du côté français, une *réalisation* analogue de notre territoire saharien. L'occupation réelle est toujours le meilleur moyen de prévenir les contestations possibles.

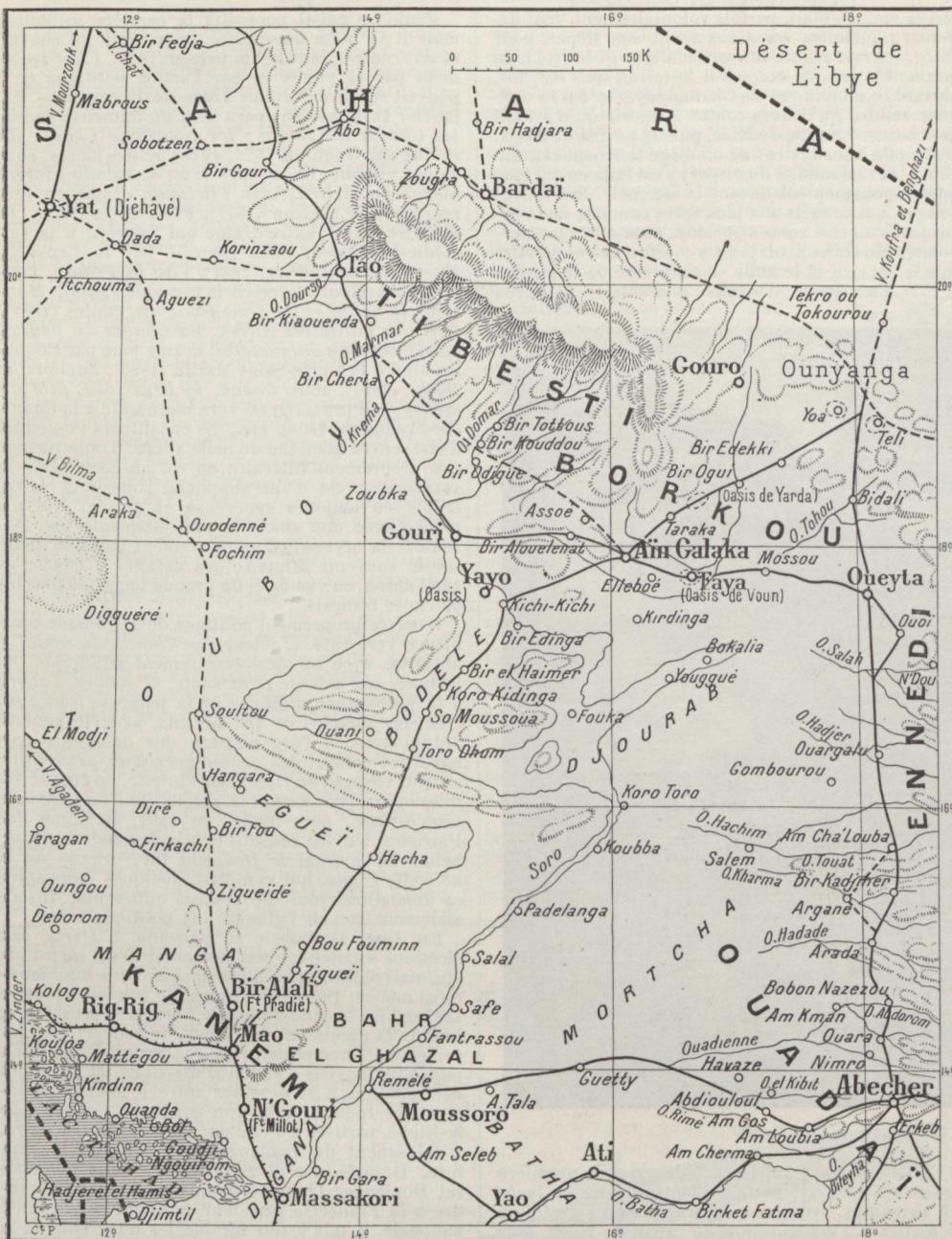
Celle des territoires situés entre le Tchad et le Tibesti était depuis longtemps entamée, et les principales étapes en sont connues. En particulier, Aïn-Galaka avait été l'objet, en avril 1907, d'une première tentative, conduite très heureusement par le capitaine Bordeaux, qui réussit à s'emparer, sans grandes pertes, de la dangereuse zaouïa. Mais, démesurément éloigné de toute base de ravitaillement, réduit à une centaine d'hommes d'effectif et menacé d'un soulèvement général des senoussistes, cet officier ne crut pas devoir conserver sa conquête. Au mois de septembre 1908, le capitaine Cellier, avec guère plus de 200 hommes, renouvela la tentative; mais les senoussistes étaient sur leurs gardes, et, après deux jours de combat, il fallut rétrograder. Puis vint l'occupation du Ouadai, dont la capitale, Abéché, fut atteinte par le lieutenant Bourreau, le 2 juin 1909. La nécessité d'organiser la protection du pays absorba pendant près de deux ans les forces françaises du commandant Hilaire et du colonel Moll. Bientôt, la tragique embuscade de l'ouadi Kadja, où fut massacré le capitaine Fiegenschuh, puis le désastre de Doroté, où pérît le lieutenant-colonel Moll, rendirent confiance et audace aux marchands d'esclaves, aidés par les partisans du sultan dépossédé du Ouadai, Doudmourah, et l'on vit les razzias d'hommes poussées, au début de 1911, jusque dans la région du Kanem, occupée pourtant par nos méharistes depuis 1902. C'était une situation véritablement intenable, et, depuis le Borkou jusqu'au Rounga, un vaste demi-cercle de partis hostiles entourait, avec la complicité des bandes du sultan du Darfour, Ali-Dinar, la ligne des postes français, gardés juste par quatre compagnies montées. La seule solution possible était celle que choisit le colonel Largeau, commandant actuel des Territoires du Tchad: passer à l'offensive, en marchant droit au centre de la ligne ennemie. Un brillant engagement livré à Oum-el-Adani, dans l'Ennedi, par le groupe monté du lieutenant Dufour aux Khoans senoussistes d'Aïn-Galaka, préluda à la campagne et déblaia quelque peu le terrain. Le chef khoan Abdallah Taouer y perdit la vie, avec nombre de ses partisans. Le colonel Largeau, laissé libre à ce moment d'aller de l'avant, mit à profit le désarroi des musulmans, sans leur laisser le temps d'organiser une nouvelle offensive sous la direction du nouveau maître d'Aïn-Galaka, Mohammed Bou-Arida, un ancien compagnon du mahdi.

L'expédition, conduite par le colonel en personne, qu'accompagnait le commandant Tilho, partait le 26 octobre 1913 de Mao dans le Kanem, traversait, au prix de grandes fatigues et de privations vaillamment supportées, l'Egueï et le Bodelé, atteignait Youggé, dans la dépression du Djourah, le 22 novembre, et à cet endroit recevait un important renfort venu par le Sud d'Abéché, sous la conduite du lieutenant Berrier-Fontaine. Le colonel avait dès ce moment 700 fusils sous ses ordres et, tout aussitôt,



A. Bertillon. (Phot. Fémina.)





montait vers le Nord-Est, dans la direction de l'oasis de Voun, semblant ainsi vouloir laisser sur sa gauche Ain-Galaka. Puis, abandonnant son convoi et tous ses *impedimenta* sous la garde d'un détachement, il s'acheminait à marche forcée sur Ain-Galaka et paraissait, le 27 novembre, à 7 h. 1/2 du matin, devant la zaouïa. La surprise était complète. Mohammed Bou-Arida eut à peine le temps de faire rentrer en hâte ses troupeaux et de fermer les portes. Presque aussitôt, l'attaque commençait, dirigée contre la face ouest et une partie de la face sud, les Khoans ayant solidement fortifié les autres faces, que le capitaine Cellier avait, en 1908, inutilement abordées. Après un vif bombardement, plusieurs pelotons des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> compagnies parvenaient au pied du saillant ouest, et, dès que les brèches étaient en nombre suffisant, escaladaient les crêtes éventrées par les obus. La compagnie Ferrandi couronnait le front sud-est, et le maréchal des logis Delavalat s'emparait de l'étendard même du Grand Senoussi. Du côté du Sud-Ouest, les pelotons du capitaine Maignan et du lieutenant Berrier-Fontaine trouvaient une résistance farouche. Les deux officiers étaient tués, et le lieutenant de Jonquieres blessé, ainsi qu'un nombre assez élevé de tirailleurs, tandis que l'incendie, allumé par les obus, faisait rage dans la zaouïa...

Deux jours après, le colonel Largeau, laissant à Ain-Galaka un détachement de garde, marchait sur l'oasis de Voun. Mais les senoussites étaient déjà en retraite vers Koufra, et le principal centre de l'oasis, Faya, était occupé sans coup férir (8 décembre). Il en était de même de Gouro (14 décembre), et de la région d'Ounyanga, où un détachement de méharistes était installé. L'expédition, vivement et brillamment conduite, était terminée avec véritablement le minimum de pertes que l'on pût souhaiter, et l'organisation prochaine de cette marche frontière de notre empire africain, en attendant que

les ressources économiques en soient connues, est de nature à assurer la pacification définitive du Ouadai. — G. TREFFEL.

**Boucher** (Claude), verrier français, né à Blanzy le 22 décembre 1842, mort à Cognac le 12 novembre 1913. Fils de modestes cultivateurs, le jeune Boucher entre à dix ans à la verrerie de Blanzy, et, après avoir rempli diverses besognes, est initié à la fabrication des creusets réfractaires. Intelligent et laborieux, il devient contremaître à vingt-trois ans; quelques années après, il est envoyé comme directeur d'une verrerie en Vendée.

Seul, il entreprend de compléter son instruction, et étudie passionnément les sciences, notamment la chimie. Ayant pu constater, par les exemples journaliers qu'il avait sous les yeux, combien la profession de verrier présente de dangers pour les ouvriers qui l'exercent (maladies du système respiratoire, maladies des yeux, sans compter la transmission fatale, par l'échange des cannes, des maladies contagieuses comme la tuberculose, la syphilis, etc.), il consacra quinze années de recherches à la confection d'une machine destinée à fabriquer les bouteilles. Ses patients efforts et son travail acharné devaient être couronnés de succès.

Son invention (v. *Nouveau Larousse*, t. VII, p. 1268) apporta une révolution extraordinaire dans la verrerie à bouteilles, d'abord en plaçant les ouvriers dans de meilleures conditions d'hygiène, puis en permettant une fabrication beaucoup plus rapide.

Directeur de l'usine à bouteilles de Cognac, Boucher y fit remplacer les *pots* par des fours à bassin, renfermant 400.000 kilogrammes de verre fondu. La production quotidienne y atteignit bientôt 50.000 bouteilles. Le commerce des vins, spiritueux, eaux minérales, bénéficia heureusement de cette surproduction de bouteilles, et l'exportation augmenta ses chiffres. La plupart des verreries à bouteilles de

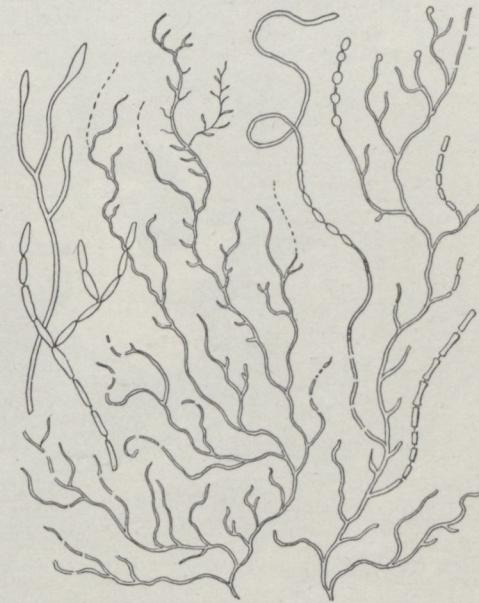
France (Tarn, Hérault, Bouches-du-Rhône, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Vosges, Charente, Gironde, Saône-et-Loire) et les grandes verreries de l'étranger abandonnèrent les procédés anciens pour adopter le système Boucher.

Tandis que la Société d'encouragement pour l'industrie nationale décernait une médaille d'or à l'inventeur pour sa belle découverte, l'Académie des sciences lui accordait le prix Montyon (1902) pour reconnaître l'immense service rendu à l'industrie verrière et à l'hygiène des ouvriers verriers; en 1909, Boucher était décoré.

Simple et modeste, Boucher était un laborieux, et son existence entière peut être proposée comme un exemple du travail patient et de la persévérance dans l'effort. — E. SANTIARD.

**chalarose** n. f. Nouvelle mycose humaine, due à un champignon du genre *chalara*.

— ENCYCL. La chalarose a été décrite pour la première fois par H. Roger, A. Sartory et P.-J. Ménard. Elle est principalement caractérisée par des douleurs articulaires et des nodules sous-cutanés, durs et indolores parfois au début; peu à peu, ces



Mycélium du *chalara pyogenes*.

nodules augmentent de volume, deviennent douloureux et finissent par s'abcéder et par s'ouvrir, donnant issue à un pus mal lié, grumeleux et mêlé de sang, dans lequel se trouve le champignon parasite. L'état général est assez peu modifié; le champignon (*chalara pyogenes*) se présente sous forme de filaments ramifiés, très fins, dont certains se segmentent et se transforment en une chaînette d'articles ovoïdes, tandis que les autres se divisent en bâtonnets cylindriques, pouvant se séparer et simuler ainsi de gros bacilles, mais restant le plus souvent unis en chapelets. Les appareils reproducteurs sont variables; tantôt cylindriques ou fusiformes, tantôt constitués par des chapelets de spores ou des renflements en masse. La chalarose se cultive en bouillons portés à 28-30° C.; les meilleurs sucrés ne lui conviennent pas. L'étiologie de la maladie est encore inconnue, mais il est probable qu'elle est la même que pour l'actinomycose. Le traitement consiste en administration d'iode, principalement sous forme d'iodure de potassium, qui amène rapidement la guérison. — Dr J. LAUMONIER.

**Christ au jardin des Oliviers** (LE), tableau de Delacroix. — La Ville de Paris vient de rendre à la lumière, en le faisant nettoyer avec soin, un chef-d'œuvre de Delacroix, le *Christ au jardin des Oliviers*, placé dans le côté droit de la chapelle du transept gauche, à l'église Saint-Paul-Saint-Louis de Paris. Depuis de longues années, cette toile, oubliée et négligée, s'était couverte d'embu et de poussière, au point de ne laisser presque plus rien soupçonner de la scène pathétique que l'artiste y avait tracée et des effets de couleurs qu'il avait réalisés.

Ce tableau date des débuts du peintre, en 1827; il suit de près le *Dante et Virgile et les Massacres de Scio*. Delacroix venait de faire un séjour à Londres, où il avait retrouvé Thalès Fielding et Bonington; ainsi s'explique l'influence anglaise manifeste dans cette œuvre, ces trois anges qu'un critique qualifiait spirituellement de « jolies demoiselles anglaises », et qui semblent inspirés en effet de quelque vignette d'outre-Manche.

Delacroix les appelaient, lui, les « Anges du Préfet », car le sujet lui avait été commandé par la Ville de Paris, qui le paya 2.400 francs; exposé au Salon

de 1827, avec *la Mort de Sardanapale* et *le Doge Mârino Faliero décapité*, le tableau reparut à l'Exposition universelle de 1855 et à l'Exposition spéciale de la Ville de Paris en 1878. Delacroix a commenté cette scène religieuse à peu près telle qu'on la trouve décrite dans l'Évangile : Jésus, rejeté « à un jet de pierre » des apôtres endormis, prie à genoux : « Père, si tu voulais transporter cette coupe loin de moi ! » tandis qu'un ange lui apparaît du ciel, « le fortifiant ». Dans la passion qu'on apportait alors à dénigrer les œuvres du chef de l'école romantique, il se trouva pourtant des critiques pour lui reprocher les libertés qu'il aurait prises avec la tradition. Le salonnier du *Journal des artistes* lui fit grief d'avoir montré trois anges

de sa vie, il s'était, parfois volontairement, mal défendu : quelques semaines avant son départ pour Nice, il avait tenu à braver la fatigue et le froid, en prenant la parole, comme il le faisait tous les ans, devant le monument de Champigny. Ce fut le dernier combat qu'il livra contre la mort, qu'il sentait prochaine. La ville de Nice, puis le peuple de Paris, ont rendu à ses restes un hommage touchant et grandiose ; et l'unanimité du respect s'est faite en quelque sorte spontanément devant le cercueil de l'ardent lutteur, qui se mêla aux plus après combats de la politique française contemporaine, sans ménager personne, mais sans avoir jamais connu d'autres mobiles que le service et le culte désintéressé de la Patrie. Fils d'un avoné d'origine charentaise et neveu

Peul-être eût-il poursuivi la carrière militaire ; mais il se brisa une jambe en tombant de cheval, et dut rentrer dans la vie privée (1874). C'est seulement par la plume et par l'action politique qu'il pouvait servir désormais l'idée de la revanche. En janvier 1872, avaient paru avec un immense succès *les Chants du soldat* ; *les Nouveaux Chants du soldat* suivirent, en 1875, et ces petites pièces, souvenirs vibrants de campagne ou de bataille, furent bientôt populaires. Avec *l'Hetman*, drame en vers représenté à l'Odéon (1877), *Pro Patria* (1878), *la Moabite* (1880), autre drame qui fut reçu à la Comédie-Française, mais interdit par la Censure, *Marches et sonneries* (1881), *Vive la France*, cantate dont Gounod écrivit la musique (1880), *Monsieur le hulan et les trois couleurs*, contes (1884), *Refrains militaires* (1888), *les Chants du paysan* (1893), *Messire Duguesclin*, drame joué par Coquelin ainé à la Porte-Saint-Martin (1895), *la Mort de Hoche* (1897), autre drame, *la Plus jolie fille du monde*, joli proverbe en vers représenté à la Comédie-Française (1898), etc., ils constituent l'essentiel d'une œuvre poétique de belle allure. Toute recherche proprement littéraire en est absente. Mais la versification est d'une simplicité robuste et claire, la pensée toujours généreuse et élevée. Nul n'a prêché avec une sincérité plus éloquente que Déroulède la nécessité d'un relèvement national fondé sur le souvenir salutaire des défaites à effacer et sur l'union, en vue de cette grande tâche, de tous les patriotes français...

L'œuvre proprement politique de Déroulède commence vers 1878. L'auteur des *Chants du soldat* y dépensa, avec un désintéressement admirable, sa fortune, son activité et sa santé. Il songea d'abord à la préparation militaire de la jeunesse française, créa des sociétés de tir, présida, avec le général Jeanningros, à l'organisation des bataillons scolaires, fit partout des conférences d'un patriotisme ardent, voyagea en Grèce, en Turquie, en Russie, où il examina avec Katkof la possibilité d'une alliance franco-russe, puis fonda, en 1882, la Ligue des Patriotes, sur les conseils et à la demande de Gambetta. Le journal *le Drapeau* fut l'organe de la nouvelle Ligue, qui compit, quelques mois après sa fondation, plus de 300.000 adhérents. Inseparablement, son chef glissait à la politique active.

En 1885, Déroulède se présenta, à Paris, aux élections législatives complémentaires ; il ne fut pas élu, mais obtint, après une campagne très sommairement menée, 104.000 suffrages. Le rôle qu'il joua en 1887 contre la candidature de Ferry à la présidence, lors de la démission de Grévy, de concert avec les radicaux, fit comprendre au gouvernement de quels puissants moyens d'action il disposait, et le conflit ne tarda pas à se dessiner entre le monde parlementaire inquiet et le trop populaire président de la Ligue, partisan avéré d'une révision plébiscitaire. L'avènement du boulangisme détermina la rupture. Déroulède crut avoir trouvé dans le général Boulanger l'homme populaire capable de rendre à la France sa grandeur militaire et son unité nationale. Il mit à son service les adhérents de la Ligue, fit une sorte de tournée dans les principales capitales d'Europe pour annoncer le rôle prochain du général, organisa les manifestations de sympathie dont il fut l'objet à la gare de Lyon, etc. ; mais, après l'élection du 27 janvier 1889, il ne put le décider à marcher sur l'Élysée... et les élections qui l'envoyèrent lui-même à la Chambre comme député de la Charente (sept. 1889) marquèrent la défaite irrémédiable du parti qu'il défendait.

Au Parlement, Déroulède se trouva, comme il était naturel, dans un milieu profondément hostile. Il parla assez peu, mais une au moins de ses interventions fut sensationnelle : le 20 décembre 1892, il attaqua Clemenceau à l'occasion des scandales du Panama avec une telle virulence qu'un duel au pistolet suivit, dont il sortit indemne. Le 21 juin 1893, comme ses adversaires du Parlement essayaient de le compromettre dans l'affaire Norton, il quitta avec éclat le Palais-Bourbon, et ne se représenta pas aux élections du mois d'août suivant. Il ne devait rentrer à la Chambre qu'en 1898, au moment même où commençait l'affaire Dreyfus. Il se jeta dans la bataille avec la même ardeur qu'autrefois ; et, parce qu'il voyait dans le dreyfusisme une menace contre la solidité de nos institutions militaires, il le combattit de toutes ses forces. En octobre 1898, il provoqua, par son intervention à la tribune, la chute du cabinet Brisson. Un coup d'Etat nationaliste lui semblait être la seule issue possible à l'agitation générale du pays. Il le prépara avec le concours de quelques amis fidèles, et le tenta, aux obsèques du président Félix Faure, en se jetant à la bride du cheval du général Roget et en essayant de l'entraîner avec sa brigade vers l'Élysée... Enfermé à la caserne de Reuilly, Déroulède fut arrêté sur l'heure et déferé à la Cour d'assises, qui l'acquitta. Mais, quelques mois après, il se voyait impliquer, avec Buffet, Lur-Saluces, etc., dans un complot contre la sûreté de l'Etat, et condamné à dix ans de bannissement. Il s'installa à Saint-Sébastien, y soutint de vives polémiques contre Buffet et les journaux royalistes,



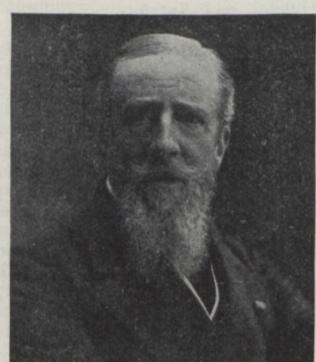
Le Christ au jardin des Oliviers. Tableau de Delacroix. — Phot. Bulloz.

au lieu d'un, d'avoir exprimé sur leurs figures un abattement profond, au lieu d'un encouragement à l'épreuve suprême. Chicane mesquine, dont le parti pris apparaît mieux encore, lorsque le même critique s'en prend à la tenue et à la tête du Christ : « La moitié de la poitrine, une épaulé et un bras entièrement nus, écrit-il, ne nous semblent pas réunir l'observation de costume, la décence et la sévérité qui conviennent au personnage. » Et il ajoute : « Est-ce avec cette tête commune que devait être représenté celui que l'Écriture appelle le plus beau des enfants des hommes ? Il n'y a pas de raison pour qu'on ne nous représente pas bientôt Apollon combattant le serpent Python sous les traits d'un laid kalmouk tirant de l'arc. »

En réalité, ce Christ émeut précisément par ce qu'il a de profondément humain. Il est difficile de n'être pas touché par tant de douleur vraie et de résignation altisée, que souligne le geste abandonné du bras levé. Pour mieux détacher cette figure de souffrance, le peintre a épaisse les ténèbres autour et noyé dans l'ombre le paysage et les apôtres endormis, auxquels on reprochait aussi injustement d'avoir l'air de pierres. Les trois anges semblent flotter dans l'air, tant ils ont de grâce légère dans leurs contours sinués. Le charme de ces jeunes têtes séduit autant que la hardiesse du pinceau qui a coloré les chairs livides du Christ et tracé autour de Jésus et du groupe céleste un halo blanc qui flambe dans les ténèbres.

Assurément, on relèvera maintes incorrections de dessin, on critiquera avec raison le modélisé flou, la maigreure des formes, cette main du Christ, petite et effilée, qui s'ajuste mal à un torse puissant. Mais reconnaîsons avec Baudelaire que ce tableau « ruisselle de tendresse féminine et d'ondction poétique » et que la « tristesse sérieuse » de Delacroix interprète admirablement une religion « de douleur universelle ». — Jean BAYET.

\* **Déroulède** (PAUL), poète, auteur dramatique et homme politique français, né à Paris le 2 septembre 1846. — Il est mort au Mont-Boron, près de Nice, le 30 janvier 1914, emporté par une maladie de cœur contre laquelle, durant les derniers temps



Paul Déroulède. (Phot. Chéri-Rousseau.)

d'Emile Augier, Paul Déroulède passa sa première enfance à Croissy, fit de brillantes études au lycée de Versailles, voyagea en Europe et en Egypte, où il assista à l'inauguration du canal de Suez, puis passa ses examens de droit et, pour suivre les directions paternelles, se fit inscrire en juin 1870 au barreau de Paris. Mais, bien plus que la procédure, la poésie l'attira. Il avait publié ses premiers vers dans la « Revue nationale », sous le nom de JEAN REBEL. Un acte de lui, *Jean Strenier*, obtint (1869) un très réel succès au Théâtre-Français. Mais, l'année suivante, éclatait la guerre franco-allemande. Le soir du 6 août 1870, le jeune homme partait pour Metz, où l'on ne voulut pas de lui. Au camp de Châlons, il fut plus heureux : on le nomma sous-lieutenant aux mobiles de la Seine. Mais il aimait mieux porter le sac des zouaves, suivit à l'armée de Mac-Mahon le 3<sup>e</sup> régiment de l'armée, que commandait le colonel Bocher, et, bientôt rejoint par son frère André, se battit à Mouzon, à Bazeilles et à Balaï, où André fut grièvement blessé. Paul Déroulède, emmené en captivité à Breslau, s'évadait, et, trois jours après, se mettait à la disposition du gouvernement de la Défense nationale. Lieutenant de tirailleurs algériens au 15<sup>e</sup> corps de l'armée de l'Est, il entra dans Montbéliard avec un groupe de ses soldats, et s'y maintint plus d'une demi-heure avant d'être soutenu. Il fut mis à l'ordre du jour de l'armée et décoré (février 1871). Quelques semaines après, au cours des opérations conduites contre la Commune, il était blessé au bras en levant une barricade.

Paul Déroulède, poète, auteur dramatique et homme politique français, né à Paris le 2 septembre 1846. — Il est mort au Mont-Boron, près de Nice, le 30 janvier 1914, emporté par une maladie de cœur contre laquelle, durant les derniers temps

puis contre Jaurès, à l'occasion de l'affaire Thalmas, et put venir se battre en territoire français avec le leader socialiste. Il refusa d'accepter, en juillet 1905, un décret de grâce préparé en sa faveur, mais profita, pour rentrer en France, de l'amnistie votée par la Chambre le 30 octobre suivant.

Paul Déroulède ne fut pas réélu dans la deuxième circonscription d'Angoulême aux élections générales de mai 1906, et désormais il renonça à tout rôle parlementaire. Mais, jusqu'au bout, le président de la Ligue des Patriotes, toujours vaillant malgré la maladie, ne cessa de se consacrer à sa tâche d'éducation et de commémoration nationales, prenant part à toutes les cérémonies patriotiques, n'abandonnant rien de ses idées, mais plus écouté et respecté peut-être depuis qu'il avait abandonné le théâtre dangereux de la politique active, sur lequel, à vrai dire, ses qualités les meilleures ne l'ont pas toujours bien servi. Par l'évidente noblesse de ses sentiments, son désintéressement parfait, son éloquence spontanée et chaleureuse, Déroulède était un admirable conducteur de foules, et il sut réunir autour de lui des dévouements ardents et inaltérables. Mais l'intransigeance de ses opinions toujours hautement affirmées et l'élevation même de son caractère un peu distant le rendaient peu propre aux camaraderies et surtout aux tractations inévitables dans les circonstances où il dut lutter. Républicain convaincu, il se sentait mal à l'aise aux côtés des royalistes et des bonapartistes qui livraient à la même heure le même combat que lui, mais avec des objectifs différents. Il ne le dissimulait pas; et peut-être, de ce chef, son influence réelle, au sein d'une opposition essentiellement disparate, ne fut-elle pas égale à l'autorité morale que lui assuraient ses très hautes qualités personnelles. — Henri TRÉVISE.

**\*entomophage** n. m. — ENCYCL. *Entomophages auxiliaires de l'agriculteur*. La chasse que se font diverses espèces entomologiques n'est évidemment qu'une manifestation du *struggle for life* et, en général, ne compromet sérieusement l'avenir d'aucune de ces espèces. Il est assez rare, en effet, que la destruction soit totale d'une espèce par une autre, car, si l'équilibre se trouvait rompu

pour un temps au profit de la plus apte, il se rétablirait assez vite. Si l'on imagine, par exemple, sur un point où les pucerons se trouvent en abondance, une multiplication extraordinaire de leurs ennemis naturels, les vainqueurs ne sauraient longtemps prospérer sur ce point, où leurs chasses sans merci auront vite raréfié les proies et où, d'autre part, leur nombre même attirera d'autres chasseurs auxquels ils serviront à leur tour de pâture. Une fois les aphidiphages (dévoreurs de pucerons) décimés, une nouvelle ère de prospérité s'ouvre pour les pucerons échappés au massacre, qui vont se multiplier à nouveau. Ainsi, les conditions biologiques tendent à rétablir l'équilibre.

Mais l'homme a su exploiter à son profit l'antagonisme existant naturellement entre diverses espèces d'insectes. Ces luttes pour l'existence présentaient pour lui, en certains cas, un intérêt de premier ordre. Aux dévastateurs de ses cultures il a pu parfois opposer en nombre leurs ennemis naturels, qui ont fait prompte et complète justice des pillards.

Les résultats obtenus jusqu'ici en quelques expériences permettent d'envisager l'extension qu'est appelé à prendre ce nouveau moyen de destruction des insectes parasites.

**Coccinelle contre cochenille.** — L'icérye (*icerya Purchasi*) est une cochenille qui mesure environ

4 millimètres de longueur, et dont le corps est d'un rouge minium vif, marbré de brun. Elle se multiplie par parthénogénèse et, avant de parvenir à l'état d'insecte parfait, passe par trois stades larvaires. La femelle, au moment de la ponte, développe un sac cireux, de couleur blanche, régulièrement cannelé dans le sens longitudinal, où elle dépose une quantité considérable d'œufs.

Originaire d'Australie, l'icérye fut introduite en Californie vers 1868, et, en très peu de temps, y fit des ravages considérables dans les cultures d'orangers et de citronniers.

Riley, directeur de la Division d'entomologie du Département de l'agriculture des Etats-Unis, eut l'idée de faire servir à la destruction des icéryes (contre lesquelles on luttait vainement au moyen d'insecticides) leurs ennemis naturels. Puisque, en Australie, leur pays d'origine, les icéryes ne se montrent pas particulièrement nuisibles et qu'elles n'ont jamais pululé au point de pouvoir occasionner des dégâts

comme ceux qu'il constatait, le savant fut conduit à penser qu'elles y devaient rencontrer des ennemis vigilants et acharnés à les détruire. En 1888, un agent du service entomologique fut envoyé en Australie avec la mission d'y rechercher ces ennemis de l'icérye. Il en rapporta vivants un certain nombre d'insectes, parmi lesquels une centaine de petites coccinelles (*novius cardinalis*), dont il avait pu fréquemment constater la présence au voisinage des icéryes. Ces novius de 3 à 4 millimètres de longueur sont rouges, avec des taches noires régulières sur les élytres; les femelles pondent au cours de leur existence (qui peut durer plusieurs semaines) de 150 à 200 œufs, qu'elles déposent, soit isolément, soit en groupes, dans les sacs ovigères des icéryes, ou dans leur voisinage immédiat. Au bout de cinq ou six jours, il sort de chacun de ces œufs une larve qui se met à dévorer les œufs d'icéryes. Au cours de ses métamorphoses (larve, nymphe, insecte parfait), le novius ne cesse de harceler les icéryes à tous les stades de leur développement.

Riley éleva les novius rapportés d'Australie, et ceux-ci se multiplièrent rapidement; si bien que, de janvier à juin 1889, il en put distribuer environ 10.000 aux horticulteurs californiens. L'année suivante, l'invasion d'icéryes diminuait, et la seconde année ne s'étais pas écoulée que la région californienne était débarrassée d'un parasite devenu un véritable fléau.

Ce magnifique succès de Riley allait être d'un profitable enseignement. Partout, en effet, où, depuis ce moment, la présence de l'icérye fut signalée (au Cap en 1890, en Espagne en 1896), la lutte entreprise avec l'aide du novius donnait d'aussi prodigieux résultats.

En 1900, la présence de la redoutable cochenille fut signalée près de Naples, puis dans différentes régions de la zone circuméditerranéenne. Epargné jusqu'à là, le littoral français fut à son tour envahi brusquement. En mars 1912, un propriétaire du Cap Ferrat

En raison de l'étendue des espaces ainsi cultivés, les traitements insecticides donnaient des résultats médiocres, sinon tout à fait nuls, et c'est alors que Carnes, directeur de la station entomologique (*Stade Insectary*) de Californie, eut l'idée d'utiliser l'*hippodamia convergens*, coccinelle aphidiphage, à la destruction des pucerons.

Il se rendit compte tout d'abord que, pour tenter une lutte efficace, il fallait lâcher environ 3.000 hippodamies par acre. Il s'agissait donc de récolter une quantité considérable de coléoptères, et, difficulté presque insurmontable, pour les éléver en capti-

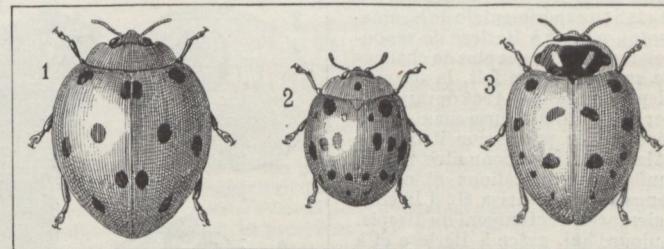


Fig. 2. — Coccinelles (grossies 4 fois) : 1. Epilachna argus ; 2. Lasia globosa ; 3. Hippodamia convergens.

vité, de leur fournir journalièrement des centaines d'hectolitres de pucerons. Mais les mœurs singulières des hippodamies permirent au savant entomologiste de résoudre le problème d'une autre manière.

Les hippodamies — fait à peu près unique dans le monde des insectes — se comportent comme les oiseaux migrateurs. Vers la fin de l'automne, elles émigrent dans les hautes montagnes où la température est très basse, et passent l'hiver endormies sous des débris végétaux que recouvre la neige. Ces colonies, dont certaines comptent jusqu'à 3 millions d'individus, se reforment chaque année aux mêmes endroits. A la fin de l'automne et alors que les insectes s'y installent pour l'hiver, des entomologistes repèrent sur des cartes les places où se trouvent les colonies les plus nombreuses. En hiver, ils font procéder à la récolte. Le campement une fois installé, les hommes se dispersent deux par deux et s'en vont jusqu'aux points repérés. Chaque groupe recueille dans une journée 23 à 50 kilogrammes d'insectes, qui sont simplement ensachés comme des pois secs. A la fin de la campagne (une semaine ou deux), les sacs sont transportés à dos de mulet jusqu'à la station. Là, on tamise la récolte pour en éliminer les impuretés, puis on pèse des tas d'insectes dont chacun contient à peu près 3.000 individus. Jusqu'au printemps, les hippodamies continuent leur sommeil dans les glacières où l'on a disposé les boîtes qui les renferment. Au mois de mai, la distribution est faite à tous les horticulteurs qui en font la demande (c'est la ville de Sacramento qui est le centre de distribution); envoi et transport par wagons frigorifiques sont gratuits, car c'est la State Commission of horticulture qui en supporte les frais.

Cette entreprise a été couronnée d'un succès qui a dépassé toutes les espérances, et les plantations, par cet ingénieux moyen, sont désormais à l'abri des pucerons.

Il convient d'ajouter, à propos des coccinelles, que la plupart sont entomophages et pourraient, de ce fait, rendre de précieux services à l'agriculture. Deux seulement sont phytophages, encore que leurs dégâts ne soient guère importants sur les melons, concombres et potirons où fréquente la coccinelle argus (*epilachna argus*), ni sur les légumineuses fourragères (trèfle, luzerne, vesce, etc.) que visite la coccinelle globuleuse (*lasia globosa*).

**Hyménoptère contre cochenille.** — Signalons enfin un troisième exemple d'entomophagie exploité par l'agriculture.

Les mûriers d'Italie ont été, il y a quelques années, envahis par une cochenille du genre *diaspis* (v. *DIASPIST* au *Larousse Mensuel*, t. II, p. 158), le *diaspis pentagona*. Cette cochenille, qui donne deux et, en certaines régions, trois générations par an, s'était multipliée dans d'effrayantes proportions, non seulement sur les mûriers, mais encore sur toutes sortes d'autres arbres fruitiers ou d'ornement, et même sur des plantes herbacées. Les traitements antidiaspides (graftages des arbres, épandages d'émulsions insecticides, etc.), prescrits par une loi (d'ailleurs abrogée en 1913), étaient dispendieux sans être toujours efficaces, en raison même de la difficulté qu'on éprouvait à atteindre les insectes dans tous les coins où ils se propageaient. De ce fait, la sériciculture italienne subissait un énorme préjudice.

Le savant biologiste Berlese, directeur de la station d'entomologie agricole de Florence, expérimentant à son tour la méthode de Riley, essayait d'opposer à *diaspis* ses ennemis naturels : il importait d'Amérique (1906) un minuscule hyménoptère, la *prospaltelle*, et tentait à Vazango (pres de Milan) un premier essai de dispersion.

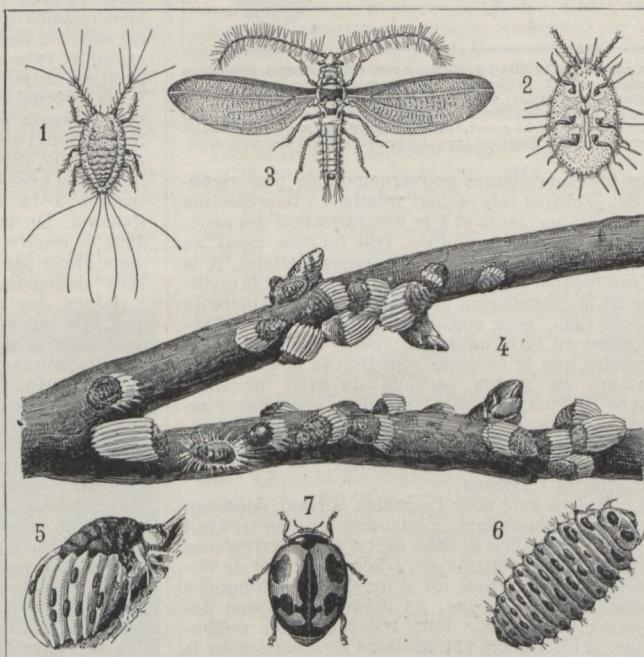


Fig. 1. — Coccinelle contre cochenille : 1. Larve d'icérye au premier stade larvaire, grossie (d'après Berlese) ; 2. La même, vue par la face ventrale au second stade, grossie (d'après Berlese) ; 3. Icérye mâle, grossie (d'après Riley) ; 4. Branche de citron chargée d'icéryes ; 5. Œufs du novius sur sac ovigère d'icérye (grossie) ; 6. Larve de novius cardinalis (grossie 4 fois) ; 7. Novius cardinalis adulte (grossi 5 fois).

signalait au ministre de l'agriculture la présence d'un puceron inconnu, qui se multipliait avec une étonnante rapidité et menaçait d'environir tous les oranges, citronniers et arbustes d'ornement de la région.

Identifié par le professeur Marchal, directeur de la station entomologique de Paris, ce parasite nouveau n'était autre que l'icérye, importée sans doute d'Italie. La lutte par les insecticides fut entreprise comme remède transitoire et ne devait d'ailleurs donner que des résultats imparfaits. Marchal fit pendant ce temps acclimater dans la région contaminée quelques couples de novius qu'il put se procurer de divers côtés, et, la encore, l'épiphylie fut enrayer définitivement.

**Coccinelles contre pucerons.** — C'est encore la Californie (pays de culture fruitière et maraîchère) qui a été le théâtre d'une expérience analogue. Ses plantations étaient infestées de pucerons dont les déprédatrices se sont chiffrées parfois par milliers de dollars.

La *prospaltelle*, à laquelle on a donné comme nom spécifique le nom de Berlese (*prospaltella Berlesei*) ne dépasse pas un millimètre de longueur, et, par conséquent, se distingue assez mal à l'œil nu. Les femelles fécondées perforent le bouclier des diaspis et déposent dans les téguments mêmes de ces parasites un œuf, d'où sortira une larve qui dévorera la substance entière de son hôte.

Le premier essai de dispersion de prospaltelle ne réussit pas, car le nombre des petites guêpes dispersées (30) était trop modeste. Un envoi plus important, reçu du Japon par les soins du professeur Schoshima (de la station expérimentale de Kouamato), permit à Berlese de renouveler ses essais avec plus de chances de succès. Et, de fait, la seconde dispersion faite en 1908 devait donner des résultats surprenants. Ces résultats, le professeur italien se hâta de les faire connaître par de multiples publications et conférences. Il popularisa ainsi la connaissance de cet ennemi du diaspis. Aujourd'hui, grâce à Berlese et à l'aide précieuse que lui apportèrent les professeurs d'agriculture, les comices, sociétés et instituts agricoles pour la propagation de sa méthode, de nombreux centres d'élevage de prospaltelle ont été créés dans toutes les régions séricoles du territoire italien.

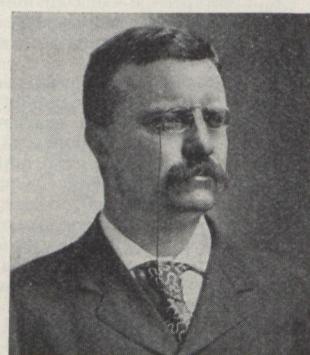
Par l'importation, l'acclimatation et la dissémination de cet hyménoptère, le professeur Berlese a rendu un immense service à son pays.

Les essais que nous venons de citer, s'ils sont les plus typiques, ne sont pas les seuls qu'on ait entrepris dans cette voie féconde, et nous aurions pu en citer nombre d'autres (v. *Larousse Mensuel*, t. II, p. 452); mais ils suffisent à démontrer et à mettre en évidence la valeur et l'intérêt de la méthode nouvelle.

Il est permis, pour conclure, d'exprimer l'espérance, en présence des résultats obtenus jusqu'ici, que cette méthode rileyenne reçoive de nouvelles applications, et qu'ainsi le plus grand nombre des parasites ennemis de nos cultures soient sinon détruits complètement (ce qui n'est pas nécessaire), au moins réduits à des quantités négligeables. — Pierre MONNOT.

**\*États-Unis. POLITIQUE. Le président Taft et les partis.** — Élu président en 1909 (v. *Larousse Mensuel illustré*, octobre 1910, p. 794), William Howard Taft, qui avait triomphé de son rival, le démocrate Bryan, avec l'appui du président Roosevelt, avait continué la politique républicaine de son prédécesseur; mais, quelques qu'avaient été ses efforts pour en faire appliquer le programme, on put s'apercevoir, dès l'année 1909, lors de la discussion du tarif douanier, que des dissents s'étaient produits parmi les républicains et, en 1910, il fut manifeste que le parti marchait de plus en plus vers une scission. A

Roosevelt.



côté des « Réguliers », ou « Stand-patters », représentant le vieux parti républicain, se constitua un nouveau parti républicain d'opposition, les « Insurgents » ou « Progressistes », qui combattaient la plupart des mesures législatives proposées par les premiers. Ces dissidents, qui sont les membres les plus radicaux du parti, reprochaient au président Taft de s'écarte des traditions de Roosevelt et de soutenir exclusivement la politique des Réguliers; enfin, de s'être trop rapprochés de ceux que les Insurgents accusaient de prendre la défense d'intérêts particuliers: le speaker Cannon, à la Chambre, et le sénateur Aldrich. C'est à ces divisions qu'il faut attribuer les difficultés qu'éprouva le président à faire aboutir les réformes annoncées dans ses messages.

**L'œuvre législative du 61<sup>e</sup> Congrès.** — Au milieu de mai 1910, la session étant ouverte depuis déjà cinq mois, aucune loi importante n'avait encore été votée par le Congrès. On put croire un moment que

le président allait ouvertement traiter les « Insurgents » comme mis à l'écart du parti républicain; mais, avec sagesse, il essaya de la conciliation, et il réussit à faire voter quelques-uns des projets qui lui paraissaient les plus nécessaires.

C'est ainsi que furent votées notamment plusieurs lois sur les chemins de fer. L'une d'elles augmentait les pouvoirs de la commission du commerce entre Etats (Interstate Commerce Commission), en ce qui concerne la fixation des tarifs et l'établissement de règlements, et plaçait les chemins de fer

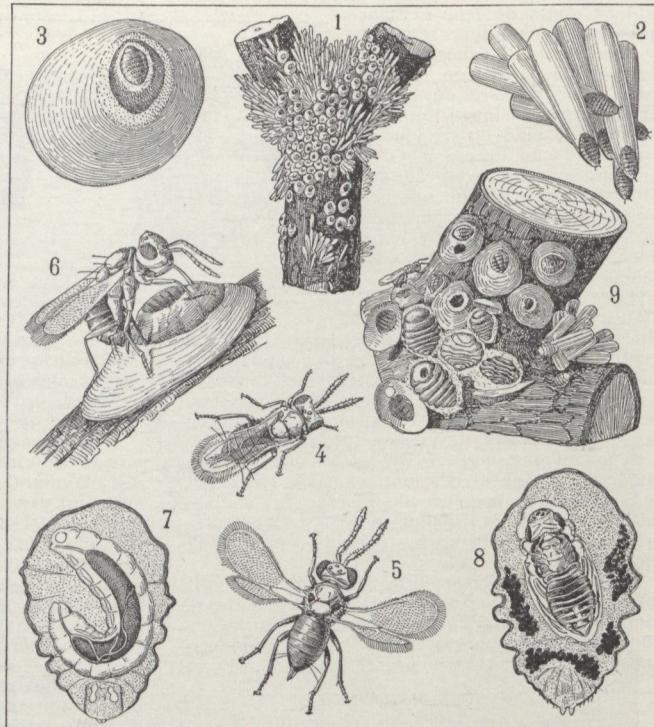


Fig. 3. — Hyménoptère contre cochenille : 1. Rameau couvert de diaspis pentagona (mâles et femelles), en grandeur nat. ; 2. Follicules mâles (grossis) montrant la dépouille larvaire ; 3. Boucliers femelles (très grossis) ; 4 et 5. Prospaltelles adultes (très grossis) ; 6. Prospaltelle déposant ses œufs dans un bouclier de diaspis ; 7. La larve de la prospaltelle dans un diaspis femelle adulte (grossie) ; 8. La même, transformée en nymphe ; 9. Rameau de mûrier chargé de diaspis, et prospaltelle y effectuant sa ponte (grossi). Figures d'après Berlese.

sous une surveillance gouvernementale plus rigoureuse. D'autres lois étaient relatives à la protection contre les accidents et à la détermination des sanctions et des responsabilités. Une loi créa aussi, au mois de juin, des caisses d'épargne postales. À la même époque, fut voté un crédit permettant le maintien de la commission créée par la loi douanière du 5 août 1909, pour conseiller le président sur l'application du tarif minimum; cette mesure laissait entendre que le Congrès admettait la possibilité de révision au moins partielle du tarif douanier Payne-Aldrich, qui avait été défavorablement accueilli. Enfin, notons encore, comme loi importante, celle qui éleva au rang d'Etats les deux derniers territoires continentaux, le Nouveau-Mexique et l'Arizona.

Le budget voté pour l'exercice suivant dépassait un milliard de dollars, c'est-à-dire qu'il se trouvait porté à un chiffre double de ce qu'il était douze ou quinze ans auparavant. L'accroissement de dépenses venait surtout du développement donné à l'armée et à la marine, en même temps que des mesures prises pour leur réorganisation méthodique. Il était porté 131 millions de dollars pour la marine, 95 pour l'armée. Les Etats-Unis avaient entrepris aussi, depuis la guerre avec l'Espagne, d'organiser la défense des côtes qui était, à cette époque, presque inexistante, et de créer des stations navales; mais le Congrès ne vota les crédits qu'avec une grande lenteur. On devait néanmoins au président Taft d'avoir réalisé des économies dans le budget fédéral et d'avoir amélioré les services financiers; il a continué en même temps la campagne contre les trusts et a intenté des poursuites contre plusieurs d'entre eux.

**Les élections de novembre 1910.** — Le 8 novembre 1910, eurent lieu les élections bisannuelles ordinaires des membres de la Chambre des représentants, ainsi que celles des gouverneurs d'un certain nombre d'Etats et des membres de leurs Chambres basses. Elles devaient nécessairement être influencées par la scission qui s'était produite dans le parti républicain, et se ressentit aussi du mécontentement populaire dû au renchérissement des denrées amené par le nouveau tarif douanier. Le parti démocrate remporta un succès complet.

Tandis que la Chambre des représentants du 61<sup>e</sup> Congrès avait une majorité républicaine de 40 membres, le 62<sup>e</sup> Congrès allait s'ouvrir avec une majorité démocrate de 60. C'était la première fois,

depuis le 53<sup>e</sup> Congrès, élu en 1892, que la majorité appartenait aux démocrates.

Pour la première fois, même, un socialiste, nommé par la ville de Milwaukee, allait faire partie de la législature fédérale. Le même « glissement » vers le parti démocrate, selon une expression qui a cours aux Etats-Unis, s'est produit dans le choix des gouverneurs : sept sièges ont été conquis par les démocrates sur les républicains, tandis qu'ils n'en perdaient que trois. Malgré les efforts déployés par l'ancien président Roosevelt en faveur du candidat républicain, l'Etat de New-York mit à sa tête, pour la première fois depuis 1892, un démocrate, John A. Dix. Enfin, il en fut de même en ce qui touche les assemblées locales : une dizaine d'Etats, qui avaient d'ordinaire jadis dans leurs législatures une majorité républicaine — et New-York était du nombre — lui substituèrent une majorité démocrate. Une trentaine de socialistes furent élus aux législatures d'Etats. Il résultait de cette transformation que la majorité républicaine au Sénat fédéral allait se retrouver affaiblie. Il est à remarquer que, même dans l'Ohio, dont le président Taft est originaire, ce sont ses adversaires qui l'ont emporté.

*La dernière session du 61<sup>e</sup> Congrès.*

Taft.

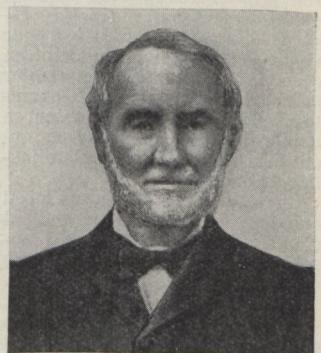
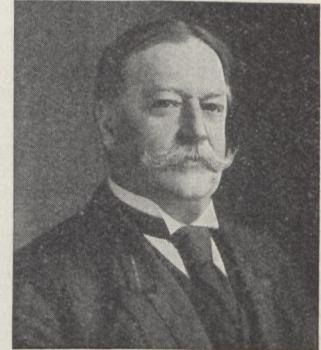
— C'était le 4 mars 1911 que devaient exposer les pouvoirs du 61<sup>e</sup> Congrès. Sa dernière session, ouverte le 5 décembre 1910, ne pouvait être très productive. Le président n'en adressa pas moins aux Chambres son message annuel avec le même développement que de coutume. Mais, s'il contenait un très grand nombre de recommandations, il faut bien reconnaître qu'il en est beaucoup qui n'ont pas été suivies d'une décision favorable. Si le Congrès, par exemple, vota une loi importante modifiant l'organisation et la procédure des cours fédérales, réforme préconisée dans le message, par contre, on vit repousser par la Chambre une loi adoptée au Sénat, dont l'objet était de subventionner la marine marchande, bien que le président eût appelé l'attention sur la nécessité d'en favoriser le développement, surtout à la veille de l'ouverture du canal de Panama. De même fut rejeté le projet de loi tendant à rendre permanente la commission douanière créée par la loi de 1909, quoique le président l'eût demandé, en reconnaissant la justesse de certaines des critiques adressées au tarif douanier. On vit aussi échouer un projet de loi ayant pour objet la mise en vigueur d'un accord de réciprocité commerciale avec le Canada, signé le 14 mai 1910, et qui atténua par des concessions réciproques les taxes douanières établies dans l'un et l'autre pays.

La Chambre l'adopta à une forte majorité; mais, malgré l'insistance du président, le projet fut mis de côté par le Sénat, qui laissa arriver la date d'expiration des pouvoirs du Congrès, le 4 mars, sans avoir pris de décision.

*Le 62<sup>e</sup> Congrès; sa première session.* — Une session spéciale du 62<sup>e</sup> Congrès s'ouvrit le 4 avril 1911.

La majorité démocrate qui l'avait emporté aux élections n'allait pas tarder à imprimer à la législature fédérale des directions nouvelles. Tout d'abord, elle s'empessa d'éliminer le speaker Cannon, qui remplissait ces fonctions depuis une dizaine d'années. Il fut remplacé par le démocrate Champ Clark, du Missouri, chef de l'opposition. Le parti n'en conserva pas moins les dispositions qu'il avait fait lui-même adopter pour restreindre les pouvoirs du speaker; il les diminua même en transportant du speaker à la Chambre, dans un nouveau règlement, le droit de nommer les diverses commissions.

Ce furent les questions douanières qui occupèrent en premier lieu le Congrès. Dans un message spécial, adressé le 3 avril, le président avait insisté à nouveau sur la nécessité de se prononcer sur le projet de loi relatif à la réciprocité commerciale



Cannon.

avec le Canada, qui était resté en suspens. Les démocrates étaient, par principe, favorables à l'abaissement des tarifs douaniers; aussi était-il à prévoir qu'ils soutiendraient le traité avec le Canada, bien que dû à l'initiative du parti républicain, parce qu'ils pouvaient y voir un acheminement vers la révision du tarif. Le Sénat fit encore une vive opposition au projet, qu'il finit cependant par adopter, sans amendement, le 22 juillet, avec une majorité formée surtout de démocrates.

Le but pour lequel cette session extraordinaire se trouvait réunie avait été atteint, mais les démocrates voulaient commencer tout de suite la révision du tarif, sans attendre, comme le demandait le président, que la commission douanière eût achevé son enquête. Afin de se concilier les bonnes dispositions des agriculteurs de l'Ouest, ils avaient déjà déposé à la Chambre, en même temps que l'avait été le bill de réciprocité, un projet comportant l'admission en franchise d'un certain nombre d'articles. Puis ils proposèrent un remaniement des droits sur la laine et les lainages; quelques-uns préconisaient des mesures trop radicales, qui auraient mécontenté les producteurs, mais l'on se contenta de demander une simple réduction de droits. Les deux bills, acceptés par la Chambre en mai et juin et par le Sénat en août, furent frappés du veto du président, comme étant des mesures d'un caractère politique et insuffisamment étudiées; la Chambre les vota de nouveau, mais ne réunit pas le quorum nécessaire, les deux tiers, pour rendre le veto sans effet.

La mesure du président ne pouvait être jugée favorablement dans le pays, désireux, en général, de voir diminuer les droits de douane.

Bien qu'il ne fut qu'en session extraordinaire, le Congrès examina encore un grand nombre de projets et, notamment, une résolution modifiant la Constitution en faisant élire les sénateurs par le suffrage universel, tandis qu'ils l'étaient jusque-là par les assemblées législatives des Etats. Par cinq fois déjà, la Chambre des représentants avait voté des résolutions en ce sens, et le Sénat avait toujours résisté. A la session spéciale du 62<sup>e</sup> Congrès, la Chambre se prononça encore, le 13 avril, en faveur de l'élection populaire des sénateurs; le Sénat adopta la résolution, mais en l'amendant de façon à réservé un contrôle fédéral. La Chambre n'accepta pas l'amendement, et la question ne put être encore résolue.

D'autres lois relatives aux élections ont été adoptées. L'une d'elles prescrit la publication des dépenses faites pour les campagnes électorales, dépenses qui étaient souvent excessives. Une autre, en août 1911, a porté de 391 à 433 le nombre des membres de la Chambre, en le proportionnant au chiffre de population déterminé par le dernier recensement. La session se sépara le 22 août.

**Les élections de novembre 1911.** — Les vacances parlementaires avaient permis au président Taft d'entreprendre, en septembre, à travers l'Amérique, une grande tournée au cours de laquelle il visita trente-six Etats. Puis vinrent en novembre les élections locales d'assemblées législatives et de gouverneurs. Le mouvement démocrate, qui avait été si accentué en 1910, n'a pas progressé davantage en 1911 et n'a pas semblé avoir une signification politique générale. Dans

l'Etat de New-York, les républicains ont reconquis la majorité qu'ils avaient perdue aux précédentes élections. Dans l'Ohio, l'Etat du président Taft, ce furent encore les démocrates qui l'emportèrent. Dans plusieurs Chambres basses, on vit entrer des députés socialistes.

**La 2<sup>e</sup> session du 62<sup>e</sup> Congrès.** — Le 4 décembre 1911, s'ouvrit la seconde session du 62<sup>e</sup> Congrès. Au lieu d'envoyer comme précédemment, au début de la session, un très long message général où il passait en revue toutes les questions, le président Taft pensa frapper davantage l'opinion publique et les Chambres en adressant au Congrès une série de messages successifs, traitant chacun d'un point particulier. Celui du 5 décembre fut exclusivement consacré à la question de la législation contre les trusts; le 7 décembre en parut un sur les relations extérieures, d'autres furent relatifs à diverses questions financières ou administratives.

En ce qui concerne les trusts, des poursuites avaient été intentées, en 1911, contre deux des principaux : la *Standard Oil* et le *Tobacco Trust*; ils furent dissous, puis réorganisés, mais conformé-

## LAROUSSE MENSUEL

ment à la décision de la Cour suprême. Le 26 octobre, le gouvernement engagea une action en dissolution contre le trust de l'acier, procès qui ne pouvait manquer d'avoir des répercussions sur les industries du pays. Dans son message, le président Taft, tout en affirmant la nécessité de maintenir la loi sur les trusts, conseillait le vote de lois complémentaires qui exposerait et dénoncerait les procédés de concurrence déloyale.

Ce fut encore à la révision du tarif douanier que s'attacha le Congrès durant cette session. La majorité trouvait bien pour faire aboutir son programme le concours des républicains progressistes, mais elle se heurtait à la volonté arrêtée du président de n'admettre de révision que basée sur les travaux de la commission douanière. Vainement la Chambre adopta-t-elle divers bills portant des diminutions de droits et réussit-elle à les faire admettre pour la plupart par le Sénat; le veto du président rendit ces décisions inutiles. Revenues devant la Chambre, elles y trouvèrent bien la majorité nécessaire dans ce cas, mais il n'en fut pas de même devant le Sénat.

En ce qui concerne le mode d'élection des sénateurs fédéraux, question qui était restée en suspens dans la précédente session, elle fut l'objet d'un amendement constitutionnel, adopté par les deux Chambres, qui admettait l'élection populaire directe des sénateurs. Mais, pour que l'amendement entre en vigueur, il faut qu'il soit accepté par les législatures des trois quarts des Etats.

**La campagne présidentielle.** — Lorsque le Congrès se sépara, le 26 août 1912, la campagne électorale en vue de l'élection d'un nouveau président, qui devait avoir lieu en novembre, était déjà, en fait, ouverte depuis longtemps. Aucune question n'occupa davantage l'opinion publique et le monde politique en Amérique durant toute l'année 1912. C'est au même objectif que se rapportait déjà le long voyage accompli en septembre 1911 par le président Taft et au cours duquel il avait longuement exposé, en maints endroits, les divers points de son programme; mais il ne paraissait pas en avoir rapporté une grande confiance dans le succès du parti républicain. La lutte allait être très vive, en effet, entre républicains et démocrates. Elle s'aggrava encore du fait des désaccords qui existaient, dans chaque parti, entre les éléments modérés et avancés. Entre républicains notamment, la scission s'accentua par l'attitude de l'ancien président Roosevelt qui, après avoir soutenu jadis la candidature de Taft, en 1904, se porta cette fois candidat contre lui, en alléguant qu'il n'avait pas fait aboutir les réformes sur lesquelles le parti comptait.

La Convention nationale du parti républicain, qui se tint à Chicago, le 18 juin 1912, choisit Taft comme candidat, mais donna 107 suffrages à Roosevelt. Puis, aussitôt, les partisans de ce dernier lui offrirent une candidature indépendante, comme chef du parti progressiste, qui se trouvait prendre ainsi une individualité marquée. Le programme du parti républicain se déclarait opposé, en ce qui concerne les trusts, à tout privilège spécial et monopole, mais demandait l'adoption de lois complémentaires définissant les actes délictueux; il affirmait la nécessité d'un tarif protectionniste suffisamment élevé, sauf à admettre des réductions après décision de la commission douanière.

La convention démocrate, réunie à Baltimore, le 25 juin, vit aussi se produire de vives discussions entre les éléments opposés du parti, et il fallut procéder à de nombreux scrutins successifs pour que la majorité requise, les deux tiers, fut obtenue par l'un des candidats. L'élément radical l'emporta, mais ce fut seulement le 2 juillet, au 46<sup>e</sup> tour, que la lutte prit fin. Le gouverneur du New-Jersey, Woodrow Wilson, ancien président de l'Université de Princeton, fut désigné par 990 voix sur 1.036; le speaker Champ Clark, qui lui avait disputé le premier rang, n'en avait plus que 84. Ce fut aussi un radical qui fut désigné comme candidat à la vice-présidence : Marshall, gouverneur de l'Indiana. Le programme du parti démocrate comprenait comme principaux articles : la réduction progressive des droits de douane, l'application rigoureuse des lois contre les trusts et monopoles illégaux, l'établissement d'un impôt fédéral sur le revenu, l'élection des sénateurs au suffrage universel, la désignation par le suffrage universel des candidats de chaque parti à la présidence; l'inéligibilité des anciens présidents.

Roosevelt et Wilson menèrent une campagne très active et parcoururent le pays en prononçant de nombreux discours. La lutte entre Roosevelt et Taft fut marquée de vives polémiques; mais ce dernier, se conformant à la tradition ancienne, d'après laquelle les candidats doivent s'abstenir de faire des tournées électorales, ne se déplaça pas et ne prononça aucun discours. Divers événements, dont furent victimes plusieurs candidats, jetèrent une triste note sur la période qui précéda l'élection. En octobre, Roosevelt fut blessé d'un coup de feu tiré contre lui, tandis qu'il se rendait à un meeting à Milwaukee; le vice-président des Etats-Unis, Sherman, candidat à la réélection désigné par les républicains, mourut tout au début de novembre; Wilson

lui-même faillit, vers le même moment, se briser la tête dans un accident d'automobile.

La grande journée fut le 5 novembre. Ce jour-là, eut lieu, dans tous les Etats de l'Union, l'élection des délégués qui devaient désigner le président. Mais, si l'élection est à deux degrés conformément à la Constitution, la masse populaire qui nomme ces délégués avec une sorte de mandat impératif se trouve dans la réalité faire elle-même l'élection, elles collèges électoraux ne font plus que ratifier le choix du peuple. Aussi put-on dire, dès le 5 novembre, que l'élu de la présidence pour la période 1913-1917 était le démocrate Wilson, qui avait obtenu par les suffrages donnés aux délégués environ 6.492.000 voix, tandis que ses concurrents en avaient eu : Roosevelt, 4.194.000, et Taft 3.537.000. Si nous nous rapportons au nombre des délégués, sur 531, il y en avait 433 partisans de Wilson, 8 seulement de Taft et 88 de Roosevelt. Un candidat socialiste, Debs, avait obtenu 674.000 voix. Le démocrate Marshall fut élu vice-président. C'est le 14 janvier 1913 que les collèges électoraux procéderont à l'élection véritable, qui ne changea rien à l'ensemble de ces résultats. Les démocrates avaient donc obtenu un succès complet, tandis que le président Taft éprouvait une défaite écrasante, correspondant à la scission de son parti.

En même temps, avaient lieu des élections à la Chambre des représentants et aux assemblées locales, dans lesquelles se manifestèrent les mêmes mouvements d'opinion.

Les premières attestèrent encore les progrès des démocrates. Au prochain Congrès, leur nombre devait être, à la Chambre des représentants, de 289 contre 134 républicains et 4 progressistes. Au Sénat, les démocrates allaient avoir une petite majorité. Il en résultait que leur parti allait disposer à la fois du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Des gouvernements démocrates furent élus aussi dans 15 Etats et des républicains dans 13. Des socialistes sont entrés dans les Assemblées législatives de plusieurs Etats, mais celui d'entre eux qui avait été élu deux ans auparavant au Congrès ne fut pas réélu.

**La dernière session du 62<sup>e</sup> Congrès.** — Le 2 décembre 1912, s'est ouverte la dernière session de la législature destinée à prendre fin le 4 mars 1913, avec l'avènement au pouvoir du président Wilson et l'installation du nouveau Congrès. Dans ces conditions, on ne pouvait songer à y entreprendre des réformes législatives; le vote du budget et de quelques lois urgentes fut la seule œuvre de cette petite session. Dans des messages successifs, le président signala divers points de politique extérieure, insista sur la nécessité de renforcer l'armée et la marine, recommanda aux ministres d'assister aux séances des Chambres afin qu'il y ait une coopération plus étroite entre les pouvoirs exécutif et législatif.

**Présidence de Wilson.** — C'est le 4 mars 1913 que le nouveau président des Etats-Unis, Woodrow Wilson, entra en fonctions; seize ans après le départ de Cleveland de la Maison-Blanche, il fut le premier président qui y représentait le parti démocrate. Dans le cabinet qu'il constitua, W. Bryan, plusieurs fois désigné par les démocrates comme candidat à la présidence, fut appelé au secrétariat d'Etat. Un dixième ministère fut créé, celui du Travail.

Le président Wilson inaugura ses fonctions par un message qu'il n'adressa pas au Congrès, mais qu'il vint lire lui-même devant l'assemblée comme l'avaient fait les deux premiers titulaires de la charge. Cette manière de faire correspondait à une tendance nouvelle, dont son prédécesseur Taft s'était déjà fait l'écho et qui consistait à accentuer le rôle du pouvoir exécutif et à le rapprocher du législatif.

Bien qu'émané du chef d'un parti qui semblait devoir être assez radical et qui venait d'arriver au pouvoir, le message du président était loin d'être une œuvre de sectaire; il se faisait remarquer tout au contraire par sa modération et sa sagesse et par l'élevation des idées exprimées. Le président y exposait la façon dont il comprenait la révision des tarifs douaniers et, tenant le langage d'un homme d'Etat et d'un véritable réformateur, il considérait qu'il serait peu sage de procéder avec une précipitation inconsidérée et sans une étude approfondie. En ce qui concerne le régime fiscal, il proclama la nécessité de sa réforme, mais en déclarant que les changements à y apporter devaient avoir pour but une amélioration et non une révolution et un bouleversement.

**Le 63<sup>e</sup> Congrès. Sa première session.** — Ce sont donc les questions douanières et fiscales que le 63<sup>e</sup> Congrès



Champ Clark.



W. Wilson.

eut tout d'abord à examiner. La réduction des droits de douane devait, dans la pensée du président, amener une diminution dans la cherté de la vie. A cet égard, les douanes étaient possibles et, en tout cas, le Trésor allait y perdre environ 80 millions de dollars par an. Pour combler ce déficit, le nouveau gouvernement proposait l'établissement d'un impôt sur le revenu, système fiscal qui avait toujours été dans le programme des démocrates. Le 8 mai, la Chambre des représentants adopta, par 281 voix contre 139, l'ensemble du projet de réduction des droits de douane (Bill Underwood), ainsi que le projet d'impôt fédéral sur le revenu. Le Sénat en aborda ensuite la discussion.

En juin, le président envoya un autre message pour conseiller de réaliser la réforme monétaire qui avait figuré aussi dans son programme. Un projet qui tendait à uniformiser le régime monétaire et à le rendre plus simple fut adopté par la Chambre à une forte majorité. Le vote de ces divers projets, en attendant leur acceptation par le Sénat, fut déjà regardé comme étant, pour le président, un véritable succès.

Il convient d'enregistrer encore, comme se trouvant d'accord avec le programme démocrate, le fait que plus des deux tiers des Assemblées législatives des Etats de l'Union avaient approuvé l'amendement à la Constitution précédemment adopté, devant faire élire les sénateurs fédéraux au suffrage universel direct.

**Affaires extérieures.** — Le tarif douanier Payne-Aldrich, qui avait suscité tant de mécontentements à l'intérieur, risquait aussi de soulever des difficultés à l'extérieur avec les puissances qui avaient également des tarifs protectionnistes. Le président Taft affirma que les Etats-Unis n'avaient nullement l'intention d'engager une guerre de tarifs et que son gouvernement apporterait l'esprit le plus conciliant dans les négociations concernant les relations douanières. Bien qu'elles aient été difficiles avec l'Allemagne et la France, l'accord se fit cependant avec la première le 7 février 1910, avec la seconde le 18 mars 1910. Mais, avec le Canada, elles furent très laborieuses, et demeurèrent sans résultat effectif. Bien qu'une entente ait pu intervenir en 1910 et que la convention ait été, non sans bien des résistances, adoptée par le Congrès le 22 juillet 1911, les électeurs du Dominion amenèrent le Parlement canadien à la rejeter (v. *Larousse Mensuel illustré*, septembre 1912, CANADA, p. 510).

D'autres accords, des traités d'arbitrage permanents, ont été conclus par les Etats-Unis, l'un avec la Grande-Bretagne, l'autre avec la France, le 3 août 1911, ayant pour objet d'étendre le champ de l'arbitrage précédemment déterminé par les traités de 1908; ils ont été ratifiés le 7 mars 1912, après avoir subi quelques amendements de la part du Sénat.

Les Etats-Unis qui, par leurs nationaux et leurs capitaux, ont au Mexique des intérêts très notables et qui s'efforçaient d'entretenir de bons rapports avec ce pays voisin, ne pouvaient manquer de s'émouvoir des troubles révolutionnaires qui s'y étaient produits à la fin de 1910. Par mesure de précaution, des troupes furent envoyées à la frontière. En mars 1912, à la suite d'une résolution du Congrès, le président Taft interdit l'envoi d'armes et de munitions au Mexique.

Le mois suivant, après l'assassinat d'un Américain par les partisans d'un chef rebelle, les Etats-Unis adressèrent une note énergique au gouvernement mexicain et, en août, envoyèrent des navires de guerre sur le littoral du Mexique. Après l'assassinat du président Madero, en février 1913, le président des Etats-Unis Wilson se refusa à reconnaître le général Huerta comme chef du pouvoir exécutif dans la république mexicaine. Il essaya bien d'arriver à un rapprochement avec le président provisoire par l'envoi d'un commissaire officieux et déclara, dans son message du 27 août, qu'il observerait une stricte neutralité entre les fédéraux et les insurgés. Mais, comme le président engageait en même temps les citoyens américains à quitter le Mexique, on pouvait craindre que ce ne fut afin de les mettre en sûreté contre des représailles possibles, de sorte que la surveillance des Etats-Unis sur le Mexique n'a pas été sans inquiétude en Europe. Malgré les conférences qui ont eu lieu entre le ministre des affaires étrangères du président provisoire mexicain, Portillo y Rojas, et l'agent confidentiel du président Wilson, Lind, les Etats-Unis ne paraissent pas avoir pu trouver encore un terrain d'entente avec le général Huerta.

Les Etats-Unis ont continué à exercer une sorte de tutelle sur les petites républiques de l'Amérique centrale en les aidant à sortir, sans toucher à leur indépendance, des graves situations financières créées chez elles par les révoltes, et c'est dans ces vues qu'ils ont signé, en 1911, des traités avec le Honduras et le Nicaragua.

L'un des événements les plus importants qu'il y ait à enregistrer pour l'Amérique au point de vue de ses intérêts économiques, c'est l'achèvement du canal de Panama. Le dernier barrage a été rompu le 10 octobre 1913, et l'ouverture du canal a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1915. Une grave question s'est

trouvée soulevée à l'occasion de la fixation des tarifs du canal. Dans un message du 21 décembre 1911, le président Taft exprimait l'opinion que les Etats-Unis avaient le pouvoir d'exempter des droits de transit tout ou partie de leur marine. Un bill en ce sens fut adopté par la Chambre des représentants, le 23 mai 1912, à une forte majorité. L'Angleterre protesta en faisant valoir que cette exemption était contraire au traité Hay-Pauncefote de 1901, qui stipulait une absolue égalité de traitement, traité que les Etats-Unis interprétaient comme concernant seulement les navires des autres puissances et non les siens. Le Sénat adopta, le 9 août, un bill qui s'écartait de celui admis par la Chambre, mais n'en maintenait pas moins le principe. L'avis signé le 23 août 1912 par le président Taft exemptait seulement les droits de passage des navires américains qui se livraient au cabotage, mais réservait la possibilité d'étendre éventuellement cette faveur, en tout ou en partie, aux navires voyageant au long cours. Il est vraisemblable que ce désaccord devra être soumis à un arbitrage.

Les rapports des Etats-Unis avec le Japon se sont améliorés et, le 21 février 1911, a été signé entre les deux Etats un traité de commerce et de navigation, destiné à remplacer celui de 1894, qui expirait en 1912. Mais un nouvel incident surgit en 1913 à l'occasion d'une loi californienne d'où il résulte que les Japonais ne peuvent, en Californie, acquérir la propriété de terres pour des exploitations agricoles. Une protestation formelle a été remise par l'ambassadeur du Japon. La loi vise les étrangers qui ne peuvent acquérir la nationalité américaine, et il se trouve que les Japonais sont presque les seuls dans ce cas. Le secrétaire d'Etat Bryan s'est rendu en Californie pour intercéder en faveur des Japonais; mais il ne put rien obtenir, et la question sera sans doute soumise à la Cour fédérale suprême. — Gustave REGELSPERGER.

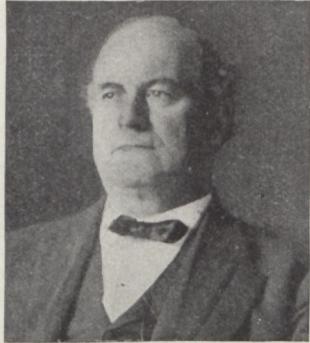
**Gouy** (Georges-Louis), physicien français, né à Vals-les-Bains (Ardèche) en 1854. Après avoir fait ses études secondaires, successivement à Tournon, à Lyon, au lycée Saint-Louis, il vint passer sa licence à la Sorbonne, en 1875. Docteur ès sciences physiques en 1879, il fut nommé, en 1880, préparateur au laboratoire de Desains, puis, en 1883, chargé de cours et enfin professeur titulaire à la Faculté des sciences de Lyon.

Les travaux de Gouy sont nombreux, et ils ont beaucoup contribué au progrès de la physique théorique. Ils se rapportent principalement à l'optique et à l'électricité.

En optique, il étudia en premier lieu l'absorption et l'émission des radiations par les flammes. Il obtint, au cours de ces recherches, les premières données exactes sur la constitution des raies spectrales. L'étude de la propagation des ondes lui fournit l'occasion de deux découvertes importantes : l'avance de phase que prend une onde lorsqu'elle passe par un foyer et la non-identité de la vitesse de propagation de l'intensité lumineuse et de celle des ondes. Il formula une nouvelle théorie de la lumière blanche, généralement adoptée aujourd'hui, d'après laquelle les diverses radiations simples ne préexistent pas côté à côté dans cette lumière, mais sont en quelque sorte fabriquées par l'instrument d'analyse. Il donna une théorie de la polarisation rotatoire différente de celle de Fresnel, étudia la diffraction éloignée, etc.

En électricité, l'électrocapillarité fut de sa part l'objet d'une longue et fructueuse étude. Il construisit un étalon de force électromotrice, indiqua l'emploi de l'électromètre à quadrants comme instrument balistique, etc.

En dehors de ses travaux sur l'optique et l'électricité, Gouy fit diverses recherches à la thermodynamique,



Bryan.



G.-L. Gouy.

mique, et c'est lui qui appela l'attention sur le mouvement brownien en montrant l'importance et la généralité de ce phénomène. Il construisit divers appareils qui ont rendu de grands services, notamment un spectrophotomètre, un appareil pour introduire commodément des vapeurs métalliques dans les flammes, un appareil pour le nivellement micrométrique.

Gouy a été élu, en 1901, membre correspondant et, en 1913, membre non résidant de l'Académie des sciences. — P. KLEIN.

**Grande Pitié des églises de France** (LA), par Maurice Barrès (Paris, 1914). — Chaque fois qu'on s'est étonné de voir un écrivain aussi profondément poète que Barrès s'intéresser au mécanisme de la vie politique, il n'a pas eu de peine à répondre que, décidé à développer toutes ses puissances, il croirait se mutiler lui-même s'il séparaît la poésie de l'action. Toute son œuvre invite l'individu à collaborer à quelque cause grande et ancienne. Et c'est ce qui fait l'unité d'un livre où s'insèrent, au milieu de discours parlementaires, de projets de résolution et de discussions d'amendements, des pages de la plus grande poésie et, au milieu de tableaux de satire politique, les appels les plus émouvants à l'imagination et au cœur.

La question que le député Barrès a portée à la Chambre dans ses trois mémoires de discours du 16 janvier 1911, du 25 novembre 1912 et du 15 mars 1913, est la suivante : quelle est, en droit, la situation des églises de France depuis le vote de la Séparation, et quelle a été, en fait, depuis ce moment, la destinée d'un grand nombre d'entre elles ?

La loi a mis l'entretien des églises, jadis dévolu aux fabriques, à la charge des associations cultuelles. Ces associations ne se sont pas formées, l'Eglise les ayant repoussées. Aucune disposition suffisante ne protège donc plus les édifices du culte. Non seulement la loi n'oblige pas les conseils municipaux à entretenir les églises, mais encore elle leur permet de faire obstacle à ce que des catholiques de bonne volonté se chargent des travaux et des frais d'entretien. Ils peuvent également s'opposer à ce que les sanctuaires présentant un intérêt artistique soient classés comme monuments historiques. Cette situation paraît infiniment dangereuse pour la conservation des églises. En réalité, des faits inquiétants, scandaleux, en divers points de la France, ont fait voir qu'il n'y a point de précautions trop fortes et trop précises contre l'ignorance, l'étroitesse, le fanatisme. Des municipalités, des sous-préfets ou des préfets ont refusé à des particuliers l'autorisation d'empêcher l'église de tomber en ruine. On s'est hâte de démolir des édifices avant même qu'il eût été légalement statué sur leur sort. On a mis en vente des objets du culte qui ont servi à des manifestations de dérision. Les ossements des morts enterrés dans le temple ont été profanés dans des jeux ignobles. On a pu voir une municipalité transformer officiellement un édifice sacré en latrines publiques, puis faire clore le trou immobile avec une pierre tombale. Ces faits, portés par Maurice Barrès à la tribune, y ont excité une vive indignation.

A une situation qui permet de pareils abus il propose un double remède. Le nombre des églises classées, tant anciennement que depuis la promulgation de la loi, est infime par rapport à leur nombre total. Barrès propose de classer en bloc toutes celles qui sont antérieures à 1800. En second lieu, l'Etat devrait non seulement autoriser les contributions volontaires spécialement destinées à l'entretien des églises, mais encore y ajouter de son fonds une subvention correspondante.

Pour faire accepter ces idées à une majorité prévue qui l'accuse de vouloir rétablir le budget des cultes, Barrès, dans les trois discours que reproduit le volume, tout en élévant très haut le débat, s'efforce de se placer, en dehors de toute croyance confessionnelle, sur un terrain où il pourrait réunir les adhésions des esprits simplement sensés et équitables de toutes les opinions. Mais, même de ce point de vue, il repousse cette façon de voir qui consisterait à ne s'intéresser qu'aux églises qui ont une beauté artistique : celles-là trouveront toujours des protecteurs. Ce sont surtout les autres qui ont besoin d'être protégés. Du reste, dit-il, « il n'y a pas d'église laide pour un Français qui a de l'amour ». Barrès, en philosophe, en psychologue, invoquant le positiviste Aug. Comte, et Stuart Mill, le « saint du radicalisme », rappelle à ses collègues qu'il y a au fond de l'amour un besoin profond que ne saufait pas le rationalisme et qu'on a le devoir de contenter, si, comme on le prétend sans cesse, on veut assurer à chaque individu le plus complet épanouissement de sa personnalité. En effet, « dans l'église, le plus pauvre homme s'élève au rang des grands intellectuels... Les églises sont les plus hautes expressions de la spiritualité française ».

Ces arguments, dont la force ne réussit pas à entraîner l'adhésion du Parlement (la Chambre vota seulement un amendement que Maurice Barrès n'accepta qu'en désespoir de cause et le Sénat repoussa par deux fois les timides mesures arrachées à la

Chambre), Maurice Barrès, en toute liberté, les développe et les enrichit dans son livre avec une énergie singulière. Dans *la Grande Pitié des églises de France*, on retrouve à la fois le peintre d'histoire et le satirique mordant et pittoresque de *Leurs figures* et le grand lyrique, le spiritualiste passionné de *Amori et Dolori Sacrum*.

Pour exposer complètement sa cause au grand public, l'auteur a besoin de lui faire connaître ses adversaires. Dans *la Grande Pitié des églises de France*, il y a quelques esquisses d'hommes politiques, généralement peu développées — trois lignes quelquefois — mais tellement caractéristiques qu'il n'est plus aisément de les oublier. On retiendra le portrait de ce président du conseil qu'il nous montre conduisant avec un art consumé une assemblée dont il sent les moindres impressions, dont il prévoit en quelque sorte toutes les réactions, mais, hors de cette arène particulière, désorienté, parce qu'il ne sait voir les choses que du point de vue de la lutte parlementaire ou de la discussion juridique. Il croit toujours qu'on en veut à son portefeuille : une discussion de principes le dépasse.

Mais les députés et les ministres ne font que refléter la majorité, dont ils prennent le ton. Et, en somme, ce que Barrès reproche à cette majorité, c'est de traiter ce qui est sublime avec des moyens de basoche ». Malgré le désir, le goût qu'il a de sentir, d'agir en communion avec une collectivité, ou plutôt à cause de ce goût même, l'écrivain prend en horreur la pusillanimité, les basses plaisanteries, la haine de l'idée auxquelles il se heurte. Il s'irrite contre l'adversaire, qu'en une personnalisation dantesque il appelle la « bête méchante et puante ». Il va respirer dans les forêts ou rêver dans les temples. Fort de la liberté qu'il a enfin, dans son livre, de hausser le ton, entre deux séances, il s'échappe vers de hautes méditations. Et les plus forts arguments, c'est le poète qui les trouve.

Au sortir de la Chambre, il aperçoit, un soir, une femme qui, au milieu d'un petit rassemblement, réclame la protection d'un agent contre son mari, ivre et brutal. Dans ses bras, un petit enfant, indifférent à ce bruit, regarde les astres.

Je n'oublierai jamais, au milieu de cette scène de carrefour et dans les bras de cette malheureuse, cette petite figure extasiée. Elle était émouvante par sa royale solitude... O le jeune souverain ! Scintillantes étoiles, vous demandez-t-il vos cadeaux de lumière ? Non pas, il vous offre une flamme jaillie du feu sous vos flammes du ciel.

A peine détaché du sein d'une femme, voilà déjà que l'enfant désire et que son âme s'évade. Son père et sa mère, désunis entre eux, ne s'assortissent avec rien, et ces force-nées réclament à la vie des bonheurs qu'elle ne contient pas ; mais lui, il n'a pas encore perdu le secret de nos destinées ; il sait — d'une science antérieure à sa propre expérience — que c'est avec les étoiles seules que sont accordés les fils de la terre.

Aux vacances, Barrès s'en va par les campagnes rêver. Il admire l'harmonie reposante et moralisante de nos villages français. On y voit tant de paysages qui ordonnent l'âme ! Mais ils sont incomplets sans l'église. Une procession, le 15 août, lui paraît comparable « à la douceur d'une convalescence quand la douleur glisse au loin ». Un charme très pur se dégage de cette harmonieuse liturgie.

Enfance, adolescence, maturité, soir paisible de la Vie, tous les âges flottaient sur le vieux parc, comme un brouillard du matin accroché dans les arbres, comme une vibration de Mozart après que les violons se sont tus. Quelle élosion, une telle journée, entre les longs travaux de la vie terre à terre ! C'est ici que la petite ville peut prendre le sentiment de sa beauté morale et s'évader des soins matériels. Qu'ils soient remerciés ceux qui font sortir ces belles heures de la masse sombre des jours ! J'ai vu passer la poésie dont je suis un fils reconnaissant et privilégié...

Un autre jour, comme pour se purifier des scandales et des grossièretés qu'il a été obligé de rapporter à la tribune, il s'enfuit sous les voûtes de la cathédrale de Reims, il y retrouve les images familières à son enfance. Que d'autres cherchent au Parthénon une règle de vie : par tout ce qu'il sent en lui-même, il « appartient à la civilisation du Christ ». L'Eglise rattache l'âme à un monde héroïque et à toute une tradition de vérités françaises. Elle forme des sensibilités ; et c'est la sensibilité, plus que la raison, qui dirige la vie.

Dans le beau chapitre intitulé *Pax aut bellum*, l'écrivain compare ses émotions d'autrefois avec celles d'aujourd'hui. Jadis il se lançait avec ardeur dans la lutte ; non pas pour détruire, certes, mais pour conquérir toutes les formes nouvelles de la beauté et de l'esprit. Il se voit dans le passé sous l'aspect du Jacob qui lutte avec l'ange dans le vigoureux tableau de Delacroix qui est à Saint-Sulpice. Mais, après avoir tout approfondi, il trouve au fond de lui-même un désir inassouvi, ce désir qu'au terme de leur carrière ont éprouvé ou satisfait diversement de grands hommes : le désir de s'associer à quelque chose d'universel qui mette en eux l'harmonie et la paix. *Pax*, c'est le mot magique qui brille pour tous, les privilégiés et les humbles de l'esprit, au fronton d'une église de campagne.

Mais on n'aurait point toute la pensée de Barrès si l'on négligeait le dernier chapitre de son livre : la

**Mobilisation du divin.** Son amour pour les sanctuaires, son mépris pour ceux qui veulent les détruire dépassent en quelque sorte les limites du christianisme. Salir une source, désfigurer un paysage et détruire une église, ce sont pour lui des profanations du même ordre. Non pas, nous le répétons, qu'il considère simplement les choses en artiste ; mais c'est qu'il sent partout, à travers son pays, quelque chose de divin qui maintient « la spiritualité de la race ». Il regrette toutes les divinités païennes des lieux où s'est écoulée son enfance. Citons encore une page de cet écrivain, qui aujourd'hui rappelle le mieux le rythme magnifique de Chateaubriand :

Mais quelles sont ces vapeurs qui s'élèvent des taillis et des dépressions du plateau, quel est ce trouble qui m'agit ? Sont-ces les dieux de mes aieux qui m'ont reconnu et qui m'attirent au fond des bois ? Le corps frissonne et recule, l'intelligence est de glace, mais un cœur fidèle bondit. Ames du purgatoire, aieux qui réclament des libations sur leurs terres, génies des lieux et mes propres sentiments réveillés, toutes les épaves religieuses de la vieille race m'appellent. Petits dieux locaux de tous grades, ils nous attendent et nous demandent si nous sommes prêts à les reconnaître. Foule anxiuse, découronnée ! Et moi, pour les saluer, je n'ai pas besoin du ménestrier des campagnes vosgiennes, qui, dans la nuit de la Toussaint, salue des sons de son violon les âmes invisibles répandues dans l'espace. Une fois de plus, j'ai reconnu avec émotion les dieux de mes aieux. J'ai entendu leurs voix étouffées et timides. Un hymne se lève de mon cœur et se mêle au vent du crépuscule dans les arbres de la solitude.

Barrès demande « une alliance du sentiment religieux avec l'esprit de la terre ». Mais voici que ces églises, qui ont remplacé les sanctuaires païens et qui souvent ont recueilli, agrégé, converti en quelque sorte les petites divinités locales, enfin qui se sont enracinées dans le vieux sol, en harmonie avec les sources, avec les forêts que les Nymphes n'ont pas toujours abandonnées, voici donc que ces églises, on veut les jeter à terre. Le danger qu'elles courent est infiniment grand partout où la foi faiblit. Ce qui peut les sauver, c'est qu'il y ait encore des saints. Telle est la conclusion de ce beau livre, où l'écrivain donne à une partie si respectable de la tradition française l'appui des plus nobles méditations. — Louis COQUELIN.

\* **Kopp** (Georges), cardinal et homme politique allemand, né à Duderstadt (Hanovre) le 27 juin 1837. — Il est mort à Troppau (Silésie autrichienne) le 4 mars 1914. Fils d'un tisserand, et d'abord simple employé télégraphiste, il se tourna, à vingt et un ans, vers la théologie, fit de fortes études au grand séminaire de Hildesheim et fut consacré prêtre en 1862. Dix ans plus tard, il était déjà vicaire général à Hildesheim, puis évêque de Fulda en 1881. Il se fit remarquer au cours des luttes politico-religieuses qui suivirent la guerre de 1870 ; ayant su gagner la confiance de l'empereur Guillaume Ier et de Bismarck, il obtint du gouvernement prussien d'importantes concessions aux catholiques d'Allemagne. Entre Rome et Berlin, il est déjà l'habile intermédiaire qu'il restera toute sa vie. Nommé membre viager de la Chambre des seigneurs de Prusse, en 1886, et prince-évêque de Breslau en 1887, son influence, de plus en plus considérable, se fait sentir dans trois directions principales. Il continue d'abord son œuvre de réconciliation entre l'Empire et le Vatican, travaillant d'une part à d'utiles réformes ouvrières préconisées par le pape Léon XIII, déterminant d'autre part le parti du centre catholique allemand à soutenir la politique conservatrice de Guillaume II. Il s'efforce ensuite d'apaiser les haines entre Allemands protestants et Polonais catholiques, dans lesquelles il est souvent obligé d'intervenir par la situation de son diocèse de la Prusse orientale ; son action envers les Polonais est toute de modération. Enfin, il montra au contraire une intransigeance tenace dans les conflits survenus entre les deux groupes du centre catholique allemand : celui de Berlin et celui de Cologne. Porte-parole du groupe berlinois et fort de l'encyclique papale sur les syndicats, dont on l'accusa d'être l'inspirateur, il fut l'adversaire inlassable des tentatives libérales de l'archevêque de Cologne et des grandes associations catholiques ouvrières de la région rhénane ; peut-être même cherchait-il à obtenir de Rome l'interdiction formelle de celles-ci, quand la mort l'enleva. Léon XIII le fit cardinal en 1893. Après la mort de ce dernier, il fut l'âme de l'opposition contre le cardinal Rampolla, jugé par trop francophile. Après l'élection de Pie X, il

s'efforça de gagner celui-ci à la politique allemande dans le monde musulman. Lutteur infatigable, diplomate consommé, serviteur opiniâtre de la politique papale et patriote convaincu, le cardinal Kopp fut la plus éminente personnalité du catholicisme allemand de son époque. — Gaston MONOD.

\* **Krantz** (Jules-François-Emile), vice-amiral français, ancien ministre de la marine, né à Givet le 29 décembre 1821. — Il est mort près de Toulon le 26 février 1914. Le vice-amiral Krantz, qui vient de s'éteindre à un âge très avancé, avait été un des marins les plus robustes et les plus populaires de son temps. Il était entré fort jeune dans la marine, admis à l'Ecole navale en 1837, aspirant en 1839, enseigne de vaisseau en 1843, lieutenant de vaisseau cinq ans après. Dans ce dernier grade, il fut chargé des fonctions d'instructeur à l'Ecole navale, mais reprit du service actif au moment de la guerre de Crimée, combattit devant Sébastopol, se signala dans l'expédition de Kertch, et enfin commanda, lors du bombardement de Kinburn, dans la mer Baltique, la bombarde à vapeur le *Ténare*. En 1861, il était capitaine de frégate et participait à l'expédition de Chine d'abord comme commandant de la batterie flottante le *Pei-Ho*, puis comme second deux vaisseaux de ligne, la *Ville-de-Paris* et le *Solférino*, avant que lui fût dévolu le commandement du *Taureau*, le premier en date des garde-côtes cuirassés français.

Krantz était depuis 1867 capitaine de vaisseau, et il avait commandé le *Rochambeau*, puis le vaisseau-école des canonniers, le *Louis-XIV*, lorsque éclata la guerre franco-allemande. Avec tout l'équipage du *Louis-XIV*, il reçut la mission de se rendre à Paris pour collaborer à la défense de la capitale menacée. Il fut chargé du fort d'Ivry : il y organisa le service avec la même précision qu'à bord d'un navire à la mer, et, sous sa direction énergique, le fort tint jusqu'au bout contre le bombardement prussien.

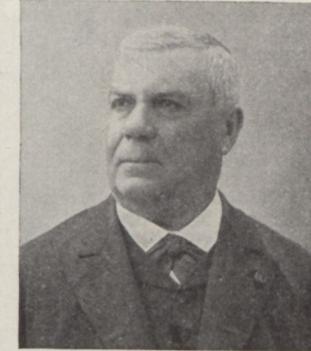
Après la guerre, l'amiral Poitou, qui venait de prendre le portefeuille de la marine, appela le commandant Krantz bientôt promu contre-amiral au poste de chef d'état-major général. Mais, lorsque tomba le gouvernement de Thiers, Krantz quitta le ministère, et embarqua sur le *Montcalm* pour commander la station navale de Cochinchine. C'est lui qui fit fermer les maisons de jeu de la colonie. Rentré en France, il fut appelé au conseil des travaux, promu vice-amiral (1877) et reprit alors les fonctions de chef d'état-major de l'amiral Poitou au ministère de la marine pendant toute la durée du cabinet Dufaure. De là, il fut envoyé à Toulon comme préfet maritime, commanda pendant deux ans l'escadre d'évolution, et reprit enfin la direction de la préfecture jusqu'à son passage au cadre de réserve, en 1886. Deux ans après, il remplaça au ministère de la marine de Mahy dans le cabinet Tirard, et le conservait dans le cabinet Floquet jusqu'au 22 février 1889. De nouveau ministre dans le cabinet Tirard du 11 mars 1889, il démissionna le 8 novembre suivant parce qu'il ne voulait accepter aucune diminution du contingent employé au Tonkin.

L'amiral Krantz, praticien expérimenté, réputé pour sa hardiesse manœuvrière, était en même temps un très distingué mathématicien, à qui l'on doit d'importants traités techniques : *Éléments de la théorie du navire* (1852), *Considérations sur le roulis des bâtiments*, etc. (1867). — J. MOZEL.

\* **Légion étrangère.** — Cette dénomination est aujourd'hui communément employée pour désigner les deux régiments étrangers créés par la loi du 14 décembre 1884 et provenant du dédoublement de l'ancienne légion étrangère.

I. **Historique.** — a) *Avant 1831.* A toutes les époques de son histoire, la France a accepté, sous les titres les plus divers, les services militaires des volontaires étrangers.

Avant la création des armées permanentes, on voit figurer dans les armées des rois de France les arbalétriers génois, les lansquenets et les reitres allemands, les stradiots, etc. Plus tard, Louis XIV régularise l'emploi des troupes étrangères et crée un certain nombre de régiments d'infanterie et de cavalerie uniquement composés de soldats étrangers. La monarchie recruta ainsi tour à tour des Suisses, des Allemands, des Anglais, des Ecossais, des Irlandais, des Danois, des Suédois, des Polonais, des Italiens, des Espagnols, des Flamands, des



Vice-amiral Krantz. (Phot. Pirou.)



Cardinal Kopp.

Hongrois, des Croates et même des Turcs, des Tartares, des Valaques et des Nègres. Les noms de Maurice de Saxe, de Berwick, de Lowenthal, d'Asfeld, de Bercheny, de Lally-Tollendal, du comte de Bavière, du prince d'Anhalt et de beaucoup d'autres constituent un témoignage indiscutable de l'éclat avec lequel les étrangers enrôlés sous ses plis servirent le drapé de la France.

Le gouvernement révolutionnaire supprima les régiments étrangers. Successivement, les lois des 2 août 1792 et 2 décembre 1793 ordonnèrent la naturalisation des militaires étrangers au service de la France et leur répartition dans les autres corps de l'armée. Mais la politique extérieure de la Convention ne tarda pas à entraîner la création de nouvelles unités étrangères : toutes, cependant, ne conservèrent qu'une existence éphémère, telles, par exemple, les diverses légions « étrangère », « bataille », « germanique », « franche-allobroge », « du Nord », le « bataillon bavarois », etc.

Sous le Directoire et le Consulat, l'enrôlement des étrangers sous le drapeau tricolore se fit sur des bases plus larges. Le gouvernement autorisa la création d'un nombre assez élevé de corps composés uniquement de soldats étrangers, parmi lesquels on peut citer la « légion piémontaise », la « légion étrangère italique », la « légion helvétique », la « légion polonaise », la « légion du Danube », la « légion grecque », la « légion maltaise », la « légion copiale », la « légion des Mameluks », le « bataillon des pionniers noirs », etc.

En 1802, après le traité d'Amiens, les troupes étrangères furent en majeure partie licenciées et, en 1804, les étrangers encore au service de la France se trouvaient disséminés dans les régiments français.

Pendant la période qui s'étend de 1792 à 1804, le nombre des généraux étrangers employés par les divers gouvernements fut considérable. Beaucoup d'entre eux acquirent une grande notoriété : les noms de Desaix, Reynier, Laharpe, Lahure, Marulaz, O'Connor, Miranda, Kilmaine, Miaczinski, Daëndels, Stengel, Dombrowski, etc., sont aujourd'hui universellement connus.

Les armées de Napoléon comptèrent dans leurs rangs des régiments recrutés dans la plupart des nationalités européennes. Sous les aigles impériales, les lanciers polonais et les escadrons de Tartares voisinaient avec les hussards croates et les pandours albaniens. Les régiments hessois, irlandais, hollandais, espagnols, suisses, westphaliens, etc., marchaient à côté des légions « de la Vistule », « hanovrienne », « portugaise » et « septentrionale ». Les chasseurs illyriens ou ioniens cacaient devant le régiment dalmate, etc.

En 1805 et 1806, Napoléon avait constitué quatre régiments avec des étrangers de toute nationalité : un décret du 3 août 1801 leur ayant enlevé le nom de leur colonel, ils devinrent les 1<sup>er</sup>, 2<sup>er</sup>, 3<sup>er</sup> et 4<sup>er</sup> régiments étrangers. Ces quatre régiments sont donc les ancières directes des régiments étrangers d'aujourd'hui.

Le 4<sup>er</sup> étranger fut supprimé le 25 novembre 1813 ; les trois autres furent réorganisés le 16 décembre 1814. Mais, à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon s'empessa de faire appel à tous les étrangers qui avaient déjà servi sous ses aigles, et il créa en avril 1815 huit régiments étrangers. Ceux-ci furent dissous le 6 septembre 1815 et remplacés par une légion royale étrangère connue sous le nom d'abord de « légion de Hohenlohe », puis, à partir du 22 février 1821, de « régiment de Hohenlohe ».

Le régiment de Hohenlohe fut supprimé le 5 janvier 1831. Louis-Philippe créa pour le remplacer un 21<sup>er</sup> régiment d'infanterie légère, « avec faculté de recevoir les étrangers en instance pour obtenir leurs lettres de naturalisation ». Depuis cette date



Grecque (1798-1801). Hohenlohe (1816) LÉGION ÉTRANGÈRE : Italique (1749-1800) de la Vistule (1807-1815) Portugaise (1808-1814)

jusqu'au 9 mars suivant, la France ne posséda aucun régiment étranger.

b) *De 1831 à nos jours.* — Une loi du 9 mars 1831, complétée par une ordonnance du lendemain, organisa à nouveau : 1<sup>er</sup> une légion étrangère formée dans l'intérieur du royaume, mais ne pouvant être employée que hors du territoire continental ; 2<sup>o</sup> des corps militaires composés d'indigènes ou d'étrangers et stationnés dans les colonies. Les Français et les Suisses étaient exclus de la légion étrangère, qui se recrutait uniquement parmi les étrangers âgés de 19 à 40 ans et contractant un engagement de trois ans au moins et de cinq ans au plus. Au début, les compagnies étaient composées uniquement d'hommes de même nationalité ou parlant la même langue. Ce système fut abandonné en 1835, et les hommes furent dispersés dans les unités sans distinction d'origine. La légion, constituée d'abord à 5 bataillons, en comprenait 6 en 1833 et 7 en 1834.

Comme conséquence du traité signé à Paris le 28 janvier 1833 entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, la légion étrangère fut cédée au gouvernement espagnol pour soutenir contre don Carlos les prétentions au trône d'Isabelle II, fille de Ferdinand VII et de Marie-Christine de Bourbon. Par ordonnance royale du 29 juin 1835, la légion étrangère cessa de faire partie de l'armée française.

Mais l'absence en Algérie de la légion étrangère ne tarda pas à se faire sentir. Six mois à peine après son départ, le 16 décembre 1835, une ordonnance royale prescrivait la formation d'une nouvelle légion étrangère : seul, le premier bataillon fut immédiatement constitué à Paris. Deux autres bataillons furent créés en 1837. Un quatrième leur fut adjoint en 1839 et un cinquième en 1840 ; le 30 décembre de la même année, la légion fut divisée en deux régiments à trois bataillons, sous la dénomination de 1<sup>er</sup> et 2<sup>er</sup> régiment de la légion étrangère.

Bien que primitivement la légion étrangère ait été réservée pour les expéditions outre-mer, les deux régiments furent transportés en 1854 en Crimée, où ils constituèrent la 2<sup>re</sup> brigade de la 5<sup>re</sup> division. Pour les remplacer en Algérie, un décret impérial du 17 janvier 1855 ordonna la formation d'une deuxième légion étrangère exclusivement recrutée en Suisse et composée de deux régiments organisés provisoirement à deux bataillons.

Un décret impérial du 16 avril 1855 licencia les deux légions étrangères et les remplaça par deux régiments étrangers, composés le premier de Suisses, le deuxième d'individus de toutes nationalités. La première légion étrangère ne fut effectivement dissoute qu'à son retour en Algérie, en août 1856. Toutefois, en récompense des services qu'ils avaient rendus devant Sébastopol, l'empereur autorisa les mi-

litaires de tous grades de la première légion étrangère, servant au titre étranger, à prendre rang dans les cadres français, sous condition de se faire naturaliser.

En 1859, les deux régiments étrangers firent partie de l'armée d'Italie, où ils formèrent la 2<sup>re</sup> brigade (Castagny) de la 2<sup>re</sup> division (Espinasse) du 2<sup>re</sup> corps (Mac-Mahon). A partir du 14 octobre de la même année, le recrutement des deux régiments s'opéra dans les mêmes conditions.

Par mesure d'économie, le 1<sup>er</sup> régiment étranger fut licencié le 14 décembre 1861, et le 2<sup>re</sup> prit le nom de « régiment étranger ». Le 18 janvier 1863, deux de ses bataillons furent désignés pour faire partie du corps expéditionnaire du Mexique : au commencement de l'année suivante, ils y furent rejoints par les autres unités. Au cours de la campagne, le nombre des bataillons du régiment étranger fut porté à 8 ; au retour en France, en 1867, il fut ramené à 3, puis de nouveau porté à 4 en 1867.

Une décision impériale du 26 juillet 1870 autorisa la formation de bataillons étrangers en nombre indéterminé, et un décret du 1<sup>er</sup> septembre suivant prescrivit la formation d'un deuxième régiment étranger qui, d'ailleurs, ne fut jamais constitué. Le gouvernement de la Défense nationale appela en France, au commencement d'octobre, les 1<sup>er</sup> et 2<sup>re</sup> bataillons du régiment étranger, abstraction faite des légionnaires d'origine allemande. On leur adjoint un bataillon étranger constitué à Tours, et le régiment étranger ainsi organisé entra dans la composition de la 1<sup>re</sup> armée de la Loire, puis de l'armée de l'Est, et enfin de l'armée de Versailles.

Un décret du 29 mars 1875 rendit au régiment étranger son ancienne dénomination de légion étrangère. Depuis le 14 décembre 1884, la légion étrangère est définitivement supprimée et remplacée par deux régiments, qui portent la dénomination de « 1<sup>er</sup> et 2<sup>re</sup> régiments étrangers ».

II. *Organisation.* — a) *Cadres.* Les officiers servent dans la légion soit au titre français, soit au titre étranger.

Les officiers servant au titre français proviennent soit du corps d'officiers de l'infanterie métropolitaine, soit des officiers servant au titre étranger et admis (après leur naturalisation, s'ils sont d'origine étrangère) à passer du titre étranger au titre français par décret du président de la République. Ces officiers jouissent des mêmes droits que les officiers de l'infanterie métropolitaine et concourent avec eux pour l'avancement.

Les officiers servant au titre étranger proviennent soit d'étrangers, officiers dans leur pays d'origine et ayant obtenu la faveur de servir à la légion avec un grade égal ou inférieur à celui dont ils justifient avoir été en possession au service d'une autre puissance, soit de sous-officiers de la légion, Français ou naturalisés Français, servant au titre étranger et admis à Saint-Maixent, soit des adjudants, Français ou naturalisés, ayant dix ans de service et promus directement au grade de sous-lieutenant, soit de sous-officiers étrangers ou non, servant au titre étranger, promus directement officiers pour *faits de guerre*, soit enfin des officiers français de toutes armes qui, après avoir démissionné, ont obtenu du chef de l'Etat la faveur de reprendre du service dans la légion, comme officiers au titre étranger avec leur ancien grade.

Il n'existe aucun texte législatif réglant la situation militaire des officiers étrangers. Ils ne peuvent obtenir de l'avancement que dans la légion et jouissent d'une situation comparable à celle des officiers de la réserve et de l'armée territoriale. Ils ne peuvent, en aucun cas, dépasser le grade de capitaine. A grade égal, ils sont toujours, quel que soit leur grade, subordonnés aux officiers français. Dans tous les cas, les officiers servant au titre



Légion étrangère, 1836.



Légion étrangère, 1846.



Légion étrangère, 1866.

étranger sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite pour ancienneté de services dans les mêmes conditions que les officiers servant au titre français.

b) **Troupe.** — Le recrutement des régiments étrangers s'opère exclusivement par voie d'engagements volontaires et de renagements. La durée de l'engagement est uniformément fixée à cinq ans. Celle des renagements varie de un à cinq ans : ils sont renouvelables jusqu'à une durée totale de quinze ans de services.

Seuls sont admis à s'engager à la légion : 1<sup>o</sup> les étrangers de toutes nationalités ; 2<sup>o</sup> les Français appartenant à la réserve de l'armée active ou à l'armée territoriale. Un décret du 7 août 1910 a étendu aux militaires étrangers ou servant au titre étranger tous les avantages dont jouissent les militaires des corps, à l'exception de la prime d'engagement et de renagement. En principe, les Français qui ont contracté un engagement volontaire dans la légion étrangère ne peuvent pas obtenir de passer du titre étranger au titre français pendant toute la durée de leur contrat.

Les militaires des régiments étrangers, présents au corps, sont seuls admis à renégocier soit au titre français, soit au titre étranger, mais par continuation de service : un légionnaire libéré n'est plus admis à renégocier, mais il peut toutefois contracter un nouvel engagement. Le chef de corps (au lieu du conseil de régiment) est libre d'accepter ou de refuser toute demande de renégocier. La cassation et la rétrogradation des légionnaires renégocieront sont prononcées dans les mêmes conditions

uelle, toute d'action, d'énergie et d'honneur. Dans les rangs de la légion, l'évêque espagnol fraternise avec l'ancien banquier, l'ex-général américain avec le jeune évadé de l'école des cadets, le magnat hongrois avec le déserteur bavarois, etc. Unis dans un profond sentiment de reconnaissance pour la nation hospitalière, ces rescapés de l'existence se montrent tous les jours prêts à verser leur sang et à donner leur vie pour accroître le prestige du nom et du drapeau de la France. — *Cne Louis Jouan.*

**lilial, e** (du lat. *lilium*, lis) adj. Qui a rapport au lis : *Parfum LILIAL.* || Qui ressemble au lis par la blancheur, la pureté, etc. : *Teint LILIAL.*

**limnétique** (du gr. *limnē*, lac) adj. Géogr. phys. Qui a rapport aux lacs : *Dans les lacs, on trouve, lorsqu'ils sont assez étendus, une série de zones analogues à celles des mers : zones litorale ou LIMNÉTIQUE, pélagique et abyssale.*

*La zone LIMNÉTIQUE et la zone pélagique ne sont représentées en général que dans les lacs tectoniques et les lacs glaciaires.* (Emmanuel de Martonne.)

**limnobiologie** (du gr. *limnē*, lac, et de *biologie*) n. f. Biologie des lacs. Etude des organismes qui vivent habituellement dans les lacs.

**limnobiologique** adj. Qui concerne la limnobiologie : *Recherches LIMNOBIOLOGIQUES.*

**\* mandat** n. m. — *ENCYCL. Mandat-retraite.* En vue de faciliter le paiement des arrérages des pensions de retraites ouvrières et paysannes, la loi du 17 juin 1913 a créé un mandat-poste d'un type spécial, dit « mandat-retraite », que les caisses d'assurance sont autorisées à émettre au profit des intéressés qui leur ont préalablement transmis un certificat de vie dûment acquitté et daté au plus tôt de la veille de la dernière échéance.

Le tarif de ce mandat, dont le montant ne peut excéder 300 francs, a été fixé à 15 centimes jusqu'à 100 francs et à 25 centimes de 100 fr. 01 à 300 francs.

Le mandat-retraite est payable au bureau de poste qui dessert le domicile de l'assuré retraité, et ce dernier est prévenu de l'arrivée du mandat au moyen d'un avis qui lui est adressé à domicile, par les soins du bureau de poste destinataire.

Le paiement est effectué entre les mains du porteur de l'extrait d'inscription délivré par la caisse d'assurance, sans que celui-ci, même s'il n'est pas le bénéficiaire du mandat, ait à fournir aucune autre justification. Il doit simplement acquitter le mandat avant la remise des fonds.

Les facteurs qui desservent les localités non pourvues d'un bureau de poste ou des sections écartées d'une commune, siège d'un bureau, sont tenus de servir d'intermédiaires pour le paiement des mandats-retraite entre les bénéficiaires et le bureau de poste. Le bénéficiaire doit acquitter la rémunération légale et confier au facteur l'extrait d'inscription de la caisse d'assurance pour l'accomplissement des formalités au bureau de poste. Le mandat est acquitté par le destinataire au moment de la remise des fonds ; si le destinataire ne sait ou ne peut signer, il est procédé suivant les règlements postaux en matière de paiement de mandats-carlès à des illétrés.

Les retraites ouvrières et paysannes étant incessantes et insaisissables, si ce n'est au profit des établissements publics hospitaliers, et ces derniers devant notifier leurs oppositions à la caisse d'assurance intéressée avant l'époque à laquelle celle-ci est en possession du certificat de vie acquitté, les mandats-retraite ne sont pas susceptibles d'opposition.

En aucun cas, le montant d'un mandat-retraite qui, pour un motif quelconque, n'aurait pas été payé, ne peut être remboursé à la caisse d'assurance qui a demandé l'émission de ce mandat. Le bénéficiaire a seul qualité, s'il se trouve encore dans les délais légaux, pour en réclamer le paiement à l'administration des postes. (Arrêté ministériel du 24 juin 1913.) — *R. Blaignan.*

**Mont-Saint-Michel (le).** — La campagne menée depuis trente ans par la presse et les artistes en faveur de l'insularité du Mont-Saint-Michel va enfin aboutir à des résultats pratiques. Les services des travaux publics, se relâchant de leur ancienne intransigeance dans la question de la coupe de la digue insubmersible, sont à la veille d'approver un programme de travaux qui limiterait, au moins dans une certaine mesure, le mal causé par l'envahissement continu des terres.

Il n'est que temps d'agir ; car bientôt le touriste, ne trouvant plus au pied des remparts que

quelques filets d'eau desséchés dans le lit du Couesnon, s'étonnerait que ce lieu, que les pèlerins d'antan n'abordaient pas sans crainte, ait pu s'appeler Saint-Michel-au-Péril-de-la-Mer. Le spectacle est déjà bien différent de celui qu'évoquent les anciennes gravures. Elles n'ont point besoin d'être très vieilles, il suffit qu'elles soient antérieures à la fin du second Empire. Toutes nous montrent un amas de constructions suspendues par un prodige d'équilibre entre le ciel et la mer qui l'entoure au loin de tous côtés. Et les flots qui les assaillent de toutes parts n'ont rien de pacifique. Chaque siècle, dans l'histoire du Mont, a enregistré d'effroyables tempêtes qui balayaient l'intérieur des terres, rasant des villages dont le nom même s'est perdu. C'est d'ailleurs, en tout temps, à l'heure de la marée, un spectacle curieux que celui des eaux enjambant avec une vitesse prodigieuse cette vaste baie laissée à sec ; malheur au touriste imprudemment engagé sur les grèves ou égaré par le brouillard.

Aux dangers que faisait courir jadis aux riverains le voisinage de cette mer se joignait le cours in-



Légion étrangère, 1914.



Drapeau du 1<sup>er</sup> régiment étranger.

que pour les gradés non renégocier. Le nombre des renégocier servant au titre étranger n'est pas limité.

Les militaires français ou naturalisés français servant au titre étranger ont droit, après quinze ans de service, à une pension de retraite proportionnelle dans les mêmes conditions que les militaires français servant dans l'armée métropolitaine.

**III. Conclusion.** — Le 16 février 1906, Étienne, ministre de la guerre, faisait signer par le président de la République un décret conférant au drapeau du 1<sup>er</sup> régiment étranger la croix de la Légion d'honneur « en récompense des nombreux exploits accomplis par la légion étrangère, partout où la France a eu besoin de planter le drapeau de la République, au Tonkin comme au Dahomey, à Madagascar comme dans l'extrême-sud algérien, et pour reconnaître les actes de dévouement, de courage et d'abnégation qu'une troupe toujours sur le pied de guerre rend à la patrie dans la défense de son domaine colonial ».

Cette légitime récompense d'un long passé d'héroïsme et de gloire constitue pour les régiments étrangers l'éloge le plus éclatant. La France s'est montrée largement accueillante pour tous les déshérités de la vie, pour tous les malheureux que les duretés de l'existence ont momentanément abattus. Sans les interroger sur leur passé, elle demande seulement à ceux qui viennent lui offrir leurs services de respecter à l'avenir le contrat qui les lie à leur nouveau drapeau. En échange, elle leur offre la possibilité d'oublier, de commencer une vie nou-



Le Mont-Saint-Michel au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après une gravure.

stable des rivières : la Sée, la Sélune, le Couesnon, qui vagabondaient à travers les grèves au point de désespérer les géographes. Car, si le Mont se trouve aujourd'hui en Normandie, il ne le doit qu'à un caprice du Couesnon, qui traçait la frontière entre cette province et la Bretagne ; la rivière, qui coulait encore au XV<sup>e</sup> siècle à l'est du Mont, s'avisa un jour de passer à l'ouest, ce qui fit dire au peuple :

« Le Couesnon, par sa folie,  
A mis le Mont en Normandie. »

Plus errante encore était la Sélune, qui, depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, s'élançait de temps à autre vers l'ouest pour aller se creuser un lit autour de l'île. Au cours d'une de ses incursions, en 1854, elle déchaussa si bien la base des remparts qu'elle fit apparaître d'anciens quais enfouis, contemporains de l'enceinte du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans leurs déplacements, les rivières laissent des étendues de sable ou *lises*, d'une consistance trompeuse, exposant le touriste aventuré aux dangers d'un enlisement. De nombreuses photographies du Mont nous montrent les voitures circulant entre l'abbaye et Genest, sous la protection de guides chargés d'éprouver avec leur bâton la solidité du sable.

Cette versatilité des cours d'eau s'opposait, du moins autrefois, aux atterrissages toujours en voie de formation. Car un vaste banc de coquilles brisées mêlées de roches granitiques et d'apports tourbeux s'étend au fond de la mer, de Cancale à Chausey et à Granville. Des fragments s'en détachent sans cesse pour se déposer dans le fond de la baie. La partie la plus ténue de ce sable, la *langue*, engrangé fort apprécier, laisse croître, quand les incursions de la mer se font plus rares, une plante, la criste-marine, qui fait place, lorsque les eaux se sont retirées définitivement, à une herbe fine et serrée, l'*herbu*, paturage très recherché pour les moutons.

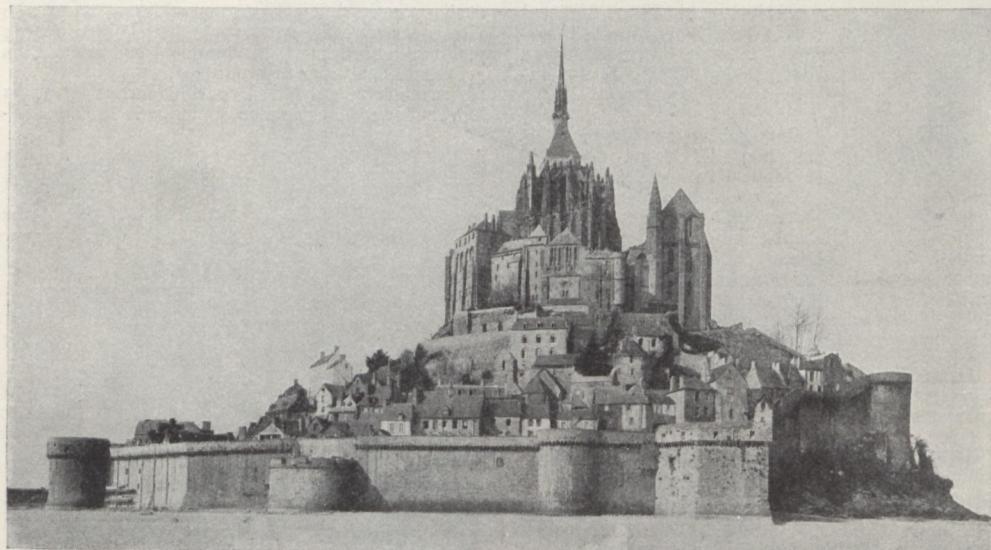
Laissée à elle-même, cette œuvre d'atterrissement serait fort longue ; on chercha de tout temps à la précipiter. Les riverains ne connurent longtemps d'autres ressources que des épaulements de tangue protégeant les alluvions en formation, frêles barrières que des cours d'eau dans leurs divagations avaient tôt fait de renverser. Il fallait endiguer ces rivières capricieuses ; cette idée obséda les faiseurs de projets. Après le Hollandais Humphrey Bradley, qui demande à Sully l'autorisation de construire une digue de Carolles à Château-Richeux, au midi

de Cancale — projet arrêté par la mort de Henri IV — c'est Vauban qui propose sans succès à Louis XIV d'étancher la baie par la réunion des trois cours d'eau dans la Rance, près de Saint-Malo. En 1806, mille forçats sont occupés à percer un canal pour le Couesnon ; le travail touchait à sa fin, quand une grande marée l'emporta.

Il faut arriver aux temps modernes pour qu'on puisse aborder des ouvrages aussi formidables que ceux qui enserrent aujourd'hui le Mont. L'Etat avait concédé en 1856 à la Société Mosselmann et Donan 2.800 hectares de terre à conquérir sur la mer, ne laissant au Mont qu'une ceinture d'isolement de 150 mètres. La Société devait créer un nouveau chenal au Couesnon au moyen de deux digues sub-

deux pentes de 30 millimètres sur 180 mètres de longueur, reliées par un palier de 72 m. 98. Les marées de vives eaux ordinaires recouvriraient la chaussée sur une longueur de 166 mètres, et les touristes auraient ainsi à certaines époques de l'année le spectacle de l'insularité complète. Un avantage non moins précieux serait le dégagement assuré des tours du Roi et de l'Arcade.

La digue submersible de la Roche-Torin serait aussi dérasée à une distance de 1.200 mètres, au point même où, ces derniers temps, la Sélune venait buter contre les enrochements ; cette opération nécessiterait des mesures de défense pour le rivage, la construction d'un épis en prolongement du Grouin du sud et d'une digue de protection du littoral sud-est.



Le Mont-Saint-Michel actuel (côté est). (Phot. Neurdein.)

mersibles et clore par une troisième le terrain entre le Couesnon, la mer et la Guintrie. La Sélune paraissant la plus dangereuse des trois rivières, c'est par la construction de la digue de la Roche-Torin qu'on commença l'exécution de ce programme. Mais la Société ne fut pas plus heureuse dans ses essais de colmatage que dans la construction de ses digues, emportées à chaque grande marée.

Aussi, en 1869, des avantages plus sérieux furent-ils faits à la Société des Polders de l'Ouest, qui avait repris la concession. L'Etat lui accordait une subvention de 555.000 francs, prenait à son compte le colmatage jusqu'alors infructueux sur la rive droite du Couesnon, et, pour précipiter les atterrissages à l'est, se chargeait d'élever une digue insubmersible longeant le canal de dérivation du cours d'eau.

Arrêté par la guerre, repris par le gouvernement du Seize-Mai, désireux de favoriser les pèlerinages, le travail s'exécuta en 1877 et coûta plus d'un demi-million. Insoucieux de l'esthétique du Mont, les ingénieurs ne s'étaient pas gênés, d'ailleurs, pour aggraver le mal en faisant buter contre le rempart même, entre la tour du Roi et celle de l'Arcade, la digue qui devait d'abord aboutir « tangentially au pied du rocher ». En 1901, on pouvait voir des locomotives filer le long de la digue pour ne s'arrêter qu'au pied du Mont, au cul-de-sac où débouche la passerelle servant d'accès à l'époque des grandes marées.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. Dès 1904, la Société des Polders avait conquis sur la rive gauche du Couesnon 2.183 hectares sur les 2.827 qui lui avaient été concédés, et les digues étaient poussées jusqu'à 1.250 mètres du Mont. Depuis cinquante ans, plus de 4.000 hectares ont été repris sur la baie.

Cependant, l'insularité du Mont n'avait cessé d'avoir de chauds partisans, qui réclamaient l'arrêt à 1.500 mètres de l'île du colmatage qui ne devait s'arrêter qu'à 1.000 mètres, la coupe de la digue insubmersible à 1.500 mètres du Mont et son remplacement par une escale à larges claires-voies.

Vœux souvent renouvelés et platoniques jusqu'à la nomination, en 1908, à la suite d'une visite sur place du sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, d'une commission chargée d'étudier les mesures à prendre.

Le programme arrêté est assurément bien plus timide que ne l'eussent voulu les amis du Mont. Il n'est pas question de supprimer la digue insubmersible, ce qui, d'ailleurs, entraînerait pour certains la destruction des endiguements du Couesnon, la reprise de l'action qu'il exerçait jadis sur les deux rivières confluentes, lesquelles menaceraient à nouveau les rivages de l'est, soustraits à grand-peine à leurs dévastations.

On ne parle même pas d'une coupe radicale entraînant l'insularité absolue, mais d'un abaissement progressif de l'extrémité de la digue au moyen de

Un seul point prête à la critique : c'est l'établissement envisagé par les services des Travaux publics à l'ouest et à l'est du pied de la digue, de vastes cordons de défense en enrochements la protégeant contre les affouillements. Ces enrochements inesthétiques viendraient enchausser le pied des remparts, enfouissant les anciens quais du xv<sup>e</sup> siècle encore existants sous la tangue.

Pour arrêter les progrès inquiétants du colmatage dans le sud-est de la baie, un accord serait conclu en même temps avec la Société des Polders,

année, l'archange saint Michel apparaissait à Aubert, évêque d'Avranches, et lui ordonnait d'élever en son honneur un sanctuaire au Mont qu'on appelait à l'origine le mont Tombe, parce qu'on lui trouvait la forme d'un tombeau. L'évêque n'obéit pas tout de suite ; il fallut des rappels presque menaçants pour qu'il se décidât à bâti sur ce rocher perdu. A peine arrivé, d'ailleurs, des miracles lui facilitent cette tâche ardue : des rochers énormes s'écroulent sous le pied d'un enfant. Les guides du Mont n'ont pas laissé se perdre cette légende ; ils montrent encore sur la grève au nord un rocher avec une empreinte qui serait celle du pied du bambin et contre lequel, en souvenir du prodige, on aurait élevé la chapelle Saint-Aubert, modeste noyau des constructions plus orgueilleuses que chaque siècle devait entasser sur cette hauteur et qui, déclinées périodiquement par les flammes ou les écroulements, ne devaient disparaître que pour faire place à des architectures plus splendides.

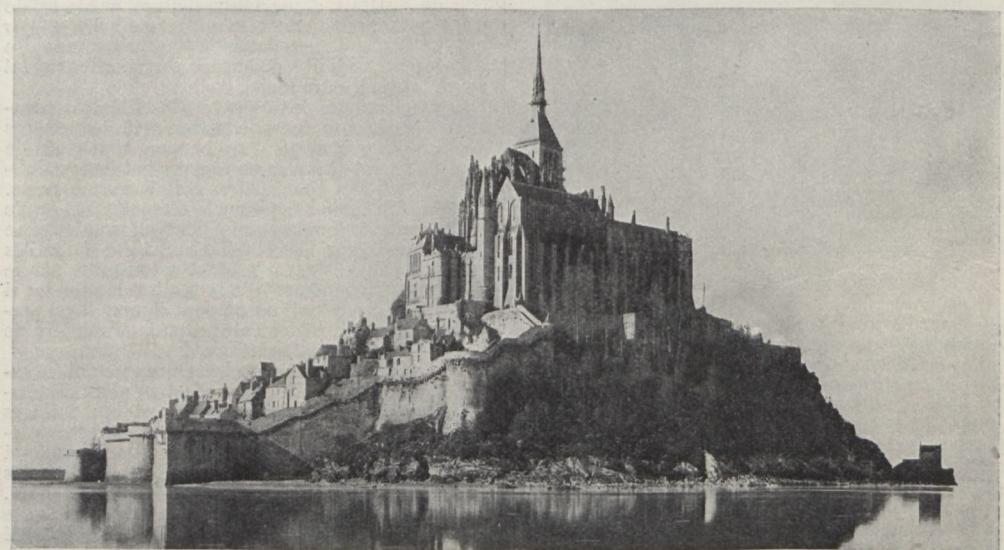
Des envoyés d'Aubert avaient été en Italie querir au mont Gargan un morceau du manteau rouge que saint Michel y avait déposé. Leur surprise ne fut pas petite lorsqu'au retour, au lieu des buissons qui entouraient le Mont, ils trouvèrent la mer. C'est de 709, en effet, qu'on a daté la forte marée qui aurait séparé le Mont du continent.

Un siècle après, une bourgade s'était formée au pied du monastère ; les habitants d'alentour, fuyant les pirates du Nord, s'étaient réfugiés sur le rocher. Cette promiscuité avec le monde barbare ne fut pas sans inconvénients pour les moines qui, laissant les soins du service divin à des salariés, s'abandonnaient, paraît-il, aux plaisirs de la table et aux chasses et « aux autres voluptés ».

Le duc de Normandie Richard I<sup>er</sup> se mit en tête de les ramener dans le droit chemin et, n'y pouvant parvenir, finit par les expulser pour installer à leur place, en 966, trente moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Wandrille. Leur chef, Maynard I<sup>er</sup>, était si scrupuleux observateur de la règle de saint Benoît qu'il sonnait lui-même les offices.

Il fit construire un petit monastère, dont l'exiguïté ne fut pas sans choquer le duc Richard II, lorsqu'il vint en grande pompe, en 1017, faire bénir son union avec Judith de Bretagne. Alors, s'ébaucha le plan d'une abbaye romane, vraiment grandiose. C'était jouer la difficulté, car le rocher n'offrait qu'une place très insuffisante, et il fallut hardiment aménager au sommet une plate-forme artificielle.

Les moines, du reste, ne manquent pas d'argent ; leurs abbés s'entendent à flatter les puissants et à attirer sur eux les donations. Quand Guillaume le Conquérant triomphé à Hastings, ils ont leur part du butin ; car ces rudes guerriers ont souci d'amadouer le ciel, qu'ils offensent souvent. Sans doute, cette opulence ne va pas sans esclavage ; les religieux doivent parfois accepter les yeux fermés,



Le Mont-Saint-Michel actuel (côté N.-E.). Bâtiments de la Merveille. (Phot. Neurdein.)

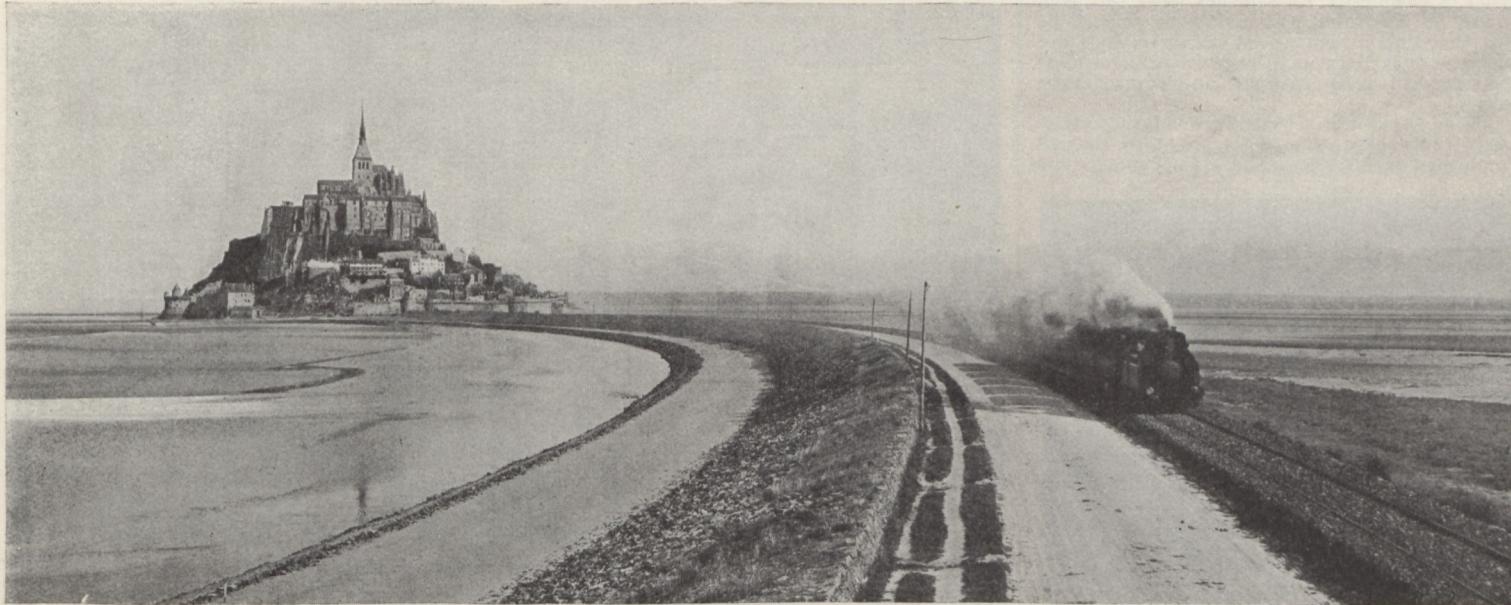
qui abandonnerait dans cette partie 109 hectares non encore parvenus à maturité moyennant une compensation du double au nord-ouest et une prolongation de 25 ans de sa concession. Le secteur d'isolement serait ainsi fixé à 1.040 mètres du Mont dans la partie la plus étroite.

Un programme aussi mesuré ne peut rencontrer d'opposition qu'au gré de ceux qui préconisent le colmatage à outrance et rêvent de voir un jour le Mont-Saint-Michel, nouveau Mont-Dol, dominer des plaines fertiles.

Ce serait renouer une bien vieille tradition, car, en l'an de grâce 708, si l'on en croit l'histoire ou tout au moins la légende, de riants bocages, une forêt verdoyante couvraient ces lieux. Cette même

de la main des ducs de Normandie, des supérieurs peu recommandables. Mais leurs richesses leur permettent de parer aux désastres qui fréquemment menacent leur œuvre pénible de construction : c'est en 1103 le bas côté nord de l'église qui vient s'écraser une nuit sur le dortoir, tandis que, heureusement, les moines sont occupés à chanter matines ; en 1112, tous les bâtiments du nord qu'un coup de foudre embrase. On construit alors au nord, contre le flanc même du rocher, de vastes locaux qui, ruinés à leur tour, disparaissent pour faire place à la Merveille.

Une grande figure traverse l'histoire religieuse du Mont : c'est Robert de Torigny, qui gouverne la communauté en l'an de grâce 1154. Ce n'est certes



Le Mont-Saint-Michel actuel et la digue insubmersible (vue générale). — Phot. Neurdein.

pas un saint, quoi qu'en aient pensé de trop naïfs chroniqueurs. Le fastueux prélat est plus occupé à étendre ses domaines qu'à prier Dieu. Humble courtisan de Henri II Plantagenet, qu'il recevra en grande pompe en 1158 avec le roi de France Louis VII, il ne demande qu'à fermer les yeux sur ses cruautés révoltantes; peut-être même s'inspire-t-il de sa méthode, puisqu'on lui doit les célèbres cachots de l'abbaye. Mais c'est aussi un humaniste rompu aux doctes travaux en honneur à l'abbaye du Bec. Ses religieux n'enseignent plus seulement la théologie, la philosophie, l'histoire, mais l'astronomie, la médecine, voire la musique. Il aime les manuscrits rares, et l'on peut voir aujourd'hui à la bibliothèque d'Avranches les épaves d'une riche collection qui lui avait valu le surnom de « grand libraire ».

C'est une époque de prospérité pour l'abbaye, qui compte alors soixante moines; le monastère roman forme un ensemble complet. Un nouveau désastre sera le point de départ des constructions plus fastueuses encore de l'époque gothique.

En 1203, la place, qui par tradition anglaise tient pour Jean sans Peur, est assiégée par Guy de Thouars, allié de Philippe Auguste. Les Bretons, ne pouvant emporter ses défenses, se vengent en allumant un incendie, qui ruine les constructions du nord.

Alors, à côté des puissantes constructions romanes subsistantes, surgit ce chef-d'œuvre de grâce et de légèreté qui mérite si bien son nom de Merveille et qui, achevé en 1228, offre aux moines des salles plus spacieuses, plus avantageuses. Richard Turstin, en 1236, complète ce remaniement de l'abbaye en édifiant pour les besoins de l'administration de ses vastes domaines une procure avec annexes et, pour lui-même, un logis princier, — car il s'affranchit de la règle incommodante qui condamnait les abbés à habiter avec leurs moines. Son luxe gagne toute la fraternité, et saint Benoît aurait quelque peine à reconnaître ses serviteurs parmi ces religieux auxquels le pape, ému enfin du scandale, devra faire défense « de boire dans des verres au pied cerclé d'argent ou d'or, de porter des couteaux à manches

richement ciselés, ou de sortir sur des chevaux caparaçonnés avec des selles couvertes d'arabesques précieuses ».

Ce faste n'est plus de mise, du reste, au siècle suivant. Il faut penser à vivre, car le Mont, posé en sentinelle avancée, voit s'amasser tout près de lui

grand degré, fortifié lui-même et dominé par la tour Claudine. Le monastère a une garnison, qui renforcent les chevaliers d'alentour, chassés de leurs terres par l'ennemi.

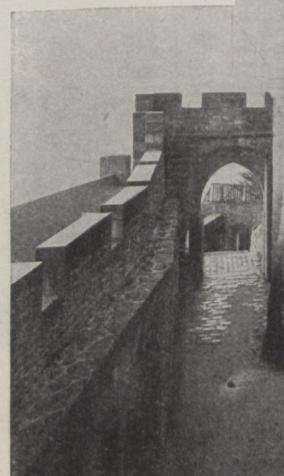
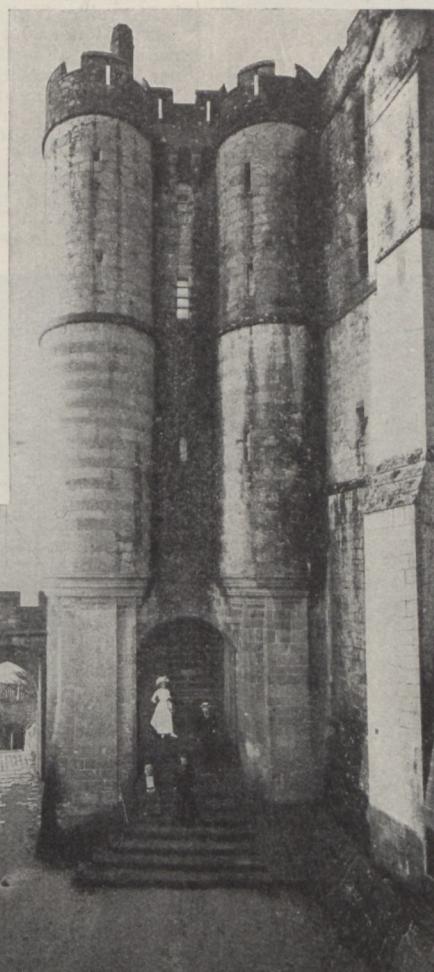
Le danger presse; car les Anglais établis dans l'île des pointes audacieuses.

En 1424, la place est investie sur terre et sur mer par des forces imposantes, mais elle repousse victorieusement toutes les attaques. Peu après, en 1434, la garnison prend l'offensive et chasse par une brillante sortie les Anglais, qui abandonnent leur artillerie. On montre encore dans l'avancée deux bombardes prises à l'ennemi au cours de cette affaire.

Cette gloire militaire devait être consacrée en 1469, lorsque Louis XI confia l'ordre des chevaliers de Saint-Michel, dont le chapitre devait se réunir au Mont; il n'y tint d'ailleurs jamais ses assises.

Le succès n'avait pas grisé Louis d'Estouteville, le commandant de la place, qui ne négligea rien pour fortifier la défense du Mont et le protéger contre les progrès de l'artillerie. Il double une partie des courtines, pratique des canonnières, établit en avant de la ville la barbacane ou *boulevard*, qui oblige l'assaillant à dresser ses batteries sous le feu des fortifications dominant le rocher; l'œuvre sera achevée, au XVI<sup>e</sup> siècle, par la construction en un point faible des remparts de la grosse tour Gabriel, destinée à abriter une artillerie puissante, et devant la barbacane de la ville, de l'*Avancée*, avec le petit corps de garde des bourgeois.

A cette époque, l'abbaye a atteint son développement complet; son aspect est grandiose; l'ère des constructions est close, la décadence va venir. Elle s'annonce par une réforme religieuse. Les religieux, détournés une fois de plus de leur devoir par le contact avec la soldatesque au cours de la Ligue, se voient adjointe, en 1622, par le cardinal de Bérulle, de vénérables moines de Saint-Maur. Ces Pères, fort érudits, sont malheureusement de piètres archéologues; leur installation au couvent est le signal de mainte vandalisme. Le beau réfectoire, transformé en dortoir, est coupé en deux étages, et l'on élargit ses fenêtres en brisant colon-

Le Mont-Saint-Michel : Vue générale intérieure de l'église abbatiale restaurée. — Porte du Boulevard et porte du Roi. — Le Châtelet (datant du XV<sup>e</sup> siècle). — Phot. Neurdein et Ch. Bernard.

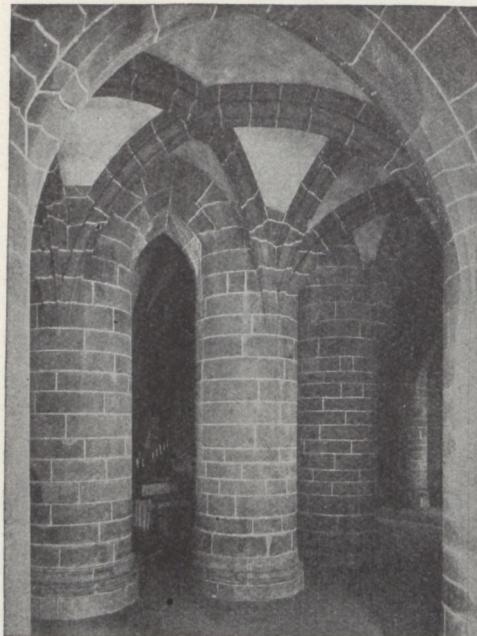
l'orage qui va fondre sur la France avec la guerre de Cent ans. Déjà, Richard Turstin avait disposé en avant de l'abbaye quelques défenses, que ses successeurs développeront. Mais c'est l'abbé Pierre le Roy qui entreprend, en 1386, de doter le Mont d'un système complet de fortifications. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye apparaît dans un formidable appareil militaire: à l'ouest, la tour Perrine flanque la salle de l'Officialité, à l'est un châtelet fort bien compris défend la porte du monastère, devant laquelle une barbacane protège l'endroit où vient aboutir un

des constructions est close, la décadence va venir.

Elle s'annonce par une réforme religieuse. Les religieux, détournés une fois de plus de leur devoir par le contact avec la soldatesque au cours de la Ligue, se voient adjointe, en 1622, par le cardinal de Bérulle, de vénérables moines de Saint-Maur. Ces Pères, fort érudits, sont malheureusement de piètres archéologues; leur installation au couvent est le signal de mainte vandalisme. Le beau réfectoire, transformé en dortoir, est coupé en deux étages, et l'on élargit ses fenêtres en brisant colon-

nelles et chapiteaux. La salle des hôtes sert pour moitié de réfectoire, pour moitié de cuisine. La chapelle Sainte-Madeleine est défigurée, ainsi que le porche de la Merveille. Des cloisons et des planchers rendent méconnaissable le charmant logis abbatial.

Cela ne va pas mieux, quand les architectes s'intéressent à l'abbaye; l'un d'eux, en 1780, démolit simplement quelques travées de la nef romane qui



Le Mont-Saint-Michel : la Crypte.

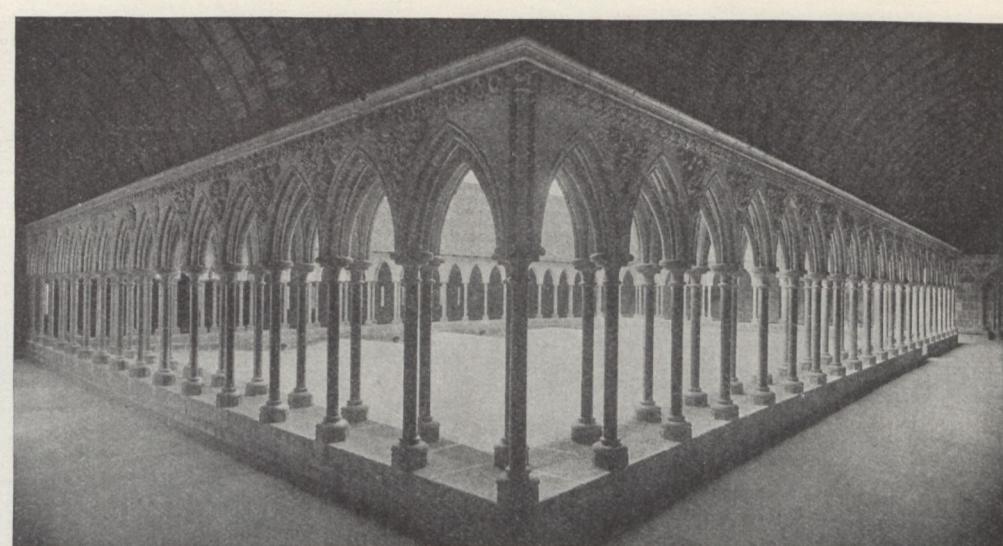
menaçaient ruine et les remplace par une façade affreuse.

A son tour, la Révolution emporte trésors, châsses, reliques, et jusqu'à la moitié du nom de l'abbaye, qui ne s'appelle plus que Mont-Michel. Le monastère même devient une vaste prison.

Elle l'avait été quelque peu de tout temps, car des cachots, aménagés au XIII<sup>e</sup> siècle dans les sous-sols du logis abbatial, servaient aux besoins de la juridiction des abbés. Louis XI, dont la justice secrète se plaisait en ce lieu solitaire, l'avait même dotée d'une de ces cages de fer dues à l'imagination du malheureux La Balue; quelques facteurs de libelles y périrent de folie, tandis qu'à côté d'eux des fils de famille, exilés pour désordres privés, se voyaient fort bien traités par les moines.

La Révolution jette d'un seul coup dans ces cachots trois cents prêtres réfractaires, à qui elle ne permet même pas de lire leur breviaire. Puis la situation se régularise sous l'Empire, qui fait officiellement du monastère une maison de force.

Pamphlétaire et agitateurs, légitimistes ou républicains s'y succéderont sous les régimes qui suivent. Et l'ancien sanctuaire de saint Aubert reçoit des hôtes imprévus : Gracchus Babeuf, Colombat, que sa peinture rend moins célèbre que son évasion sensationnelle, et Barbès, moins heureux que lui dans sa tentative de fuite, et Blanqui. Ces « rouges », comme on les appelait, ont laissé des descriptions dramatiques des sombres cellules qu'ils habitaient; mais ils ont sans doute poussé au noir; ils étaient assurément moins à plaindre que les condamnés de droit commun, obligés de tourner la roue pesante qui faisait monter les provisions de l'abbaye. Lorsqu'ils dénoncèrent, en 1848, la barbarie de leur directeur, ils se heurtèrent à un syndicat d'insoumis militaires, qui, en guise de protestation, offrirent à celui-ci une médaille portant cette inscription touchante : « A leur bon directeur, les subordonnés militaires du Mont-Saint-Michel. »



Le Mont-Saint-Michel : Ensemble du cloître.

La maison centrale du Mont-Saint-Michel disparut enfin, grâce à un décret impérial de 1863. L'abbaye vit encore des religieux, des moines de Saint-Edme de Pontigny, puis elle fut affectée au service des monuments historiques, en 1874, avec charge de la remettre en état.

Ce n'était pas une petite charge. Car, pour recevoir tous ses prisonniers, le monastère avait subi de nouveaux bouleversements, aggravant le mal fait par les moines de Saint-Maur.

Des planchers avaient coupé les grandes salles de la Merveille; l'église, partagée en deux étages, avait servi d'atelier pour la fabrication des chapeaux de paille; les bâtiments abbatiaux avaient été cloisonnés pour former des cellules; enfin, de toutes parts, les constructions menaçaient ruine.

L'architecte Corroyer pourvut d'abord au plus pressé, consolida les parties qui tombaient, puis il restaura le cloître, le réfectoire; après lui, Petit Grand éleva un nouveau clocher, sur lequel on aperçoit aujourd'hui une statue de saint Michel, par Frémiet. Enfin, P. Gout entreprit, en 1898, un vaste programme de reconstitution archéologique qui n'est

qui en firent un monastère bénédictin complet, les belles adjonctions du XIII<sup>e</sup> siècle, auxquelles le XV<sup>e</sup> siècle n'ajoutera plus qu'une parure sculptée.

Il fallait descendre un degré en bois pour entrer dans le sanctuaire carolingien qui succéda à l'oratoire de saint Aubert, dont il ne reste rien. Sa structure rudimentaire le date de la première moitié du X<sup>e</sup> siècle. C'est un simple rectangle, partagé par des arcades en briques en deux nefs, dont chacune se termine par une niche avec un banc de pierre au-dessus de laquelle se creuse une tribune. Une voûte en berceau, refaite au début du XI<sup>e</sup> siècle, avait remplacé la couverture primitive en charpente apparente, qui fut ruinée par un incendie.

Le monastère dominait l'église, construit sur une plate-forme, au haut d'un rocher. Les fouilles de 1908 ont mis à jour ses substructions dans le sol de la nef romane; mais on n'en peut déduire la disposition des bâtiments.

L'époque romane vit s'élever un monastère considérable, dont la seule église engloba les anciennes constructions, à l'exception du sanctuaire, toujours vénéré et visité comme le lieu sanctifié par la révélation céleste. Pour le porter, on aménagea un vaste plateau. La déclivité du rocher n'a pas laissé, d'ailleurs, d'influencer les plans des architectes, ainsi qu'en témoigne l'irrégularité des transepts de l'église.

On commença, en 1023, les travaux de l'église par la construction de la crypte du chœur et de deux chapelles souterraines portant les soubassements des futurs transepts : celle de Saint-Martin, sous le croisillon sud, impressionnante par l'ampleur de sa voûte; celle des Trente-Cierges, remaniée au XIII<sup>e</sup> siècle, qui conserve d'intéressantes peintures des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Avant d'être écourtée de trois travées en 1780, la nef devait présenter les plus belles dispositions. L'architecture en est puissante; la tribune qui règne au-dessus des arcades d'un heureux effet. Fait curieux, l'architecte du XI<sup>e</sup> siècle, qui édifa le côté sud, témoigne de plus de hardiesse et d'habileté que celui du XII<sup>e</sup> siècle, qui reconstruisit le côté nord écroulé en 1103. Peut-être la crainte d'un nouvel accident le rendit-il trop timide.

Le chœur, refait au XV<sup>e</sup> siècle, est élégant et hardi. Sans doute, la rudesse du granit ne se prêtait pas aux caprices de la sculpture : aussi l'architecte a-t-il cherché surtout l'harmonie des lignes. Le triforium surprend, par son tracé sinuex; à l'extérieur, l'abside détache un réseau léger d'arcs-boutants dentelés.

On n'est pas moins saisi par l'aspect de l'église basse ou *crypte des gros piliers* construite à cette époque sous le chœur, dont elle reproduit, à peu de chose près, le plan. Ce sont de vives oppositions d'ombre et de lumière autour des colonnes, fûts énormes dont les formes molles et massives contrastent avec les fines nervures de la voûte.

Autour de l'église s'élevait un monastère complet, avec aumônerie, servant d'asile aux pèlerins indigents, officialité et logement de l'abbé, hôtellerie ou salle des hôtes, cloître, réfectoire, dortoir, et sans doute aussi une salle capitulaire. Nous n'en voyons plus qu'une partie, puisque, des principales adjonctions apportées au cours du XIII<sup>e</sup> siècle par Roger II (1106-1122) et Robert de Torigny (1154-1186), les unes ont disparu pour faire place à la Merveille, les autres, œuvres d'un architecte malhabile, se sont écroulées.

P. Gout, dans son ouvrage si documenté sur le Mont-Saint-Michel, attribue la chute de ces dernières à l'imprévoyance du constructeur qui, au lieu de recourir à la croisée d'ogives, se serait



Le Mont-Saint-Michel : Promenoir (ancien cloître).

pas encore terminé. Il ne se borna pas à des restaurations très heureuses, comme celles de l'église, de la barbacane du Châtelet, du corps de garde des bourgeois et des remparts, et à la construction du grand degré extérieur; il s'attacha à dégager les bâtiments anciens des adjonctions modernes, à retrouver les anciennes galeries qui mettaient en communication les diverses dépendances. Des fouilles importantes, entreprises en 1908, ont permis de découvrir l'église carolingienne jusqu'alors insoupçonnée et les soubassements, presque complets, du monastère du X<sup>e</sup> siècle.

Grâce à ces travaux, qui font grand honneur à l'érudition, au goût de son auteur, le visiteur peut aujourd'hui débrouiller l'écheveau, à première vue inextricable, de ces constructions successives enchevêtrées et retrouver le monastère dans son ensemble à ses diverses époques : le noyau que forma l'abbaye carolingienne, les transformations romanes

obstiné à faire des voûtes en berceau, exerçant une pesée uniforme sur des murs trop fragiles.

Quoi qu'il en soit, de belles salles comme l'hôtel-lier n'ont laissé que des vestiges insignifiants, qui ne permettent guère de se faire une idée de la splendeur de cette pièce réservée aux visiteurs de marque. Du moins, de beaux ensembles nous sont restés de l'abbaye romane. La salle de l'Aquilon ou aumônerie, construite au x<sup>e</sup> siècle, avec ses larges doubleaux en arcs brisés, atteste le souci de l'architecte de lutter contre des poussées toujours dangereuses à telles hauteurs. La colonne monolithique a succédé au pilier carré de l'époque carolingienne ; la sculpture, toujours large, a parfois de la grâce.

Lieu de méditation, de silence, le promenoir des moines ou cloître du x<sup>e</sup> siècle ne laissait filtrer sous ses voûtes que de pâles clarétés. On n'est pas surpris que les moines de l'âge gothique aient délaissé cette sombre retraite pour un cloître plus souriant. Cette longue salle rectangulaire à deux nefs fut tour à tour recouverte en bois, puis par une voûte d'arêtes à larges doubleaux dans le genre de celle de l'Aquilon, enfin, vers 1150, par des ogives assez maladroitement adaptées aux murs, qui paraissent un des témoins les plus anciens de l'architecture gothique en Normandie. Les colonnes et leurs chapiteaux sont antérieurs et doivent dater du début même du x<sup>e</sup> siècle, à en juger par le style primitif de la sculpture.

On voit dans le promenoir de curieux vestiges d'un passage fortifié établi dans l'épaisseur du mur : c'est un tronçon d'une galerie très étroite qui reliait autrefois les différentes pièces romanes. Éclairée par des meurtrières, elle était si resserrée et d'un tracé si compliqué qu'un ennemi maître d'une partie du monastère devait fatalement se perdre ou être pris à revers.

Le dortoir, bâti au x<sup>e</sup> siècle, fut sans doute refait à la suite de l'éboulement de 1103. Les deux tiers, d'ailleurs, ont été rasés en 1780, en même temps que les trois travées ouest de la façade de l'église. Une étroite fenêtre percée de chaque côté ne donnait qu'un jour douteux ; aussi les religieux du x<sup>e</sup> siècle perceront-ils dans le mur toute une série de fenêtres.

L'incendie de 1203 dévasta les bâtiments élevés au nord par Roger II. De ce désastre naquit la Merveille ; elle n'est pas d'un seul jet, comme l'ont dit certains chroniqueurs. On commença par construire un corps de bâtiment à l'est, puis, en cours d'exécution, on se décida à raser les ruines qu'on pensait garder et à prolonger vers l'ouest l'aile ébauchée.

P. Gout relève fort justement une différence de conception dans les deux parties : « La première, écrit-il, témoigne d'une certaine insouciance en ce qui concerne la situation accidentée des bâtiments à élever ; la seconde, au contraire, exprime de la part du constructeur une préoccupation constante de faire le meilleur usage possible des données relatives à la déclivité du terrain et au raccordement avec les constructions existantes. » Il en conclut que la première est due à un architecte de l'Île-de-France, l'autre étant l'œuvre d'un homme de la région au courant des difficultés de l'entreprise. Hypothèse que corrobore la diversité des styles. « Alors que, dans la salle des hôtes par exemple, la structure, la mouluration et la sculpture même se ressentent d'emprunts faits à l'art de l'Île-de-France, celle des Chevaliers accentue les caractères distinctifs de l'architecture normande. »

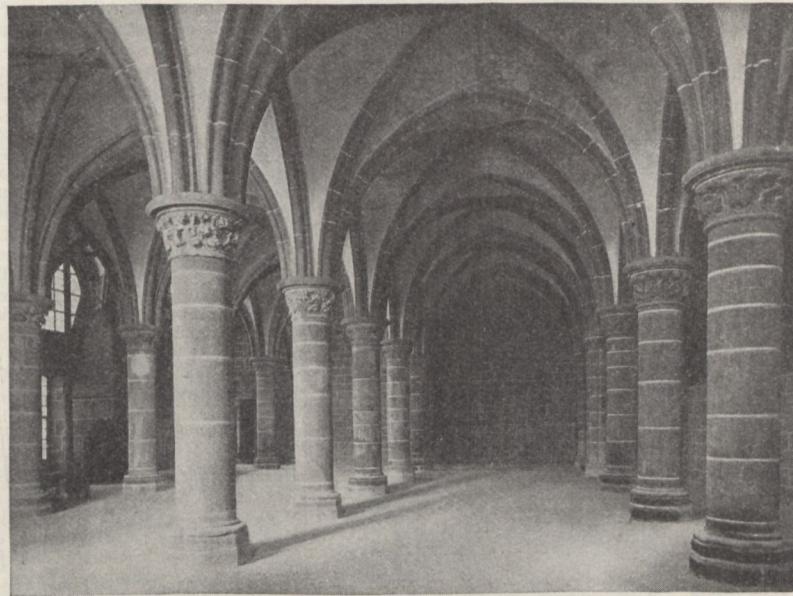
Cette masse de pierre dressée avec tant d'audace a toujours étonné les visiteurs. « Cela vaut l'Acropole », disait un archéologue, tandis que Victor Hugo écrivait à sa femme : « Ici, il faudrait entasser les superlatifs d'admiration, comme les hommes ont entassé les édifices sur les rochers et comme la nature a entassé les rochers sur les édifices. »

Chaque aile comprend trois vastes salles superposées : à l'est l'aumônerie, la salle des hôtes, le réfectoire ; à l'ouest le cellier, la salle de travail, baptisée salle des Chevaliers, le cloître.

Les salles du bas ne visent qu'à la solidité, au confort, sans recherche d'élégance. Les architectes ont recouru à la voûte d'arête, réservant la croisée d'ogives pour les pièces du haut.

Les trois nefs qui partagent le cellier surprennent par leur inégalité si l'on n'admettait que le plan en fut remanié pour les besoins de la salle des Chevaliers qui est au-dessus ; ainsi s'expliquent ces piles-contreforts qui auraient dû saillir extérieurement et qui font de la nef septentrionale un étroit passage à voûte aiguë.

La simplicité de l'aumônerie qui servait d'asile au commun des pèlerins contraste avec la magnificence



Le Mont-Saint-Michel : Salle des Chevaliers.

de la salle des hôtes, réservée aux personnes de distinction. Là, les seigneurs et leur suite pouvaient surveiller dans des cheminées aux manteaux immenses la cuison des belles pièces de venaison. On ne peut se faire qu'une idée approximative du luxe de cette vaste salle, car elle a perdu ses vitraux, ses lambris, ses fresques, son carrelage en terre cuite émaillée, où les fleurs de lis alternent avec les tours de Castille. Du moins la légèreté des colonnes, la finesse des chapiteaux ont une élégance qu'on ne retrouve pas dans la salle correspondante des Chevaliers, dont l'architecture se recommande surtout par sa robustesse, ses belles proportions. Les moulures sont plus larges, les colonnes plus épaisses. Aussi bien était-ce pour les moines une salle de travail et d'étude.

On goûtera dans le réfectoire l'ingéniosité du constructeur qui, désireux de répandre à profusion la lumière dans cette salle, évita d'ouvrir de vastes verrières, lesquelles eussent compromis la solidité des murs, et creusa de profondes meurtrières bordées d'élégantes arcatures.

Mais rien n'approche de la grâce du cloître, et l'on est surpris de trouver au haut de ce rude rocher une œuvre aussi frêle : sa fragilité, d'ailleurs, n'est qu'apparente, car cette pittoresque disposition en quinconce des arcades n'est qu'un artifice pour assurer au mur une grande résistance au renversement. La légèreté était au reste de commande, puisque cette galerie pèse sur la voûte de la salle des Chevaliers. La sculpture, très variée, conserve son caractère normand, tandis qu'une influence anglaise se révèle dans les chapiteaux en granit tourné. L'effet devait être charmant lorsque les arcatures et la charpente du comble étaisaient les tons vifs de leurs peintures s'harmonisant avec la polychromie des tuiles vernissées. Un lavatorium, fait de bancs superposés, rappelle la coutume que les religieux avaient adoptée de faire tous les jeudis un simulacre de la cérémonie du lavement des pieds.

Richard Turstin avait construit, dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle, d'importants bâtiments pour les services de l'abbaye : une officialité précédée d'une salle des gardes, qui dut au luxe du siège de l'abbé son nom de Belle Chaise ; une procure, où le procureur discutait avec les vassaux, n'ayant au besoin qu'à lever une trappe pour envoyer les plus récalcitrants dans des *in pace*.

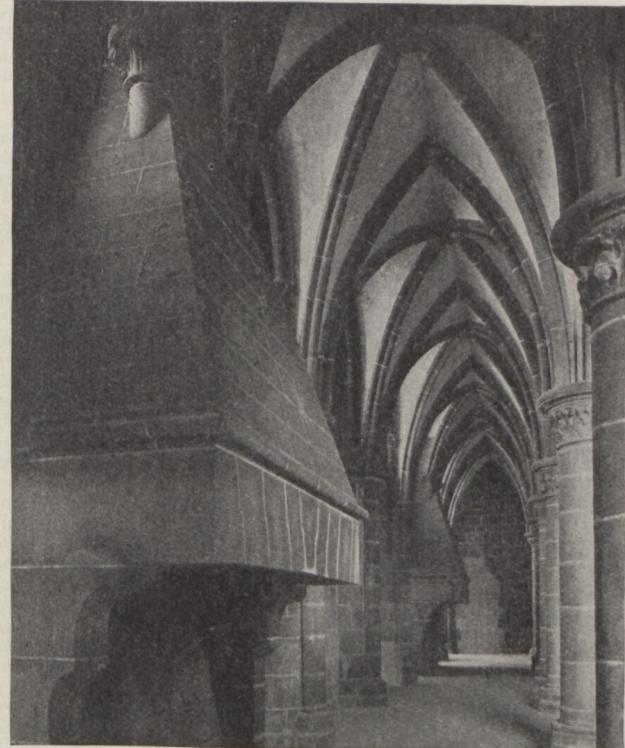
Mais c'est à son propre logement qu'il avait donné tous ses soins. L'administration pénitentiaire avait tendu dans ces pièces un réseau de cloisons et de planchers. Mais des fouilles, en 1909, ont révélé les belles dispositions de ces salles luxueuses,

qui n'avaient que le tort d'être trop exposées au froid. Aussi Guillaume de Lamps les abandonna-t-il, au x<sup>e</sup> siècle, pour un logis plus intime, dont le parloir a conservé de beaux lambris sculptés. L'extérieur de ces constructions n'a malheureusement pas été plus respecté que l'intérieur ; seules, quelques grands arcades témoignent de la hardiesse de l'ordonnance.

Mais ces transformations n'ont pu altérer dans son ensemble l'aspect grandiose de l'abbaye, à laquelle une ceinture de remparts s'abaisse par ressauts successifs pour atteindre les grèves et envelopper la ville achève de donner de la grandeur. Sans doute, le boulevard, fermé par des portes imposantes, couronné d'un chemin de ronde, a été défiguré par les hôtels modernes. Bien des maisons anciennes ont disparu aussi, dont les pans de bois donnaient aux façades une physionomie spirituelle. Du moins, la maison de l'Arcade montre encore son encorbellement hardi flanqué d'une tourelle de guet, et la boutique des bibelots qui porte le nom pittoresque de *Truie qui file* perpétue le commerce qui se faisait aux pèlerins d'antan des insignes et des ampoules pleines du sable des grèves. Ainsi s'affirme la force des traditions qui, parmi tant de remaniements, ont entretenu sur ce rocher une pensée d'unité et une merveilleuse continuité d'efforts. — Jean BAYET.

**observatoire** n. m. — ENCYCL. Milit. L'artillerie de campagne est maintenant souvent obligée d'occuper des positions assez fortement défendues. Il lui faut donc, pour voir et observer les objectifs qu'elle doit atteindre, des engins un peu analogues à ceux dont est pourvue, à cet effet, l'artillerie de siège et de place. (V. GUGUMUS, au *Supplément du N. L.*)

Tout d'abord, en 1911, fut adoptée l'échelle-observatoire, dite officiellement *échelle de caisson*, parce qu'elle a comme support l'arrière-train d'une de ces voitures. Ce n'est, en somme, qu'une échelle métallique double, qu'on peut, au besoin, poser sur le sol ou déplier, si l'on voulait l'utiliser comme échelle simple, en la dressant contre un appui. Mais, normalement, on l'établit sur un caisson, pour obtenir un observatoire un peu plus élevé. Des deux demi-échelles qui la constituent en se repliant l'une sur l'autre, la première, terminée par des oreilles, repose sur l'axe d'accrochage de la voiture ; tandis que la seconde, ayant un axe semblable à sa



Le Mont-Saint-Michel : Salle des Chevaliers, les grandes cheminées.

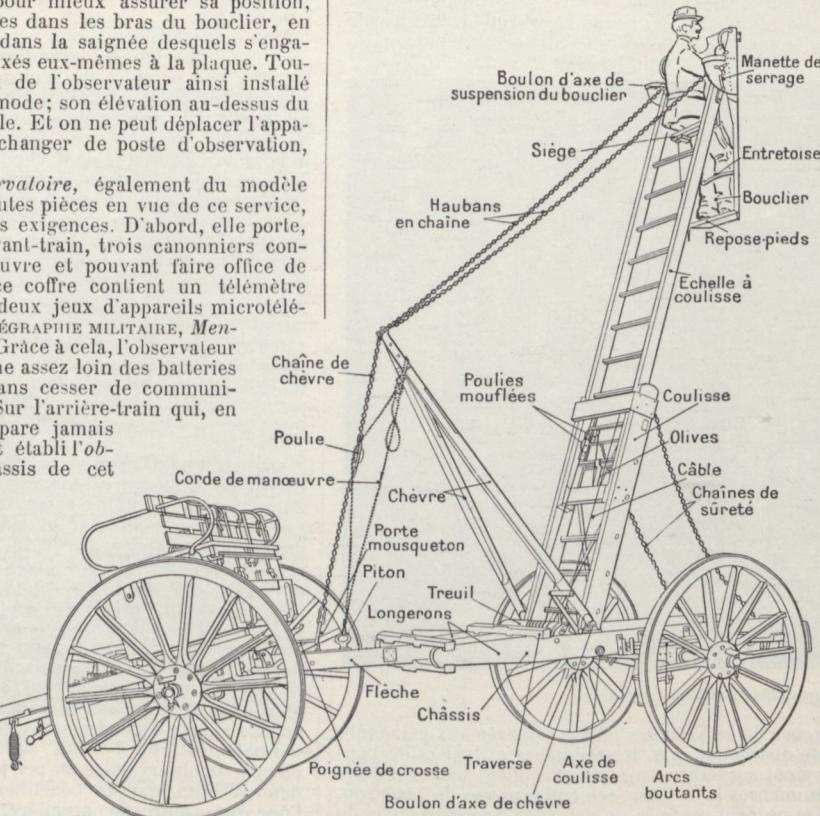
base, peut s'emboîter dans les oreilles mêmes de la flèche. Cette échelle double est complétée par un bouclier qui en est indépendant, mais qu'on fixe sur elle, plus ou moins haut, au moyen de quatre crochets qu'il porte et qui sont disposés de manière à s'adapter sur deux échelons consécutifs. Ledit bouclier n'est d'ailleurs qu'une simple plaque métallique, munie à un bout d'un masque mobile qui permet de l'adapter à la taille de l'observateur ; l'autre bout porte un marchepied, formé par un arc métallique articulé, se rabattant ou se relevant à volonté, et sur lequel l'observateur peut s'appuyer par les talons. L'échelle qui, déployée, a une longueur totale de 3<sup>m</sup>, 30, permet, quand elle est repliée

en échelle double et installée sur le caisson, d'elever à 4m,20 au-dessus du sol l'œil d'un observateur de taille moyenne. Le caisson étant en batterie, son bouclier fait face à l'ennemi, et l'observateur est couvert, du même côté, par le bouclier de l'échelle. Il peut, ou bien se tenir simplement debout sur le marchepied, ou, pour mieux assurer sa position, emboîter ses coudes dans les bras du bouclier, en repliant les siens dans la saignée desquels s'engagent deux ergots fixés eux-mêmes à la plaque. Toutefois, la position de l'observateur ainsi installé n'est pas très commode; son élévation au-dessus du sol est un peu faible. Et on ne peut déplacer l'appareil, si l'on veut changer de poste d'observation, sans le démonter.

La *voiture-observatoire*, également du modèle 1911, établie de toutes pièces en vue de ce service, répond mieux à ses exigences. D'abord, elle porte, sur son coffre d'avant-train, trois canonniers connaissant sa manœuvre et pouvant faire office de signaleurs. Puis ce coffre contient un télémètre avec son pied et deux jeux d'appareils microtéléphoniques. (V. *TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE*, *Mensuel* de juin 1911.) Grâce à cela, l'observateur peut se placer même assez loin des batteries qu'il commande, sans cesser de communiquer avec elles. Sur l'arrière-train qui, en principe, ne se sépare jamais de l'avant-train, est établi l'*observatoire*. Le châssis de cet arrière-train supporte une échelle à coulisse, c'est-à-dire formée de deux parties ou plans, dont le supérieur, dit *échelle*, s'élève ou s'abaisse en glissant dans l'autre, qui fait *coulisse*. Ce dernier peut, en outre, basculer autour d'un axe qui constitue son échelon le plus bas. Le hant des deux montants de l'échelle est rattaché, par deux haubans en chaîne, à la tête d'une chèvre, reliée elle-même par une chaîne dite de « chèvre », à la poignée de crosse où elle

## LAROUSSE MENSUEL

sont amarrés à un piton fixé sur la flèche. De cet ensemble de dispositions il résulte que la coulisse et l'échelle se redressent toujours en même temps, sans cesser de rester inclinées vers l'arrière de la voiture, c'est-à-dire du côté des points à observer. Le bouclier, en tôle d'acier de 3mm,5 d'épaisseur,



Voiture-observatoire de campagne, modèle 1911.

forme un angle dièdre de 120°, dont l'arête verticale fait face au but. Suspendu à un axe autour duquel il peut osciller, deux manettes de serrage permettent à l'observateur de l'immobiliser dans la position la plus commode. Ensuite, lui-même peut prendre appui sur les deux secteurs munis d'accoudoirs qui prolongent les joues du bouclier et s'asseoir sur le siège fixé au tirant double en forme d'U, supporté par l'axe de suspension. Il lui est même possible alors d'installer devant lui un *goniomètre* (v. ce mot au *Mensuel* d'août 1910), pour mesurer des angles horizontaux. Ce dispositif a encore l'avantage d'élever l'œil de l'observateur à une hauteur plus grande (de 1 mètre au moins) que l'échelle de caisson. De plus, quand il arrive au haut de l'échelle, l'observateur, avant de prendre place sur son siège, peut, sans redescendre, faire modifier l'emplacement de la voiture, si cela lui paraît utile pour mieux observer ou pour être moins vu de l'ennemi. Car il est recommandé de disposer toujours l'observatoire dans le voisinage d'objets tels que murs, bouquets de bois, etc., susceptibles de le dissimuler le plus possible. Trop visible, en effet, il servirait de repère à l'ennemi et lui révélerait la position de la batterie.

La *voiture-observatoire* reste donc attelée jusqu'à ce que l'emplacement convenable ait été définitivement choisi et fixé par l'observateur. Une fois qu'il l'est, les chevaux sont détachés, le bout du timon est posé à terre, et on oblique fortement l'avant-train pour empêcher tout mouvement éventuel de la voiture causé par la pente du terrain.

Nous ajouterons, pour terminer, que le matériel d'observation comporte deux *échelles de caisson* par batterie : chacune de celles-ci devant dès maintenant en posséder une, tandis que les *voitures-observatoires* n'existent qu'à raison d'une par groupe de batteries. C'est au commandant de ce groupe qu'elle est affectée; c'est à lui d'en fixer l'emploi suivant les cas. Il s'en sert lui-même, ou bien il la met, éventuellement, à la disposition de telle de ses batteries qu'un fort défilement empêcherait de tirer parti de l'*échelle de caisson*. — *Lt-Cl LE MARCHAND*.

### portéen.f.—Mar. Portée en lourd. V. TONNAGE.

\***record** n. m. — *ENCYCL.* Le mot *record* est employé pour désigner un exploit sportif ayant surpassé ceux qui ont été précédemment tentés dans le même sport et dans les mêmes conditions.

Pour être *valable*, un record doit avoir lieu devant les personnalités compétentes, désignées expressément pour le constater, par les comités des grandes associations sportives reconnues.

Chaque nation a ses *records nationaux*, et le meilleur de ces records nationaux devient, dans un même sport, *record du monde*.

**HISTORIQUE.** — Employé depuis longtemps en Angleterre, principalement dans les épreuves hippiques, le mot *record* n'a commencé à se répandre en France qu'à partir de l'année 1881, lors des premières épreuves vélocipédiques créées par la ville de Grenoble et surtout par celle de Bordeaux, qui sont les véritables berceaux de la vélocipédie. Il est devenu d'usage courant au moment de la fondation, en novembre 1887, par le Racing-Club de France et le Stade Français, de l'Union des Sociétés Françaises des Sports Athlétiques (U. S. F. S. A.).

À cette époque, les records ne portaient que sur deux éléments : *temps*, *espace*; le premier comportant l'obligation de parcourir en un temps donné la distance la plus considérable; le second, de couvrir une distance convenue dans le moins de temps possible.

À ces deux éléments sont venus s'ajouter les records de *force* (ou de puissance) et de *hauteur*, nécessités par l'addition de nouveaux sports : poids et haltères, lancements du disque, du poids, du marteau, du javelot, saut à la perche, en hauteur, en longueur, enfin l'aérostation et l'aviation.

Dans les sports purement athlétiques, l'athlète a profité, pour développer son endurance, de l'expérience de ses devanciers, acquise par un entraînement raisonnable. Dans les sports mécaniques, les progrès de la science ont été un puissant facteur de victoire pour le pilote qui joint à la connaissance approfondie de son engin du sang-froid et du courage.

Dans le tableau que nous publions, nous avons ajouté à la *suite des records* de l'aérostation, de l'automobile et de l'aviation, existant au 15 avril 1914, les meilleures performances exécutées dans ces sports, depuis qu'ils sont pratiqués en France et à l'étranger, les résultats ayant été constatés par les chronométrateurs officiels et homologués par les grandes fédérations sportives.

On pourra ainsi se rendre compte et comparer les progrès réalisés dans ces sports en si peu d'années. — Gustave VOULQUIN.

Arrêté au 15 avril 1914.

### Aérostation.

#### RECORDS DU MONDE.

Distance sans escale : Kaulen (Allemand) de Battenfeld à Kirgische (Russie), à l'ouest de Perm .....	2.827 kil. 900 m.
Durée — Kaulen .....	87 heures.
Hauteur : Dr Besson, Suring (Allem.).	10.800 mètres.

#### RECORDS FRANÇAIS.

Distance sans escale : René Rumpelmayer et Mme Goldschmidt, de La Motte-Breuil à Volshy-Yar (Russie) ..	2.420 kil. 653 m.
Durée — Maurice Bienaimé, Schneider .....	45 h. 49 m.
Hauteur : Maurice Bienaimé, Schneider .....	10.108 mètres.

#### MEILLEURES PERFORMANCES ULTÉRIEURES.

Distance sans escale :	
Année 1836. Green, Holland, Mason, Mond (Anglais) de Londres à Weilburg (Nassau) ..	600 kil. en 18 h.
Année 1870. Rollier et Bezier (Français) de Paris à Mont-Sifjeld (Norvège) ..	1.246 kil. en 14 h. 40 m.
Année 1899. de Castillon de Saint-Victor (Français) de Saint-Denis à Westewik (Suède) ..	1.330 kil. en 23 h.
Année 1900. de La Vaulx, de Saint-Victor (Français) de Vincennes à Korostythew (Russie) ..	1.925 kil. en 35 h. 45 m.
Année 1912. Maurice Bienaimé, René Rumpelmayer (Français) de Stuttgart à Riazan (Russie) ..	2.200 kil.

Durée.	
Année 1886. Hervé, Alluard (Français) .....	24 h. 30 min.
Année 1900. de La Vaulx, de Castillon (Français) .....	35 h. 45 min.
Année 1907. Dr K. Wegener (Allemand) .....	40 h. 15 min.
— — Leblanc (Français) .....	44 h. 3 min.

Hauteur.	
Année 1803. Roberston et Lhœst (Anglais) .....	7.400 mètres.
Année 1862. J. Glaisher, Coxwell (Anglais) .....	8.333 —
Année 1875. Sivel, Crocé-Spinelli, G. Tissandier (Français) .....	8.600 —
Année 1901. Besson, Suring (Allemand) .....	9.200 —
Année 1911. M. Bienaimé, Senouque (Français) .....	9.488 —

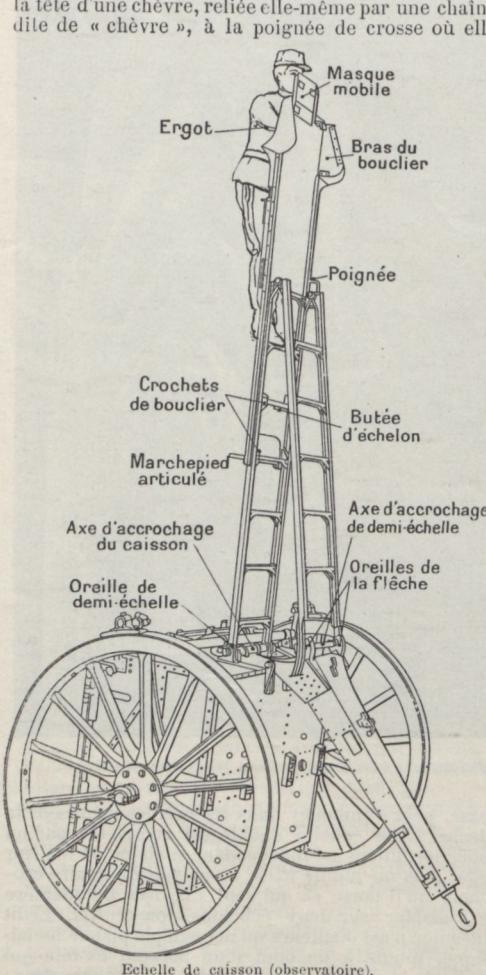
### Automobile.

**RECORDS DU MONDE.** D'après une note communiquée par le secrétariat de l'Automobile-Club de France, il n'existe pas de record du monde de l'heure automobile, sur route et circuit. Les seuls records du monde qui existent sont ceux établis sur la piste de Brooklands.

s'amarre avec un porte-mousqueton. On peut, dès lors, au moyen d'une poulie placée sur le trajet de cette dernière chaîne, dresser la chèvre, tout en soulevant l'échelle et le bouclier qu'elle porte, par l'action d'une corde de manœuvre dont les deux bous-

les sont amarrés à un piton fixé sur la flèche. De cet ensemble de dispositions il résulte que la coulisse et l'échelle se redressent toujours en même temps, sans cesser de rester inclinées vers l'arrière de la voiture, c'est-à-dire du côté des points à observer.

Le bouclier, en tôle d'acier de 3mm,5 d'épaisseur,



Échelle de caisson (observatoire).

## RECORDS DU MONDE. — Grosses voitures.

Distances : 50 miles (le mile vaut 1.609 mètres).		
Sunbeam.	27 <sup>m</sup> 40 <sup>s</sup> ,87.	
— 100 miles.	55 <sup>m</sup> 35 <sup>s</sup> ,55.	
— 500 —	5h 16 <sup>m</sup> 40 <sup>s</sup> ,01.	
Temps : Une heure. Sunbeam.	107 miles 95/100.	
— Deux heures.	195 — 089 yards.	
— Cinq heures.	473 — 463 —	
— Dix heures.	910 — 969 —	

*Motocyclette. — L'Heure* : Stanley (Anglais), sur Singer. 98 kilomètres 323 mètres.

## MEILLEURES PERFORMANCES ULTÉRIEURES.

## Vitesse sur circuit.

Année 1894. *Paris-Rouen*. Levassor sur Panhard-Levassor (Français), et Lemaitre, sur Peugeot (Français), 136 kilom. en 5 h. 40 m. : moyenne à l'heure 24 kilom.

Année 1895. *Paris-Bordeaux-Paris*. Levassor, sur Panhard-Levassor (Français), 1.180 kilom. en 48 h. 47 m. : moyenne à l'heure 24 kilom.

Année 1896. *Paris-Marseille-Paris*. Mayade sur Panhard-Levassor (Français), 1.720 kilom. en 67 h. 42 m. 58 s. : moyenne à l'heure 25 kilom. 200 m.

Année 1898. *Paris-Amsterdam-Paris*. Charron (Français), Panhard-Levassor, 1.454 kilom. en 32 h. 44 m. : moyenne à l'heure 44 kilom. 410 m.

Année 1899. *Tour de France*. René de Knyff (Belge), Panhard-Levassor, 2.291 kilom. en 44 h. 43 m. 39 s. moyenne à l'heure 51 kilom. 300 m.

Année 1901. *Paris-Berlin*. Fournier (Français), Mors, 1.191 kilom. en 15 h. 33 m. 6 s. : moyenne à l'heure 72 kil.

Année 1902. *Circuit des Ardennes*. Jarrot (Français) Panhard-Levassor, 513 kilom. 400 m. en 5 h. 53 m. 39 s. : moyenne à l'heure 80 kilom. 933 m.

Année 1904. *Coupe Gordon Bennett* (Circuit du Taunus), Théry (Français) Brasier 564 kilom. en 5 h. 50 m. 8 s. : moyenne à l'heure 96 kilom.

Année 1905. *Circuit des Ardennes*. Hémery (Français) Barracq, 600 kilom. en 5 h. 58 m. 32 s. : moyenne à l'heure 100 kilom. 395 m.

Année 1906. *Circuit des Ardennes*. Duray (Français) Lorraine-Dietrich, 600 kilom. en 5 h. 38 m. 39 s. : moyenne à l'heure 106 kilom. 300 m.

Année 1907. *Circuit de la Seine-Inférieure*. Nazzaro (Italien) Fiat, 770 kilom. en 6 h. 46 m. 33 s. : moyenne à l'heure 113 kilom. 621 m.

Année 1913. *Circuit de Picardie*. Boillot (Français) Peugeot, 916 kilom. 900 m. en 7 h. 53 m. 56 s. : moyenne à l'heure 100 kilom. 190 m.

Année 1914. *Coupe Vanderbilt*. De Palma (Américain) 473 kilom. en 3 h. 53 m. 51 s. : moyenne à l'heure 123 kilom. 249 m.

## Aviation.

## RECORDS DU MONDE.

Hauteur :		
(pilote seul). Legagnoux (Français).	6.120 mètres.	
(un passager). Lingentrel (Allemand).	5.500 —	
(deux passagers). Ibner (Autrichien).	5.011 —	
(trois passagers). Thelen (Allemand).	3.750 —	
(quatre passagers). Garaix (Français).	3.050 —	
(cinq passagers). Garaix (Français).	2.250 —	
(six passagers). Garaix (Français).	1.750 —	
(sept passagers). Garaix (Français).	1.600 —	
(huit passagers). Garaix (Français).	1.530 —	
(neuf passagers). Garaix (Français).	1.600 —	
(dix passagers). Sikorsky (Russe).	1.560 —	

Distance sans escale : Séguin (Français). 1.021 kil. 200 m.

Durée : Lenger (Allemand). 14 h. 7 m.

Vitesse (sur aérodrome). Prévost (Français), 200 kilom. en 59m 45<sup>s</sup> 2/5.

Vol maritime. Rolland Garros (Français), de Cannes à Bizerte. 730 kilom.

Plus long voyage en Europe. Brindejonc des Moulinais (Français). 5.600 —

Plus long voyage entre deux continents.

Jules Védrines (Français). Paris au Caire. 4.500 —

Puissance élévatoire. Sikorsky (Russe), enlevant 16 passagers.

Vol féminin sans escale. Baronne de La Roche (Française), 323 kilom. 500 mètres.

MEILLEURES PERFORMANCES ULTÉRIEURES.

## Hauteur :

Année 1908. W. Wright (Américain).	25 mètres.
— — — —	100 —
1909. Latham (Français).	155 —
— De Lambert (Français).	300 —
1910. Latham (Français).	1.000 —
— Paulhan (Français).	1.269 —
— Latham (Français).	1.384 —
— Drekel (Français).	2.013 —
— Morane (Français).	2.582 —
1911. Legagnoux (Français).	3.100 —
— Capitaine Félix (Français).	3.350 —
— Garros (Français).	4.960 —
1912. Legagnoux (Français).	5.450 —
— Garros (Français).	5.610 —
— 1913. Perreyron (Français).	5.880 —

Distance. Temps pour couvrir 200 kilomètres.

Année 1909. H. Farman (Français). 3 h. 42<sup>m</sup> 34<sup>s</sup>.

— 1910. Latham (Français). 2 h. 46<sup>m</sup> 45<sup>s</sup>.

— — Aubrun (Français). 2 h. 18<sup>m</sup> 30<sup>s</sup>.

— 1912. Tabuteau (Français). 1 h. 54<sup>m</sup> 21<sup>s</sup>.

— — J. Védrines (Français). 1 h. 10<sup>m</sup> 55<sup>s</sup>.

## Canots automobiles.

Distance. — (mille lancé, 1.609 mètres).

Despujols (Français). 1<sup>m</sup> 7<sup>s</sup> 4/5.

Moyenne à l'heure : 98 kilomètres.

## LAROUSSE MENSUEL

## Courses à pied.

## Plat.

## RECORDS DU MONDE. — Sur piste.

Distances. 100 mètres. N'existe pas.		
— 100 yards (91 m. 438).	Dufy (Américain).	9 <sup>s</sup> .3/5.
— Un mile (1.609 m.). Seorge (Angl.).	4 <sup>m</sup> 12 <sup>s</sup> .	

L'heure. — Jean Bouin (Français). 19 kilom. 21 m.

## RECORDS FRANÇAIS.

## Plat, sur piste.

100 mètres. A. Tournois.	10 <sup>s</sup> .9.
150 — Lesieur.	17 <sup>s</sup> .
200 — P. Failliott.	22 <sup>s</sup> .8.
300 —	36 <sup>s</sup> .4.
400 —	49 <sup>s</sup> .
500 —	1 <sup>m</sup> 6 <sup>s</sup> .8.
1.000 — II. Deloge.	2 <sup>m</sup> 36 <sup>s</sup> .4.
1.500 — Arnaud.	4 <sup>m</sup> 4 <sup>s</sup> .
2.000 — J. Bouin.	5 <sup>m</sup> 39 <sup>s</sup> .8.
5.000 —	15 <sup>m</sup> 56 <sup>s</sup> .4.
10.000 —	30 <sup>m</sup> 8 <sup>s</sup> .

L'heure. — Jean Bouin. 19 kilom. 21 mètres.

## RECORDS FRANÇAIS.

## Obstacles.

110 mètres (haies). André.	15 <sup>s</sup> .8.
200 — Choisel.	26 <sup>s</sup> .2.
400 — G. Filiâtre.	57 <sup>s</sup> .2.
500 — H. Tausin.	1 <sup>m</sup> 18 <sup>s</sup> .8.
1.000 — J. Chastanic.	2 <sup>m</sup> 52 <sup>s</sup> .6.

## RECORDS OLYMPIQUES.

V<sup>e</sup> olympiade. Athènes 1912.

Distances. 100 mètres. R. C. Craig (Américain).	10 <sup>s</sup> .8.
— 200 —	21 <sup>s</sup> .7.
— 400 — C. D. Reidpath.	48 <sup>s</sup> .2.
— 800 — J. Ménéridith.	1 <sup>m</sup> 51 <sup>s</sup> .9.
— 1.500 — R. M. S. Jackson (Angl.).	3 <sup>m</sup> 56 <sup>s</sup> .8.
— 5.000 — H. Kohlemainen (Finl.).	14 <sup>m</sup> 36 <sup>s</sup> .6.
— 10.000 —	31 <sup>m</sup> 20 <sup>s</sup> .6.

## Obstacles.

Distance. — 110 mètres (haies). F. M. Kelly (Américain).	15 <sup>s</sup> .1.
Cross country.	
Distance. — 8 kilomètres. H. Kohlemainen (Finl.).	45 <sup>m</sup> 11 <sup>s</sup> .6.
Course de Marathon.	
Distance. — 40 kilomètres 200 mètres. K. Arthur (Sud africain).	2 <sup>h</sup> 36 <sup>m</sup> 54 <sup>s</sup> .8.

## Cyclisme.

## RECORDS DU MONDE. — Sur piste.

## Départ arrêté avec entraîneurs à motocyclettes.

Distance. — 1 kilomètre. Gombault (Franç.).	53 <sup>s</sup> .3.
— 10 kilomètres. Guignard	6 <sup>m</sup> 14 <sup>s</sup> .1.
— 50 —	29 <sup>m</sup> 23 <sup>s</sup> .
— 100 —	59 <sup>m</sup> 01 <sup>s</sup> .
— 500 — Walters (Améric.).	10 <sup>h</sup> 36 <sup>m</sup> 4 <sup>s</sup> .2.
— 1.000 —	23 <sup>m</sup> 29 <sup>s</sup> 50 <sup>s</sup> .3.

## Départ arrêté sans entraîneurs.

Distance. — 100 mètres. Bathiat (Franç.).	9 <sup>s</sup> .2.
— 1 kilom. Dupré	1 <sup>m</sup> 14 <sup>s</sup> .3.
— 10 — Egg (Améric.).	13 <sup>m</sup> 44 <sup>s</sup> .2.
— 50 —	1 <sup>m</sup> 11 <sup>s</sup> .7.
— 100 — Hervy	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> 46 <sup>s</sup> .3.

## Heure. — Avec entraîneurs à motocyclettes.

Une heure. Nettelbeck (Allem.).	102 kilom. 398 m.
Six heures. Nettelbeck (Allem.).	410 —
Douze —	Walters (Améric.). 562 —
Vingt-quatre —	— 1.020 — 977 m.
Mentionnons que Guignard (Français) a couvert dans l'heure 101 kilomètres 623 mètres.	

## Heure. — Sans entraîneurs.

Une heure. Berthet (Franç.).	43 kilom. 775 m.
Six heures. Corre	326 — 250 m.
Douze —	Walters (Améric.). 562 — 960 —
Vingt-quatre —	— 1.020 — 598 —

## Heure. — Sans entraîneurs.

Une heure. Berthet (Franç.).	43 kilom. 775 m.
Six heures. Corre	326 — 250 m

Développé d'une main, à droite. Vasseur (Franç.)	58 1/2
— à gauche. P. Bonnes (Franç.)	55 —
— à deux mains, en barre. P. Bonnes (Franç.)	116 —
Dévissé d'une main, à droite. Aston (Anglais)	95 —
— à gauche. Aston (Anglais)	90 —
Jeté d'une main à droite en barre. M. Deriaz (Suisse)	115 1/2
— — — en halle. M. Deriaz (Suisse)	102 —
— — — à gauche en halle. E. Deriaz (Suisse)	101 —
Jeté à deux mains en barre. Anderson (Sudéois)	149 —
— — — en halle séparées. E. Deriaz (Suisse)	131 —
Volée d'une main à droite. M. Deriaz (Suisse)	92 —
— — — à gauche. E. Deriaz (Suisse)	87 1/2
Bras tendu par l'anneau à droite. Victorius (Franç.)	30 —
— — — à gauche. Poiré (Franç.)	25 —
Soulevé de terre en barre à deux mains. M. Deriaz	257
Soulevé de terre en barre à une main. M. Deriaz	151 1/2
Dynamomètre Regnier, position libre :	
Gasseau (L.) (Franç.)	206 —
position réglementaire :	
L. Gasseau	133 —

## Sauts.

## RECORDS DU MONDE.

Saut à la perche :	S. Wright (Améric.)	4 mètres 2 cent.
Saut en hauteur :		
— sans élans :	J. Darby (Anglais)	1 mètre 828.
Saut en hauteur :		
— avec élans :	G. Horine (Améric.)	2 mètres 038.
Saut en longueur :		
— sans élans :	C. Tsiclitaris (Grec.)	3 mètres 605.
Saut en longueur :		
— avec élans :	O. Connor (Anglais)	7 mètres 614.

## RECORDS FRANÇAIS.

Saut à la perche :	Gonder	3 mètres 74 cent.
Saut en hauteur sans élans :	André	1 mètre 51 cent.
— — — avec élans :		1 — 83 —
Saut en longueur sans élans :	Jardin	3 mètres 31 —
— — — avec élans :	Poncet	7 — 6 —

RECORDS OLYMPIQUES. V<sup>e</sup> olympiade. Athènes 1912.

Saut à la perche :	H. S. Babcock (Amér.)	3 mètres 95 cent.
Saut en hauteur :		
— sans élans :	Platt Adam (Amér.)	1 mètre 63 cent.
Saut en hauteur :		
— avec élans :	Néant.	
Saut en longueur :		
— sans élans :	C. Tsiclitaris (Grec.)	3 mètres 37 cent.
Saut en longueur :		
— avec élans :	A. L. Guttesson (Amér.)	7 mètres 60 cent.
Triple saut :	G. Lindblom (Suédois)	11 — 74 cent.

**Sang sur la Mosquée** (Du), poésies, par A. Droin (in-18. Paris, 1914). — Le Maroc a déjà fait couler des flots d'encre. Voyageurs, guerriers, hommes d'affaires et diplomates ont dépeint des paysages, raconté des combats, discuté des projets, critiqué des traités. Mais l'agonie de l'empire chrétien, dernier asile de l'Islam indépendant, méritait d'être observée par un poète, car le crépuscule d'un peuple, la débâcle d'une religion, les derniers soubresauts d'un régime sont riches en scènes que les kodaks perfectionnés ne peuvent représenter. Les émotions éprouvées confusément par les profanes au spectacle des traditions qui s'effacent, des vieux monuments qui s'effritent, des anciennes civilisations qui meurent, Alfred Droin les a ressenties avec netteté dans son esprit et dans son cœur. Il a vu la terre du Maghreb foulée par les conquérants, les kasbahs éventrées par les obus des infidèles, les vrais croyants tomber en braves pour le triomphe de leur foi et la défense de leur liberté. Il est arrivé là-bas au moment fugitif où les tramways, l'éclairage électrique, les larges avenues et les maisons modernes n'ont pas encore remplacé dans les cités orgueilleuses les murailles archaïques, les ruelles pittoresques, les *dars* mystérieux de l'époque des sultans. Il en a le regret attendri, et c'est l'Islam vaincu qui chante dans ses vers.

Toutes les caractéristiques du recueil se trouvent en germe dans le « Sonnet liminaire » :

La mosquée aux murs froids, où pleure une fontaine,  
Farouchement fermée à l'infidèle hier,  
Aujourd'hui, sous l'assaut de la flamme et du fer,  
A vu choir jusqu'au sol sa majesté hautaine.  
Dans le douteux éclat d'une aurore incertaine,  
Où chaque baïonnette allumait un éclair,  
Elle a vu les Roumies — pour eux s'ouvre l'enfer ! —  
S'acharner au massacre avec des cris de haine.  
Maintenant, le soir tombe. O silence ! ô douceur !  
Parmi les nefs s'épanche un mystère berceur.  
Allah ! que ta maison est suave dans l'ombre !  
Cependant, seul témoin du carnage récent  
Sur les dalles, doré par le soleil qui sombre,  
Un Coran grand ouvert a des taches de sang.

La justesse de touche, la précision du détail, sont servis par la richesse du vocabulaire et suffisraient, à défaut d'autres qualités, pour ranger Droin parmi les meilleurs de nos poètes descriptifs. D'un mot, d'un vers, d'une strophe, il peint un tableau, il évoque dans l'imagination ou le souvenir du lecteur des attitudes, des scènes, des paysages rêvés ou vécus. Qu'il les place à Rabat-la-Victorieuse, à Fez-la-Blanche ou Marrakech-la-Rouge, et partage ainsi son recueil en trois parties, le Maroc tout entier défile sous le triple aspect dont ces anciennes capitales étaient le symbole.

Entre deux spectacles étranges, horribles ou voluptueux, la mélancolie du rêveur inquiet, las peut-être, se manifeste par des accents émus. En « Barque sur le fleuve » durant une belle nuit

chaude, Droin s'évade du pays envahi par les

Conquérants en veston qu'un prurit d'or harcèle.

Car le contact des réalités le torture et lui fait exhale des plaintes angoissées. Pourquoi ? Il nous l'avoue à propos d'une « Musique indécise » :

Petite Rhaïta, toute clarté fuit,  
L'ombre de la fleur dans l'ombre est dissoute,  
Le sommeil s'en vient, guidé par ton bruit,  
Mais mon sommeil même encore t'écoute  
Et je crois entendre, au loin, goutte à goutte  
L'âme de l'Islam pleurer dans la nuit.

Cette âme de l'Islam, il la met à nu avec ses passions, ses regrets, ses révoltes. Dans « les Jardins de Chella », il évoque le khalife El-Mansour, et nous aurions peine à comprendre la mentalité musulmane si nous ne savions que Moulay-Hafid, tout près de nous, était un despote aussi sanguinaire et un aussi fin lettré. Les Marocains, nos contemporains, sont rendus intelligibles par cet El-Mansour. Or, les indigènes, dont une sensualité mystique caractérise la mentalité, Droin ne croit pas, dans « la Cigogne éternelle », que les spectacles de l'heure présente les attirent vers nous.

Mais les fiers habitants du Maghreb ne perdront pas sans combattre, avec leur indépendance, leur droit à la paresse, à la contemplation, à la volupté. Dans « l'Appel à la guerre sainte », Droin nous les montre galvanisés par l'iman qui prêche la révolte au nom d'El-Hiba. Les invectives rouent, emportées par un torrent de haine ; les foules frémissent, hypnotisées par la puissance magique du vengeur de l'Islam. Le poète s'est extériorisé, les fureurs sacrées du vrai croyant l'ont secoué, car on ne trouverait de, sang-froid, des accents d'une si sauvage grandeur.

Les représailles seront terribles. Après avoir vaincu les soldats, grâce à la puissance de l'Elu qui « change en cartouches les pierres », et martyrisé leur grand chef, les fils de Mahomet referont l'histoire ; « rien ne restera plus des chrétiens en Afrique ».

Et, sans que l'étranger désormais la profane  
Secouant au vent son sommeil,  
De La Mecque à Tanger, la terre musulmane,  
Resplendira dans le soleil.

Mais le recueil ne se termine pas sur cette vision triomphale. A Marrakech-la-Rouge, toute « danseuse » est belle, et la vie est douce à flâner dans « le Jardin de la Mamounia », sur « la Place Djemma el Fena » ; les inscriptions sur la Porte, sur la Fontaine, sur la Fondouk, sur le Médersa et sur la Tombe invitent, tout compte fait, à laisser Allah venger ses injures, car le vrai champ de bataille du croyant est en lui-même :

Fourbis ta volonté, ce glaive flamboyant,  
Et tue, enfin, la haine au fond de ta prunelle,  
Tes vices, tes péchés, les pires infidélies.

Ainsi, d'après cette analyse, on peut voir à quelles sources Droin puise l'inspiration. Son émotivité englobe toutes les pressions de l'ambiance, avec tant de fidélité qu'il a pensé autrefois en chrétien teinté de paganisme dans « les Amours divines et terrestres », naguère en bouddhiste placide et raffiné dans « la Jonque victorieuse », et qu'il pense en musulman farouche et sensuel dans le présent recueil. Il perçoit par tous ses sens, il souffre par tous ses nerfs, il traduit avec toute son instinctive éloquence. Il ne s'attarde pas à courir après le mot rare pour accentuer l'exotisme de ses sujets ; l'effet cherché est plaqué du premier coup, sans retouches qui plairaient parfois aux puristes, mais qui nuisent à la fraîcheur des peintures de cet aquarelliste de la poésie. Et « Du sang sur la Mosquée » réalise ce que « la Jonque victorieuse » faisait pressentir : la littérature française possède enfin le poète capivant de nos épopeées d'outre-mer. — Pierre Khorat.

**Savoie à la France** (ANNEXION DE LA) [1848-1860], par J. Trésal. — Avant d'être réunie à la France par le traité du 24 mars 1860, la Savoie fut, au cours des siècles, six fois conquise par les armées françaises. Durant trois cents ans, de Clovis à Charles le Chauve, elle fut partie intégrante de la Gaule; François I<sup>e</sup> et Henri II l'occupèrent pendant vingt-trois ans; Henri IV conquit en 1606 le projet que Napoléon III réalisa deux siècles et demi plus tard : aider le duc de Savoie à la conquête du Milanais et acquérir en compensation la Savoie. Louis XIII en 1628, Louis XIV en 1690, puis en 1703, l'envahissent tour à tour, sans pouvoir conserver leur conquête lors des traités de paix. En 1792, les Savoyards provoquèrent eux-mêmes leur réunion à la France et protestèrent violemment quand le traité du 30 mai 1814 morcela leur duché pour en faire repasser une partie sous la domination piémontaise; morcellement éphémère, puisque, par le traité du 20 novembre 1815, la Savoie entière faisait retour au Piémont.

En une précise introduction, J. Trésal a retracé l'histoire de la Savoie, nécessaire pour expliquer comment le goût et les aspirations françaises restèrent, malgré le gouvernement, généralement paternel, du Piémont, au fond des âmes savoyardes.

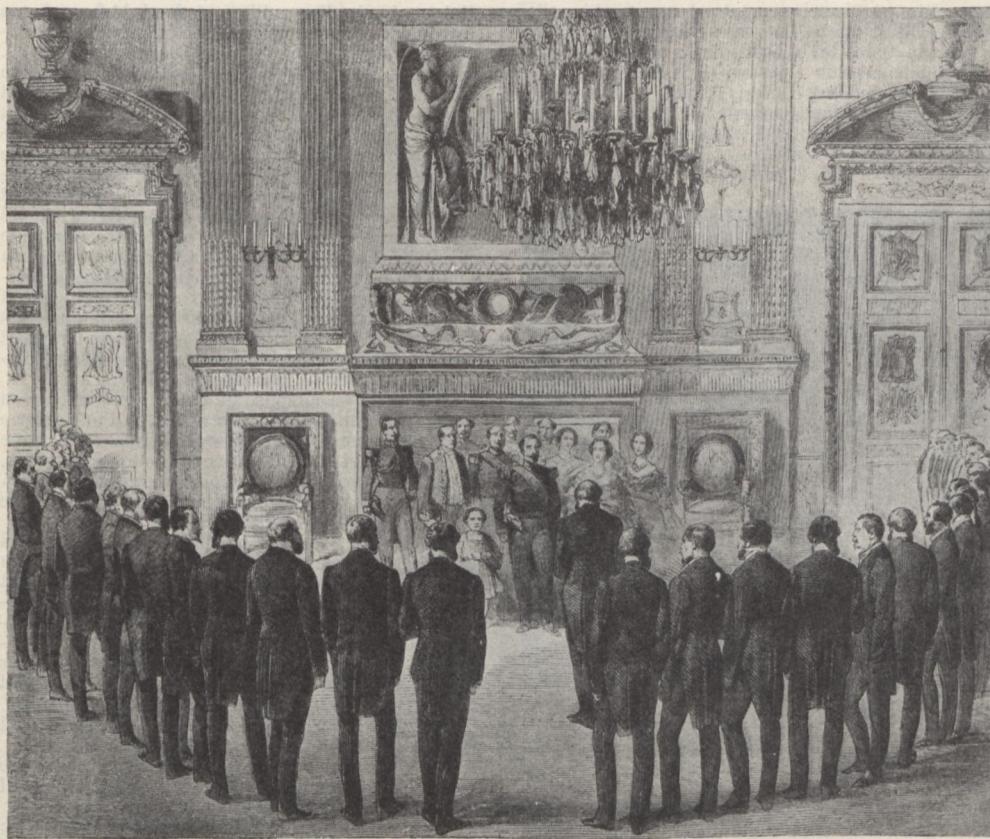
Il faut ajouter que, jamais plus que sur ce versant des Alpes, le principe des limites naturelles ne s'imposait à la logique des esprits ; toutes les voies de communication s'ouvaient vers la France, vers le Rhône coulent toutes les vallées, et le trafic se dirige naturellement vers Grenoble, Genève ou Lyon, plutôt que vers Turin, qu'on ne pouvait naguère atteindre qu'en escaladant les sommets par des chemins abrupts ; un Etat, à cheval sur la crête des Alpes, ne pouvait pas, quelque petit qu'il fût, réaliser une unité géographique, ethnographique ni morale.

Les négociations qui aboutirent à la réunion de la Savoie et de Nice à la France, en 1860, ne furent guère compliquées, quoique d'une certaine originalité ; elles sont d'ailleurs toutes diplomatiques, et ont été étudiées dans divers ouvrages ; aussi J. Trésal n'a-t-il pas cru devoir en retracer le détail. Son but semble plutôt avoir été d'étudier l'état d'esprit de la Savoie au moment de l'annexion : sujet plus spécial, qui lui permet de laisser Nice tout à fait de côté, les observations faites à Chambéry n'ayant le plus souvent aucun rapport avec celles qu'on pourrait faire dans le comté.

Alors que, depuis 1848, la majorité du Parlement de Turin, démocratique, antiautrichienne, ne pense qu'à la guerre et assimile dans son hostilité la papauté au gouvernement de Vienne, les représentants de la Savoie sont en grand nombre conservateurs, catholiques et résolument pacifiques ; ils ont accepté sans peine la défaite de Novare, quoique de nombreux Savoyards soient tombés pour la cause piémontaise ; ils n'ont aucun intérêt à voir le royaume s'accroître de la Lombardie ; ils s'en inquiètent même, craignant non sans raison qu'en face d'un élément italien grossi démesurément l'élément savoyard ne soit complètement sacrifié. Des députés piémontais s'étaient écriés au Parlement de Turin en 1852 : « Nous sommes italiens », le député de Saint-Pierre d'Albigny, d'Aviernoz, répliqua : « Si vous êtes italiens, les Savoyards ne le sont pas ; je crains bien que les Alpes ne deviennent la séparation entre la France et l'Italie. Si vous êtes italiens, nous pouvons alors nous dire français. » Quelques années plus tard, le marquis Costa demandait la création d'une chaire de français à Chambéry ; on la lui refusa. Il proposait alors que tous ses compatriotes pussent prendre en France leurs grades universitaires ; il semblait que les Savoyards tendaient de plus en plus vers l'autonomie. La politique anti-religieuse du gouvernement de Turin leur déplaît autant que sa diplomatie. Les mesures proposées par Cavour contre l'enseignement libre, contre les congrégations religieuses dans plusieurs projets de loi déposés à partir de 1856 trouvèrent dans la députation savoyarde une irréductible opposition ; aux élections de 1857, il ne passa en Savoie que deux démocrates contre vingt conservateurs : l'influence du clergé, alors prédominante, s'exerçait dans un sens nettement favorable à la France, où Napoléon III n'avait pas encore eu de débâcles avec le saint-siège. Le terrain était donc tout préparé pour une annexion pacifique avec le concours même des populations.

Aussi, quand, lors de l' entrevue de Plombières, l'empereur stipula à Cavour le prix qu'il mettait à son concours dans l'expédition à entreprendre contre l'Autriche, le ministère piémontais ne put-il faire aucune objection, pas plus de fait que de principe, relativement à la Savoie. Le secret des deux complices fut d'ailleurs bien gardé, et ce fut sans connaître le sort futur qui devait leur échoir que les Savoyards protestèrent contre l'expédition projetée : « La monarchie ne trouvera pas de concours plus énergique que celui des députés de la Savoie, lorsqu'il s'agira de faire respecter son honneur ou son indépendance, » s'écria, le 9 février 1859, le marquis Costa à la tribune de la Chambre des députés de Turin. Mais j'en crois pas à une agression... ; comme député savoyard, je ne voterai pas la guerre. L'idée d'une guerre italienne est en Savoie universellement impopulaire. Cette province sacrifie ses ressources pour annuler son influence déjà si minime dans l'Etat. » Quelques semaines plus tard, les habitants saluaient le passage des régiments français se rendant en Italie.

La paix de Villafranca suspendit, on le sait, les projets de Napoléon III relativement à la Savoie ; il fallut les annexions de l'Italie centrale dans les derniers mois de 1859 pour permettre à l'empereur de réclamer au roi Victor-Emmanuel l'exécution de ses promesses. Celui-ci, qui savait la Savoie très détachée de lui, et pour qui allait s'ouvrir les plus brillantes destinées, ne cherchait pas à éluder sa parole ; l'obstacle vint de la Suisse. Le petit Etat neutre avait essayé, en 1815, d'acquérir la rive méridionale du lac Léman, le Chablais et le Faucigny ; il avait seulement obtenu que ces provinces essentiellement savoyardes eussent, en cas de guerre, un régime spécial et participassent de la neutralité suisse : le voisinage de la domination piémontaise n'apparaissait d'ailleurs pas redoutable aux Genevois. Quand ils apprirent que l'annexion de la Savoie à la France était imminente, ils manifestèrent leur inquiétude ; le gouvernement de



Réception de la députation savoienne par Napoléon III, au palais des Tuilleries (21 mars 1860).

Berne parut même un instant trouver un appui à Londres : une pétition spontanée, partie de la commune de Boëge, vite répandue dans tout le Chablais, recueilli plus de douze mille signatures d'habitants demandant leur rattachement au canton de Genève. Ce double mouvement diplomatique et populaire ne laissa pas que d'impressionner Napoléon III, qui se résigna un instant à donner satisfaction à la Suisse. J. Trésal insista avec raison sur cet incident peu connu et montra comment c'est de la Savoie même que naquit un mouvement contraire, unanime, protestant contre tout morcellement de l'ancien duché et en demandant l'annexion rapide à la France. L'action diplomatique anglaise ayant cessé sur ces entrefaites, Napoléon III se reprit devant le nouveau mouvement populaire plus général que le premier et, recevant une délégation de tous les corps constitués savoyards à Paris le 21 mars 1860, il leur déclara : « Mon amitié pour la Suisse m'avait fait envisager comme possible de détacher en faveur de la Confédération quelques portions du territoire de la Savoie ; mais, devant la répulsion qui s'est manifestée parmi vous à l'idée de voir démembrer un pays qui a su se créer à travers les siècles une individualité glorieuse et se donner ainsi une histoire nationale, il est naturel de penser que je ne contraindrai pas au profit d'autrui le vœu des populations. »

De tout ce récit se dégage une belle fierté nationale ; jamais conquête, quelque pacifique qu'elle fût, n'avait recueilli de la part des intéressés un concours plus libre, plus grave, plus conscient et aussi plus unanime : au plébiscite par lequel les Savoyards étaient appelés à se prononcer sur leur destinée future, on compta, sur 135.449 inscrits, 130.839 votants, parmi lesquels il n'y eut que 235 bulletins contraires à l'annexion, et 71 nuls !

La Suisse a trouvé dans le maintien théorique d'une zone neutre, et mieux encore dans l'établissement d'une zone franche qui contient presque tout le Chablais, des avantages économiques qui ont apporté une compensation suffisante à ses ambitions territoriales déçues.

Le livre de J. Trésal, bien documenté, trop partial, peut-être, dans l'évocation des questions religieuses, apporte sur toutes ces négociations des précisions utiles, et constitue un hommage mérité à la dignité et au patriotisme éclairé des Français de Savoie. — Pierre RAIN.

**\*tonnage** n. m. — ENCYCL. *Tonnage d'un navire.* Jusqu'à ces dernières années, les unités de mesure et surtout les méthodes employées pour évaluer le tonnage des navires variaient avec les différentes puissances maritimes ; aujourd'hui, l'accord semble définitif entre ces puissances, et l'on a, somme toute, adopté les mesures et la méthode anglaises.

Pour chaque navire de commerce, il y a lieu de distinguer le *tonnage brut* et le *tonnage net*.

Le tonnage net, que l'on appelle aussi *tonnage de registre*, sert de base pour percevoir les différentes taxes imposées aux navires.

Pour mesurer l'un quelconque des deux tonnages, on emploie comme unité le *tonneau de jauge international*, qui correspond à 100 pieds cubes anglais, c'est-à-dire  $2^m \cdot 83$ . Cette unité a été adoptée en France par les décrets des 24 décembre 1872 et 24 mai 1873 ; auparavant, on utilisait le tonneau d'arrimage, correspondant à  $1^m \cdot 440$  (ordonnance de Colbert, 1681).

Pour jauger un navire de commerce, on commence par évaluer son tonnage brut : on l'obtient par l'application d'une formule due à Simpson et que l'on appelle *règle des paraboles*.

On appelle *portée en lourd* ou *tonnage en poids* le poids des marchandises que l'on peut embarquer sur un navire, de façon à rester dans les conditions normales de navigation. Pour un navire à vapeur, la portée en lourd ne comprend pas le poids du combustible, et l'on suppose toujours que le navire a son plein de combustible.

Pour mesurer la portée en lourd, l'unité employée est la tonne métrique de 1.000 kilogrammes.

Le *tonnage d'un navire de guerre* est son poids, à l'état d'armement normal ; il est égal au poids d'eau déplacée (principe d'Archimède). Pour déterminer celui-ci, on calcule d'abord son volume ; il suffit alors de multiplier le nombre qui exprime ce volume en mètres cubes par le poids spécifique de l'eau de mer (1.026) ; on obtient ainsi le tonnage en tonnes métriques. Ce poids s'appelle aussi *déplacement*.

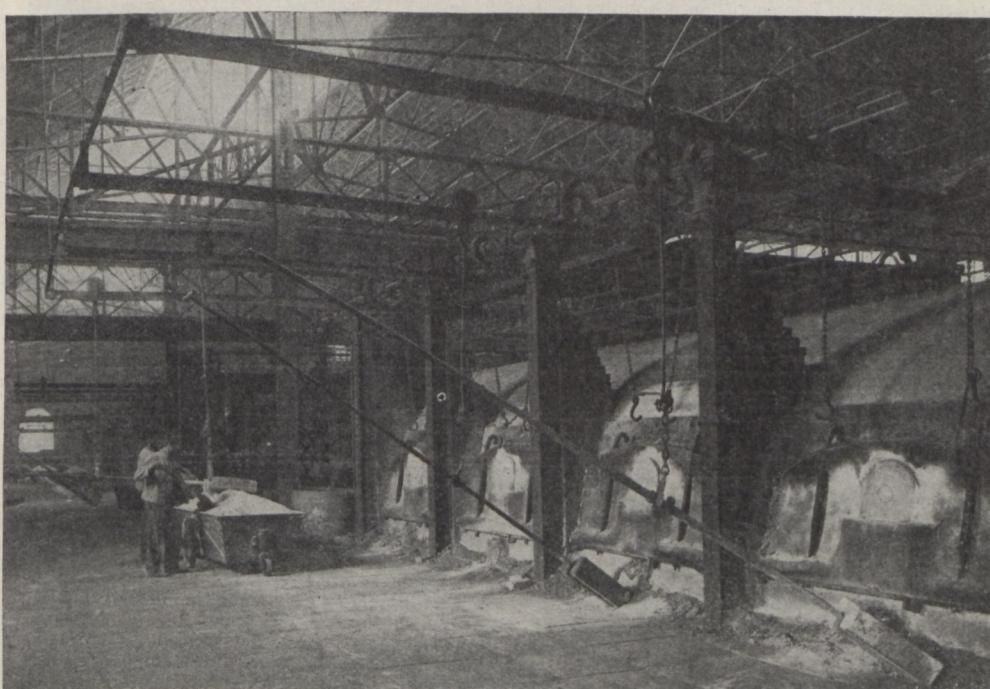
Pour établir les taxes prélevées pour le fret, on utilise encore une autre unité de volume : le *tonneau d'affrètement*. Il existe un tonneau d'affrètement pour chaque catégorie de marchandises ; d'ailleurs, pour une même marchandise, la valeur du tonneau d'affrètement varie avec les différents pays et, dans un même pays, avec les lignes de navigation et avec les ports. En France, on admet généralement l'équivalence entre la tonne métrique et  $1^m \cdot 440$ . En multipliant le poids ou volume correspondant au tonneau d'affrètement par la taxe du fret relatif à la marchandise considérée, on obtient le prix de transport du tonneau d'affrètement de cette même marchandise. — G. BOUCHENY.

**\*tonneau** n. m. — ENCYCL. *Tonneau de jauge international. Tonneau d'affrètement.* V. TONNAGE.

**\*verrerie** n. f. — ENCYCL. *Les procédés modernes de fabrication des glaces, du verre à vitres et des bouteilles.* Les progrès réalisés dans ces trois branches de la verrerie ont été très importants au cours de ces dernières années, et ils ont complètement modifié l'allure générale de cette industrie.

Nous rappellerons tout d'abord que le verre est un mélange de silicates dissous les uns dans les autres. En verrerie, on ne prépare pas d'avance les silicates, mais on mélange les substances capables de les donner, et l'on soumet le mélange obtenu à l'action de la chaleur. Les réactions chimiques se réalisent, donnant les silicates voulus, qui se mélangent immédiatement pour fournir le verre à l'état fondu.

La première opération que nous rencontrons donc, en verrerie, est le mélange des substances dont il vient d'être question, en tête desquelles figure le sable, et qui sont plus ou moins impures ; aussi



La Salle des fours d'une des grandes verreries de la Compagnie de Saint-Gobain (celle de Pise).

ajoute-t-on au mélange des matières épurantes. Ce mélange s'effectue dans les verreries modernes par des procédés mécaniques beaucoup plus rapides que les procédés à la main. Les matières sont apportées par des wagonnets suspendus au-dessus d'une sorte de cuve (mélangeur), dans laquelle on les déverse après les avoir pesées. Elles sont malaxées par un arbre à palettes; tamisées ensuite, elles sont élevées au moyen d'une chaîne à godets ou d'un élévateur à hélice jusqu'à un réservoir placé à une certaine hauteur, d'où elles sont distribuées dans les halls de fusion par wagons suspendus.

Le mélange obtenu comme nous venons de le dire est soumis à l'action de la chaleur dans un four; de tous les systèmes, c'est le four à gaz Siemens à récupération qui est le plus perfectionné et le plus économique, aussi est-il universellement adopté. Il comporte trois parties principales: le gazogène, le récupérateur et la chambre de fusion.

En voici le principe: on brûle la houille dans le gazogène selon des conditions telles qu'elle dégage le plus possible de gaz, c'est-à-dire qu'on distille cette houille. Les gaz ainsi obtenus seront brûlés dans la chambre de fusion, et c'est la chaleur dégagée par cette combustion qui fendra le verre; mais, avant d'arriver dans la chambre de fusion, ces gaz traversent l'appareil dénommé récupérateur, dont le fonctionnement est facile à comprendre: formé de quatre grandes chambres remplies de briques réfractaires disposées de manière à laisser entre elles un passage libre pour les gaz, le récupérateur reçoit à la fois les gaz venant du gazogène et les gaz qui ont brûlé dans la chambre de fusion. Les gaz qui viennent de brûler passent, avant leur évacuation au dehors, dans deux de ces chambres (1 et 2), dont ils réchauffent les briques. Pendant ce temps, les gaz qui viennent du gazogène et vont être brûlés passent dans les deux autres chambres 3 et 4. Quand les deux premières chambres sont suffisamment chauffées, on renverse la marche des gaz, c'est-à-dire que les gaz brûlés passent dans les chambres 3 et 4 qu'ils réchauffent, et ceux qui viennent du gazogène passent dans les chambres 1 et 2, où ils se réchauffent. Puis, quand les chambres 1 et 2 auront perdu de la chaleur et que les chambres 3 et 4 en auront gagné, on renverra encore la marche des gaz, et ainsi de suite.

En sortant du récupérateur, les gaz de houille arrivent dans la chambre de fusion. Sur le fond de cette chambre sont déposés les creusets qui contiennent le verre, à moins que ce ne soit un four à bassin. Mais, que ce soit un four à creusets ou un four à bassin, les gaz et l'air nécessaire à leur combustion arrivent par des ouvertures spéciales; ils brûlent au-dessus du verre.

Quel que soit le système de fours employé, la fusion du verre comprend plusieurs phases: 1<sup>o</sup> entrée en fusion du mélange préparé dans le mélangeur et naissance du verre; 2<sup>o</sup> affinage du verre, c'est-à-dire sortie hors de la masse en fusion des bulles de gaz qui y sont comprises; 3<sup>o</sup> refroidissement de la masse pour donner au verre une consistance sirupeuse indispensable pour le travailler; 4<sup>o</sup> réchauffage léger de cette masse.

*Fabrication des glaces.* — Cette fabrication comprend deux phases bien distinctes: 1<sup>o</sup> la production de la glace brute; 2<sup>o</sup> le polissage de cette glace.

#### 1<sup>o</sup> Production de la glace brute:

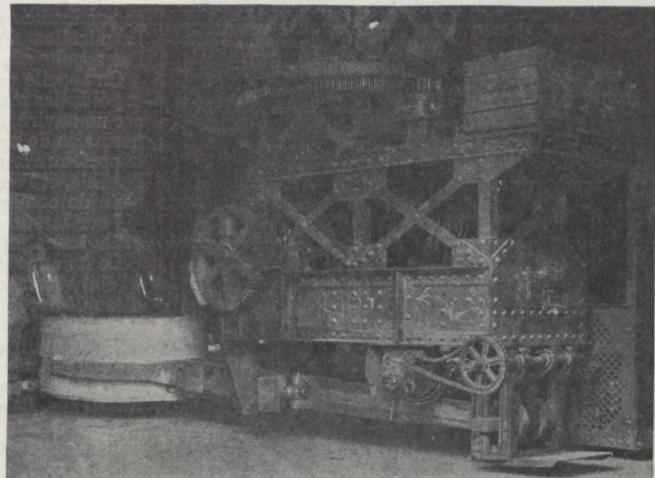
Le four employé dans les glacières est un four à creusets; ces creusets sont des sortes de cuvettes en terre réfractaire, pouvant contenir chacune une quantité de matières permettant la fabrication d'une glace brute de 45 mètres carrés de surface (cette glace, après le polissage, aura 33 mètres carrés). Ces creusets sont placés à raison de 16 par four. C'est dans ces creusets que s'effectuent les opérations de fusion, d'affinage, de refroidissement et de réchauffage du verre, qui durent 24 heures pour chaque creuset.

Pour obtenir les variations de température nécessaires, on agit sur l'intensité du feu du four, que l'on active ou que l'on diminue suivant l'opération en cours.

Le travail de fusion terminé, le verre est extrait du four par un appareil considérable appelé le « pont roulant défourneur-verseur». Cet appareil fonctionne à l'électricité. Il est muni d'une pince qui pénètre dans le four pour saisir chaque creuset et l'en retirer; se déplaçant sur des rails, le pont roulant amène le creuset au-dessus de la table de coulée, sur laquelle il en renverse le contenu.

Une table de coulée a couramment une dimension de 5 mètres sur 9, soit 45 mètres carrés. Elle est en bronze et limitée dans sa longueur par deux rebords métalliques, qui fixent l'épaisseur de la glace. A peine le verre est-il coulé sur la table que l'on fait passer sur la masse, pour l'étendre, un gros rou-

leau actionné électriquement par une machine dite « Utile Electrique ». Le verre se trouve aplati par le rouleau entre les rebords de la table et ne peut avoir une épaisseur supérieure à la hauteur de ces rebords. La coulée, y compris le passage du rouleau, ne dure que quelques minutes. Au cours de cette opération, le verre prend une consistance presque complètement dure, et l'on obtient ainsi une glace qui va encore subir la recuisson et le refroidissement.



Pont roulant défourneur-verseur tenant un creuset dans sa pince.

ment lent. La recuisson est nécessaire, parce que le refroidissement rapide qui a lieu sur la table de coulée n'atteint pas également toutes les parties de la glace et, de ce manque d'uniformité dans le refroidissement, proviendraient des défauts graves. On soumet donc la glace à une légère recuisson, qui rend toute la masse un peu molle, puis on la laisse refroidir très lentement.

Cette fusion avait lieu jusqu'ici dans des fours dits « carcasses », où l'opération était discontinue. Les carcasses étaient placées les unes à côté des autres,

et la table de coulée roulait sur des rails qui l'amenaient devant la porte de chacune d'elles. On plaçait la glace dans la carcasse voulue; elle y subissait une recuisson provoquée par la chaleur du four, puis on éteignait ce dernier, et on laissait la glace et le four se refroidir.

En sortant du récupérateur, les gaz de houille arrivent dans la chambre de fusion. Sur le fond de cette chambre sont déposés les creusets qui contiennent le verre, à moins que ce ne soit un four à bassin. Mais, que ce soit un four à creusets ou un four à bassin, les gaz et l'air nécessaire à leur combustion arrivent par des ouvertures spéciales; ils brûlent au-dessus du verre.

Quel que soit le système de fours employé, la fusion du verre comprend plusieurs phases: 1<sup>o</sup> entrée en fusion du mélange préparé dans le mélangeur et naissance du verre; 2<sup>o</sup> affinage du verre, c'est-à-dire sortie hors de la masse en fusion des bulles de gaz qui y sont comprises; 3<sup>o</sup> refroidissement de la masse pour donner au verre une consistance sirupeuse indispensable pour le travailler; 4<sup>o</sup> réchauffage léger de cette masse.

*Fabrication des glaces.* — Cette fabrication comprend deux phases bien distinctes: 1<sup>o</sup> la production de la glace brute; 2<sup>o</sup> le polissage de cette glace.

#### 1<sup>o</sup> Production de la glace brute:

Le four employé dans les glacières est un four à creusets; ces creusets sont des sortes de cuvettes en terre réfractaire, pouvant contenir chacune une quantité de matières permettant la fabrication d'une glace brute de 45 mètres carrés de surface (cette glace, après le polissage, aura 33 mètres carrés). Ces creusets sont placés à raison de 16 par four. C'est dans ces creusets que s'effectuent les opérations de fusion, d'affinage, de refroidissement et de réchauffage du verre, qui durent 24 heures pour chaque creuset.

Pour obtenir les variations de température nécessaires, on agit sur l'intensité du feu du four, que l'on active ou que l'on diminue suivant l'opération en cours.

Le travail de fusion terminé, le verre est extrait du four par un appareil considérable appelé le « pont roulant défourneur-verseur». Cet appareil fonctionne à l'électricité. Il est muni d'une pince qui pénètre dans le four pour saisir chaque creuset et l'en retirer; se déplaçant sur des rails, le pont roulant amène le creuset au-dessus de la table de coulée, sur laquelle il en renverse le contenu.

Une table de coulée a couramment une dimension de 5 mètres sur 9, soit 45 mètres carrés. Elle est en bronze et limitée dans sa longueur par deux rebords métalliques, qui fixent l'épaisseur de la glace. A peine le verre est-il coulé sur la table que l'on fait passer sur la masse, pour l'étendre, un gros rou-

leau actionné électriquement par une machine dite « Utile Electrique ». Le verre se trouve aplati par le rouleau entre les rebords de la table et ne peut avoir une épaisseur supérieure à la hauteur de ces rebords. La coulée, y compris le passage du rouleau, ne dure que quelques minutes. Au cours de cette opération, le verre prend une consistance presque complètement dure, et l'on obtient ainsi une glace qui va encore subir la recuisson et le refroidissement.

Le stracou est un appareil qui fait réaliser des économies considérables et simplifie beaucoup le travail. La table de coulée est placée devant la porte du stracou et, au moment où le rouleau aplatisseur est à fin de course, la glace est poussée mécaniquement dans le stracou. Cette poussée de la glace est une opération fort délicate; car si, d'une part, on la fait effectuer trop tôt, la glace se gondole, et, d'autre part, si l'on attend trop longtemps, elle se durcit trop vite et éclate avec un bruit de tonnerre, risquant de blesser les ouvriers. L'ouvrier qui commande cette opération doit donc saisir la minute exacte où il faut actionner l'appareil de poussée. Il arrive parfois que l'opération manque et que la glace durcit trop vite; le moment est alors critique: la glace est perdue, mais il faut éviter que les ouvriers ne soient blessés; aussi ont-ils l'ordre de la briser immédiatement, eux-mêmes, à coups de barres.

Un stracou se compose de cinq fours disposés en zigzag à la suite les uns des autres et d'une galerie de refroidissement. Les glaces sont mises à l'entrée du four n° 1, et elles cheminent dans tout le stracou, passant successivement du four 1 au fours 2, 3, 4 et 5, pour parvenir enfin à l'extrémité de la galerie de refroidissement, vers la table de coupe.

Les murs des fours sont percés d'ouvertures qui permettent le passage de tout un jeu de tringles au moyen desquelles on pousse les glaces et on les fait avancer. Ces ouvertures, où doit être ménagé le passage des tringles, sont cependant munies d'un dispositif qui empêche l'air extérieur de pénétrer dans le stracou; ce dispositif consiste en brûleurs E, dont les flammes constituent un rideau de feu. Les fours sont chauffés par des brûleurs F, placés dans les murs.

A la suite du 5<sup>e</sup> four, se trouve l'ascenseur, qui porte les glaces à la galerie de refroidissement.

L'ascenseur se compose d'une grille fixe A et d'une grille mobile B, animée d'un mouvement alternatif de haut en bas et de bas en haut.

Une glace qui sort du 5<sup>e</sup> four arrive sur la grille A; immédiatement, la grille B, qui se trouve sous la première, monte, et ses barreaux, passant au travers des barreaux de A, soulèvent la glace à une certaine hauteur, où la saisit une troisième grille C, qui, au lieu d'avoir un mouvement alternatif de haut en bas, est animée d'un mouvement alternatif d'avant en arrière. Soulevée et emportée par la grille C, la glace

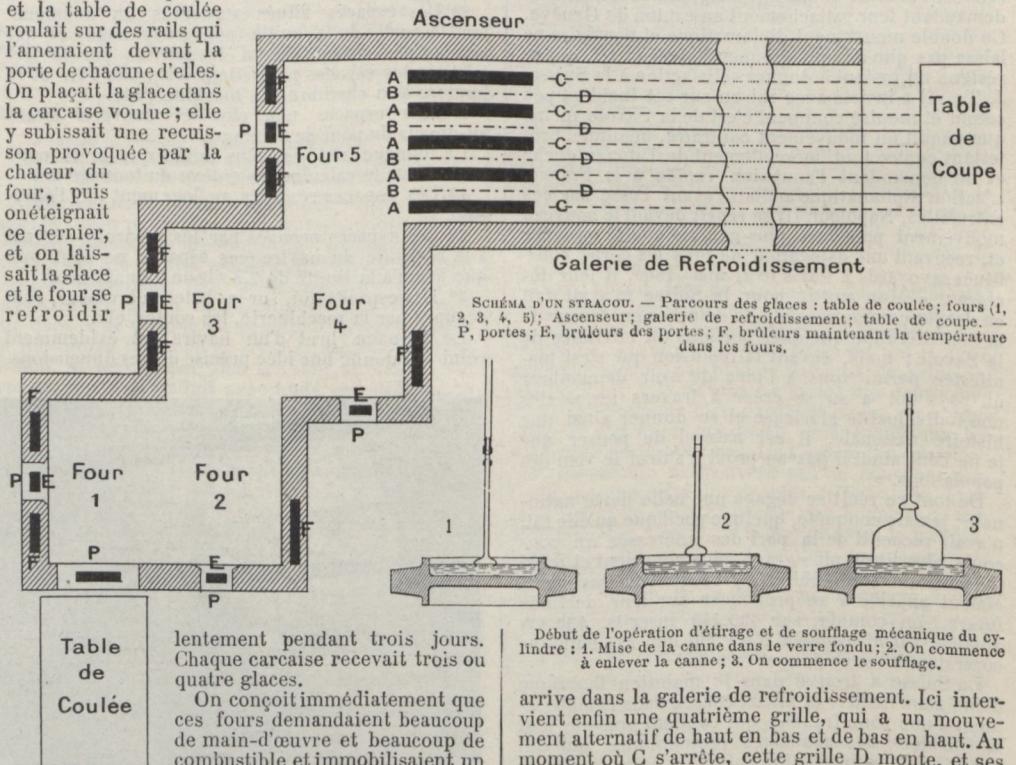
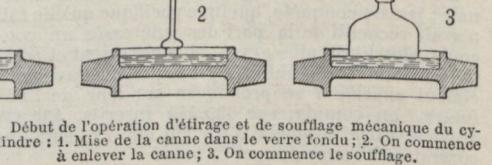


SCHÉMA D'UN STRACOU. — Parcours des glaces: table de coulée; fours (1, 2, 3, 4, 5); Ascenseur; galerie de refroidissement; table de coupe. — P, portes; E, brûleurs des portes; F, brûleurs maintenant la température dans les fours.



arrive dans la galerie de refroidissement. Ici interviennent enfin une quatrième grille, qui a un mouvement alternatif de haut en bas et de bas en haut. Au moment où C s'arrête, cette grille D monte, et ses barreaux, passant au travers de ceux de C, supportent à leur tour la glace. La grille C repart en avant, s'élève pour recevoir une seconde glace de l'ascenseur et, dans ce mouvement d'élévation, elle reprend la première glace sur D; il est clair que cette première glace se trouve alors placée sur la grille C en un autre point que la première fois, situé plus en arrière. La grille C, en reculant, amènera plus loin vers l'arrière la première glace, qui, de cette façon, aura cheminé dans toute la longueur de la galerie de refroidissement.

Quant à cette dernière, elle est chauffée par les gaz s'échappant des foyers et se dirigeant vers les cheminées d'échappement situées aux deux tiers de la longueur de la galerie; dans le dernier tiers de la galerie, c'est la chaleur propre des glaces qui maintient le régime de chaleur. Il y a donc, depuis la sortie du dernier foyer jusqu'à la sortie

Malgré son prix énorme (l'achat et l'installation

de la galerie, une diminution de température progressive, les gaz se refroidissant dans leur parcours des foyers aux cheminées, et la température du tiers restant de la galerie s'abaissant à mesure que l'on approche de la sortie.

A la sortie du stracou, la glace est amenée sur la table de coupe, où elle est rognée à angles droits, puis débitée en morceaux de dimensions diverses. Mais c'est encore une glace brute, qui doit subir toute une série d'opérations pour revêtir son aspect définitif.

Cette série d'opérations porte le nom de polissage, et elle comprend : le doucissage, le savonnage et le polissage proprement dit.

Le doucissage, ou encore débrutissage, s'effectue sur une table où l'on a scellé les glaces à polir au moyen de plâtre. Au-dessus de cette table, sont deux plateaux, portant deux lames de fonte. La table est animée d'un mouvement de rotation ; les plateaux tournent également, mais en sens inverse de la table, et, dans ce mouvement, les lames frottent sur la glace recouverte de sable. Ce doucissage fait perdre à la glace au moins le tiers de son épaisseur.

Le savonnage continue le doucissage et s'effectue avec les mêmes appareils ; mais, au lieu de sable, on emploie de l'émeri en poudre de plus en plus fine.

Le polissage, proprement dit, polit définitivement la surface de la glace ; il s'effectue au moyen de pièces de fer trottant sur la glace, sur laquelle on a projeté de la potée de fer (colcotar) mouillée.

Les glaces, une fois polies, sont lavées à l'eau acidulée, puis « visitées », c'est-à-dire soumises à des examens avec le plus grand soin et recherchent tous les défauts qu'elles peuvent avoir. On les classe ensuite par qualités, puis on les découpe pour rejeter les parties défectueuses avec le moins possible de perles. Elles sont encore revisées, et celles qui n'ont pas la perfection voulue passent au raccommodage, c'est-à-dire à un polissage supplémentaire, effectué soit à la main, soit à la machine.

Les glaces sont ensuite mises en magasin, empaquetées soigneusement et expédiées.

Pour le transport, les plus grandes précautions doivent être prises, surtout pour les glaces de grande dimension qui, dans les trains de marchandises, reçoivent des chocs dangereux. Les compagnies de glacières sont toujours préoccupées de ces questions de transport. La Compagnie de Saint-Gobain fait depuis quelque temps usage d'un wagon fort ingénier : c'est une espèce de chevalet dont les côtés sont fermés par un rideau analogue aux rideaux des devantures de magasins. Le chargement et le déchargement des glaces sont en outre singulièrement facilités par l'emploi de ce wagon.

*Fabrication du verre à vitres.* — La fabrication du verre à vitres a subi dans ces dernières années des modifications profondes qui en ont changé complètement la technique.

Autrefois, on faisait la cuisson du verre dans des fours à creusets, où le soufflage à la bouche en formant par le soufflage un cylindre ; on coupait ce cylindre suivant la longueur et, dans un autre four, on amollissait ce cylindre pour pouvoir le développer suivant une surface plane.

Les modifications principales apportées à cette fabrication sont les suivantes :

La cuisson du verre ne se fait plus dans des fours à creusets, mais dans des fours à bassin, et le soufflage à la bouche disparaît complètement à l'heure actuelle pour être remplacé par un procédé d'étirage, accompagné de soufflage mécanique. Ce procédé est largement utilisé en Amérique, où la moitié de la production du verre à vitres est ainsi obtenue. Malgré tout, ce procédé présente un inconvénient : c'est celui de donner un manchon cylindrique, que l'on est obligé ensuite de développer. Aussi essaye-t-on en ce moment un système ingénier (qui n'est pas encore complètement au point, industriellement parlant), et qui consiste à obtenir le verre à vitre directement plat, sans passer par la forme cylindrique ; ce procédé supprime le soufflage et maintient l'étirage.

Les fours à bassin utilisés aujourd'hui sont des fours où la fonte du verre se fait d'une façon continue, à l'inverse des fours à creusets, qui avaient en outre l'inconvénient d'être de se briser fréquemment, d'utiliser mal la capacité des fours et de donner une fusion irrégulière.

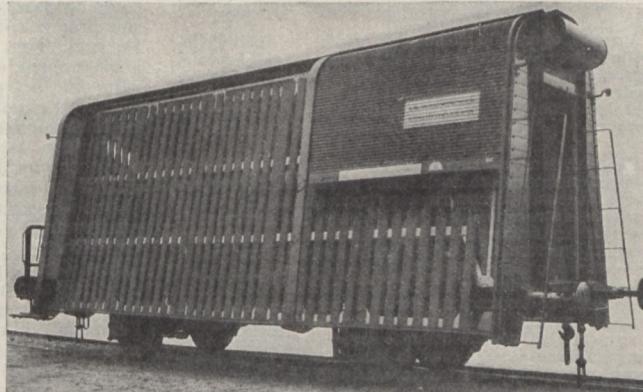
Les fours à bassin sont constitués par une vaste cuvette comprenant trois compartiments, séparés par des barrages ; les matières premières sont placées dans le premier compartiment, où elles fondent ; le verre obtenu passe dans le second compartiment par une sorte de siphon établi sous la cloison de séparation ; dans le second compartiment, le verre subit l'affinage ; il arrive dans le troisième compartiment

en passant sous la cloison de séparation. Le chauffage du four est assuré de façon que chaque compartiment ait l'intensité de chauffage voulue.

Le verre est puisé par les ouvriers dans le troisième compartiment, mais dans des conditions spéciales. A cet effet, sur le verre liquide flottent des anneaux en terre réfractaire, percés d'un trou à leur partie inférieure ; le verre rentre dans ces anneaux par le trou, et c'est dans ces derniers qu'on le puisse. On a ainsi du verre puisé assez bas dans la masse beaucoup plus homogène que s'il était puisé à la surface du bassin.

Un four à bassin atteint couramment une longueur de 20 à 27 mètres et une largeur de 4 mètres à 5 m. 50, ce qui représente une surface de 80 à 150 mètres carrés.

Les fours à bassin réalisent sur les fours à creusets



Nouveau wagon pour le transport de glaces utilisé par la Compagnie de Saint-Gobain.

sets une économie considérable de temps, de main-d'œuvre et de combustible ; ils assurent un travail régulier et continu, et le cueillage du verre y est plus commode.

Le procédé d'étirage et de soufflage mécanique se répand maintenant en Europe, où il fonctionne en Allemagne, en Angleterre et en France. La machine utilisée dans ce procédé se compose d'un fourneau chauffé par des jets de gaz enflammés. Sur ce fourneau est placé un creuset double, affectant la forme de deux cuvettes placées dos à dos. Au-dessus de ce fourneau, est placé un bâti métallique formé d'un montant le long duquel se déplace un cadre mobile, portant un long tube de fer.

Voici comment on opère pour étirer un cylindre de verre : un ouvrier prend dans le four à bassin une certaine quantité de verre dans une poche métallique. Il la déverse dans le creuset. Immédiatement, on fait plonger dans le verre de ce creuset une canne, que l'on a fixée au tube de fer

porté par le cadre mobile. On fait alors monter ce cadre ; le verre, qui forme une sorte de pâte, adhère à la canne, et se trouve entraîné par elle dans le mouvement d'ascension ; mais le verre cueilli diminue peu à peu (filant, comme on dit) finira par être réduit à un fil. Le soufflage à l'air comprimé que l'on fait intervenir dès le début de l'opération donne au verre cueilli la forme d'un cylindre régulier.

Vers la fin de l'opération, on active la vitesse d'ascension du cylindre, de façon à obtenir du verre de très faible épaisseur en bas. Un ouvrier coupe avec de grands ciseaux l'extrémité inférieure du cylindre, qui se trouve ainsi détachée du bain. On renverse alors le creuset ; la cuvette supérieure se tourne vers le bas, et le verre qu'elle contenait encore s'écoule complètement dans une cuve ménagée à cet effet sous le fourneau. La cuvette inférieure qui lui est accolée est devenue la cuvette supérieure.

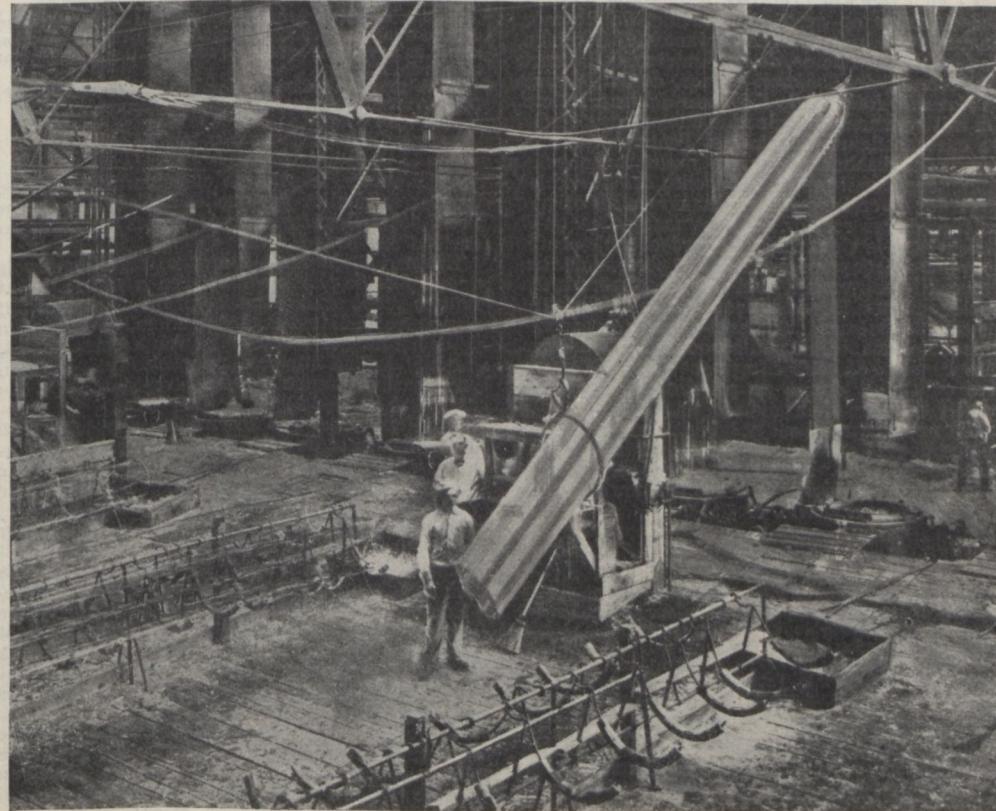
On procède ensuite à une opération très délicate : celle du renversement du cylindre, qui atteint la dimension énorme de 10 mètres de long pour un diamètre de 0 m. 50. Une fois l'extrémité inférieure du cylindre coupée, on relève le cadre mobile d'une certaine quantité ; puis, grâce à une poulie, on descend doucement le cylindre sur un grand chevalet. On sépare alors le cylindre de la canne en le coupant, et l'on coupe aussi toute la partie inférieure ; on obtient ainsi un cylindre tout à fait régulier que l'on découpe en tranches au moyen d'un fil de platine dans lequel on fait passer un courant électrique. A partir de ce moment, les opérations sont les mêmes que dans l'ancien procédé de soufflage à la bouche, c'est-à-dire que les rondelles obtenues sont portées dans un four spécial où la chaleur les fait se ramollir et se détendre jusqu'à ce qu'elles soient complètement développées et forment ainsi des rectangles de verre.

Rappelons le procédé Fourcault et Gabbe, qui permet d'obtenir du verre par étirage sans passer en aucune façon par le soufflage. (V. *Supplément du Nouveau Larousse*, p. 578.) Un procédé analogue est celui de Rowart, encore à l'essai. Il est certain que le système de l'avenir paraît résider dans l'emploi des procédés d'étirage sans soufflage ; indépendamment de la suppression d'une opération toujours délicate, le soufflage, on n'est plus obligé, dans ces systèmes, de passer par la forme cylindrique, ce qui est un immense avantage.

*Fabrication des bouteilles.* — Dans les fabriques de bouteilles, la fusion du verre a toujours lieu dans des fours à bassin semblables à ceux qui sont employés dans la fabrication du verre à vitres.

Dans bien des endroits, les bouteilles sont encore fabriquées par le moyen du soufflage à la bouche, sur la description duquel nous ne reviendrons pas, car elle a été donnée dans le *Nouveau Larousse*.

Mais, de plus en plus, le soufflage mécanique se substitue au soufflage à la bouche. Cette méthode utilise un grand nombre de machines, qui peuvent se classer en deux catégories : 1<sup>o</sup> les semi-automata-



Le cylindre de verre est descendu sur son chevalet

tiques, et 2° les automatiques. Les semi-automatiques exigent encore de la main-d'œuvre ; parmi celles-ci, la plus importante est celle de Boucher, décrite au *Nouveau Larousse*, t. VII, p. 1268.

Parmi les machines automatiques qui n'exigent pour leur fonctionnement qu'une surveillance, la principale est la machine Owens, véritable chef-d'œuvre de mécanique. Elle est capable de faire 17.000 bouteilles en 24 heures ! Ce chiffre fait immédiatement comprendre le nombre considérable d'hommes que peut remplacer une machine. Cette machine, qui donne des résultats excellents en Amérique, se répand en Europe un peu partout : en Angleterre, en Allemagne, en France, en Italie.

La machine Owens porte six bras disposés en étoile ; et chacun de ces bras fait une bouteille. La machine est placée devant un four à bassin auquel on a adjoint une cuve circulaire de 3 mètres de diamètre et de 20 centimètres de profondeur. Le verre fondu passe du four à bassin dans cette cuve, qui est fixée sur une plate-forme animée d'un mouvement de rotation ; la cuve est renfermée dans un four, et elle se trouve continuellement chauffée. Une des parois du four est ouverte de telle façon qu'un des coins de la cuve soit en dehors du four. Le verre est donc à cet endroit exposé à un refroidissement ; mais, comme la cuve tourne, la partie qui commençait à se refroidir est très vite plongée à nouveau dans la chaleur du four. C'est dans cette partie de la cuve émergeant du four que chacun des bras puise alternativement : la machine tournant sur elle-même le verre.

La partie du bras qui plonge dans la cuve est ce que l'on appelle le « moule ébaucheur » ; on y fait le vide, et le verre, poussé par la pression atmosphérique, pénètre dans ce moule ; le bras se relève : un couteau coupe automatiquement le verre en excédent. A l'autre extrémité du moule ébaucheur, se trouve le « moule de bague » ; dans celui-ci se fait la partie épaisse du col de la bouteille, tandis que le moule ébaucheur a donné à la bouteille une première façon, grâce à de l'air comprimé que l'on y fait pénétrer. Peu après, automatiquement, se substitue au moule ébaucheur le « moule finisseur », la bouteille commençant à rester pendant le court instant de cette substitution suspendue au moule de bague. Le moule finisseur achève la bouteille, grâce à un nouveau soufflage à l'air comprimé.

Enfin, le bras de la machine abandonne la bouteille achevée dans une sorte de panier où un ouvrier la saisit. Le bras plonge immédiatement après dans la cuve et recommence une nouvelle bouteille.

La machine Séverin est une machine analogue à la machine Owens. — Marcel HEGELBACHER.

**Vieillesse d'Hélène** (LA), par Jules Lemaitre (Paris, 1914). — Ce volume, qui emprunte son titre du premier des récits qu'il renferme, peut être regardé comme la continuation de la série *En marge des vieux livres*, dont le premier tome a paru en 1905 et le second en 1907 (cf. *Larousse Mensuel*, t. 1<sup>er</sup>, p. 168). Vingt-trois contes nouveaux sont nés « en marge » de l'*Odyssee*, d'Hérodote, d'Ovide, des chansons de geste, de Joinville, de Boccace, du casuiste Ribadeneira, de Cervantes, de Corneille, de Molière, de Racine, de La Fontaine, de Bossuet, de Perrault, de *Robinson Crusoé*, de *Gil Blas*, de *la Nouvelle Héloïse*, de *l'Abbesse de Jouarre*, etc. On sait comment l'imagination du conteur s'élargit de quelque figure fameuse et l'entraîne hors de son cadre habituel dans une aventure nouvelle. Il lui donne aussi une âme nouvelle ; car il faut bien se garder de croire que les personnages historiques ou légendaires restent dans les marges ce qu'ils étaient dans le vieux texte. Ils gardent seulement le souvenir de leur passé, une sorte de personnalité traditionnelle, moyennant quoi il leur est permis d'adopter quelques façons de penser de Jules Lemaitre. Ils sont les mêmes, et ils sont autres ; en général, plus complexes et plus subtils ; souvent, au contraire, plus simples, de cette effrayante simplicité primitive qu'il n'est donné de peindre qu'à un artiste parfait dans une civilisation très avancée.

Nous n'entreprendrons point de résumer tous ces contes, dont le charme exquis est dans le détail des idées et du style. En reproduisant intégralement l'un d'entre eux, donnons à nos lecteurs l'occasion d'en apprécier le mérite.

#### EN MARGE D'OVIDE.

##### Daphné.

Daphné, fille du fleuve Pénéée, avait peur de l'amour. La chasse était son seul plaisir. Plusieurs jeunes gens l'avaient déjà demandée en mariage ; mais elle ne songeait qu'à courir les bois.

Son père lui disait souvent : « Ma fille, tu dois me donner un gendre ; ma fille, j'attends de toi des petits-fils. » Ce discours la faisait rougir et, regardant le mariage même comme un crime, elle se jetait entre les bras de son père : « Permettez-moi, mon père, de conserver ma virginité. Accordez-moi la même grâce que Jupiter a accordée à Diane. » Pénéée répondait : « Ta beauté, ma fille, est un grand obstacle à ton vœu. Mais sais-tu d'ailleurs ce que tu demandes ? »

Or, un soir d'automne, Apollon, l'ayant rencontré dans la campagne, souhaita vivement de la posséder. Il l'aborda

par des paroles obligeantes ; elle se détourna et s'éloigna de lui. Il la suivit en lui disant : « Demeure, belle nymphe, ce n'est point un ennemi qui s'attache à tes pas. »

Elle se mit à courir. « Ah ! dit-il, prends garde de tomber. Je crains que les épines de ces buissons ne te blesSENT. Je crains que tes pieds ne se heurtent contre une pierre... Cours moins fort, et je vais moi-même ralentir ma poursuite... Du moins, regarde-moi. Je ne suis point un de ces bergers mal élevés qui conduisent leurs troupeaux sur ces montagnes. Tu ignores le prix de ta conquête. Si tu le connaissais, tu ne me fuirais peut-être pas. »

Ainsi parlait-il avec élégance. Il en aurait dit davantage : mais Daphné, ayant redoublé de vitesse, le força d'interrompre ses plaintes. Elle fuit, et sa fuite la fit plus belle par ses habits en désordre et ses voiles flottants derrière elle. Apollon la serré de près ; elle sent sur sa nuque l'haleine du dieu.

Épuisée enfin, elle pâlit, et, se tournant vers les eaux du Pénéée : « Mon père, dit-elle, viens à mon secours, ou bien toi, Terre natale, engloutis-moi ! Puisque j'ai eu le malheur de plaire, efface cette beauté qui me devient si funeste. »

Aussitôt, et dans le moment où Apollon se saisit d'elle, ses membres s'engourdissent ; ses pieds, tout à l'heure si légers, s'attachent à la terre ; son corps se couvre d'une tendre écorce ; ses cheveux sont des feuilles et ses bras sont des branches qui égratignent le visage du dieu ravisseur... (D'après *les Métamorphoses*, livret 1<sup>er</sup>.)

Elle était donc devenue un fort bel arbre, dont la beauté retenait quelque chose de sa forme première. Les bergers qui, le lendemain, découvrirent ce laurier imprévu, s'émerveillèrent de reconnaître, sous l'écorce, les contours de deux jambes fuyantes, d'un jeune sein et de deux bras étendus. Une forme de femme continuait de vivre parmi les branches et les feuillages.

Lorsque le printemps revint, le fleuve Pénéée vit soin de diriger, par des canaux souterrains, une eau féconde vers les racines de l'arbre où sa fille était enfermée, pour qu'elle se nourrit de cette sève et conservât ainsi une vie obscure... Et, sous la lisse écorce, le corps endormi de Daphné était traversé, comme par d'excitantes flèches, par tous les désirs de vie végétale qui, à l'extrémité des branches, s'épanouissaient en feuilles et en fleurs.

Des couples d'amants venaient s'asseoir sous le vaste feuillage du laurier merveilleux. Un jour, Corydon, au moment où il serrait Lycoris dans ses bras, crut entendre derrière lui un long soupir, plus humain que celui de la brise dans les feuilles. Évidemment, Daphné, dans le tronc, n'était pas tranquille.

Cependant, Apollon n'oubliait point Daphné. Mais, pour se consoler de l'avoir perdue, il aimait des bergères, qui lui résistaient peu.

Une d'elles, pourtant, faisait des façons. Un soir d'été que tout n'était que désir et langueur, il la conduisit sous l'ombrage du bel arbre, qu'il n'avait pas encore osé revoir.

Il pleurait Daphné, il savait qu'il souffrirait si près d'elle ; mais il pensait que son attendrissement le rendrait plus capable de persuader la petite Xantho que sa mélancolie donnerait plus de saveur au plaisir qu'il attendait de la jeune bergère. Et c'était, à vrai dire, un mélange de sentiments un peu compliqué pour un être aussi simple qu'un dieu.

Il la cressait renversée sur ses genoux et lui disait : « Console-moi, Xantho. J'ai aimé une nymphe qui n'est plus : tu n'as donc pas à craindre de rivale. Mais tu me permets, n'est-ce pas ? de penser à elle et de me figurer, à cette heure déclinante, que c'est elle que je tiens ?... Daphné ! Daphné !... »

Xantho, déçue, faisait la moue.

Tout à coup, un grand frémissement se fit entendre dans le tronc de l'arbre, puis un craquement, et Apollon sentit un bras frais autour de son cou. Ce n'était point le bras de Xantho.

Il se retourna ; dans la lumière blonde de la lune, Daphné vivante apparut, ayant brisé l'écorce.

« Me voici ! », dit-elle.

La petite Xantho, épouvantée, s'enfuit.

Voici encore le sujet de quelques autres contes, propres à montrer par quelles ingénieuses inventions l'écrivain communiquait à des personnages anciens une nouvelle vie.

Hélène, à cinquante-cinq ans, regrette d'avoir donné plus de plaisir qu'elle n'en a reçu. Elle est refusée par le soldat Arsace, qu'elle a pourtant fait nommer capitaine des gardes. Alors, elle aime un petit berger qui ne la voit qu'au crépuscule. Et, quand il devient trop pressant, elle se tue, pour qu'il ne connaisse pas en elle les ravages de l'âge. (*La Vieillesse d'Hélène*.)

Pénélope n'est pas insensible au mérite d'un des prétendants, le bel Aristonos, et elle ne s'interdit plus de terminer sa tapisserie. Mais Ulysse revient, tue tous les prétendants, et Pénélope reste vertueuse et triste. (*Le Secret de Pénélope*.)

Tandis que saint Louis est à Jaffa, le chevalier franc Pierre de Pontmolin se lie avec une musulmane de mauvaise vie, du nom d'Ouarda. Ils s'aiment d'un grand amour. Dénoncé au roi, le chevalier est condamné à être conduit par sa complice à travers le camp, lié et en chemise. Mais, pendant cette dure épreuve, les deux amants se mettent à pleurer. Les assistants pleurent aussi. Ouarda demande le baptême, et le bon roi dit : « Qu'on les marie. (*La Rose de Béthléem*.)

Un jeune avocat rouennais, préteur de la nièce de Corneille, dit en présence de l'oncle illustre le plus grand mal du théâtre de Racine. Mais, un jour, le vieillard surprend les deux jeunes gens, qui lisent *Bérénice* avec amour. Il chasse le fiancé. Pourtant, comme il est bon homme, il dit à sa

nièce de rappeler son amoureux. « Ce n'est pas un crime, dit-il, d'être bête. (*L'Ennemi*.)

A Saint-Cyr (*une Répétition d'Esther*), Racine a fait pleurer M<sup>me</sup> de Maisontort, parce qu'il lui a reproché d'avoir estropié un de ses vers ; M<sup>me</sup> de Glapion, parce qu'il a refusé de recommander son prétendu, et M<sup>me</sup> de Veilhenné, parce qu'elle l'aime. Il pleure avec elles, les embrasse, et tamponne leurs beaux yeux avec son mouchoir. Et, le soir, rentré chez lui, lorsque, après la prière en famille, il fait son examen de conscience, il se dit que ces petites filles de Saint-Cyr sont bien charmantes et qu'il n'a pas laissé d'être troublé. Et l'on ne peut imaginer rien de plus tendrement émouvant que ce conte.

Vieux et malade, Bossuet traduit en vers le *Cantique des cantiques*. Un jour qu'il sommeille dans son fauteuil, son petit neveu, Bénigne, âgé de douze ans, trouve ces vers dans un tiroir, en copie un passage assez passionné et l'adresse, pour son propre compte, à sa petite amie, Marie de Pécouel. Tout ému, la jeune fille va se confesser à son évêque, et Monsieur de Meaux reconnaît, en pâlissant, ses propres vers dans le poulet de son neveu. Il envoie le polisson au collège et cesse de traduire le chant de la Sulamite. (*Le Saint Amour*.)

L'auteur des contes s'accorde cette licence de supposer que Julie d'Elanges n'a point succombé au mal qui termine l'histoire de *la Nouvelle Héloïse* et que les quatre principaux personnages du roman continuent à s'écrire des lettres pleines de vertu et de délicatesse. Saint-Preux ne veut pas épouser Claire d'Orbe pour ne pas faire souffrir Julie, mais il lui fait aisément accepter d'être sa maîtresse. En même temps, il obtient de Julie qu'elle renouvelle l'aimable don d'elle-même. Chacune des deux femmes sait ce que Saint-Preux est pour l'autre ; mais leur sensibilité les met au-dessus d'une mesquine jalouse. M. de Wolmar est naturellement très content, et il absout, au nom de la nature, Saint-Preux, qu'il a surpris sortant de la chambre de la cuisinière Fanchon Anet. Saint-Preux, extrêmement fatigué, apparemment par ses travaux (il prépare un livre sur l'identité du bonheur et de la vertu), va se reposer dans le Valais. Et ce conte s'appelle *le Tempérément de Saint-Preux*, et c'est une fine satire des ames sensibles.

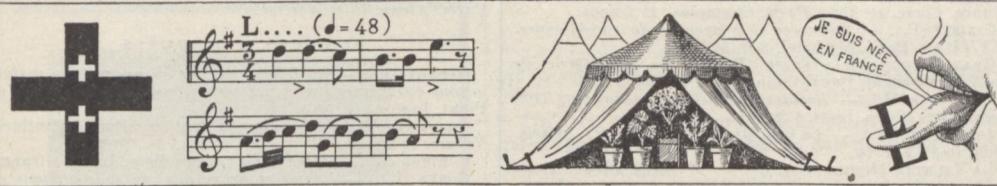
On trouve tous les tons dans ces récits. Mais, ce qui frappe le plus, c'est la place qu'y tient l'amour. Les trois quarts d'entre eux montrent dans sa puissance et dans sa fatalité le tyran des mortels et des dieux. Un pathétique, à la fois sobre et violent, résulte parfois de cette sorte de détachement avec lequel l'auteur conclut quelque tragique aventure. Le plus souvent, une ironie subtile les pénètre ; une grâce indulgente, un sourire légèrement attendri accompagnent la constatation des faiblesses des hommes. En général, on peut dire que l'auteur éprouve en présence de ses héroïnes quelque chose de ce trouble délicieux que son Racine ressentit devant les demoiselles de Saint-Cyr.

Ce qui rend l'émotion en quelque manière plus forte, c'est la parfaite simplicité du style. Le récit court, aigu, léger, quoique plein de choses, avec une grâce si naturelle, qu'aucune trace de travail et d'art ne s'y laisse voir, et c'est cependant, sans parler du don, du goût spontané, de l'instinctive harmonie, le chef-d'œuvre de l'art et le résultat d'une longue et difficile culture que cette perfection, d'aspect facile, qu'on ne peut ni définir, ni pas chercher, ni imiter, et qu'on doit pourtant considérer comme un modèle. — Louis COQUELIN.

**Wienawski** (Joseph), pianiste et compositeur polonais, né à Lublin le 23 mai 1838, mort à Bruxelles le 11 novembre 1912. Joseph Wienawski, neveu par sa mère du pianiste français Edouard Woelf, était le frère cadet du célèbre violoniste Henri Wienawski (1835-1880). Lui-même fit ses études musicales au Conservatoire de Paris, où il eut notamment pour maîtres Zimmermann, Marmontel et Le Couppey. Mais, dès 1850, il avait accompagné son frère en Russie, donné quelques concerts avec lui, puis travaillé, en Allemagne, sous la direction de Liszt, en même temps que Brahms et Raff, et enfin, pour l'harmonie, sous celle de Marx. Il s'éjourna ensuite successivement à Paris, puis à Moscou, où il professa au Conservatoire et dirigea une célèbre « Ecole de Piano » à Varsovie (1867) ; en 1875, enfin, il accompagna son frère à Bruxelles, où s'est écoulée depuis lors toute sa carrière artistique. Professeur de piano au Conservatoire de cette ville, il eut plus ou moins comme élèves tous les artistes les plus distingués de la Belgique contemporaine. Lui-même se produisait assez régulièrement dans les concerts, où il faisait admirer une rare virtuosité et surtout une interprétation sobre et émouvante des grands classiques. On lui doit un certain nombre de compositions fort distinguées pour le piano ou pour l'orchestre ; en particulier, un *Concerto* pour piano, une ouverture sur *Guillaume le Taciturne*, une *Suite romantique*, etc. — J.-M. D.

# RECRÉATIONS

RÉBUS N° 109. — Par JEAN



## CHARADES

PAR SAINT-JOVIAL

*Les veaux, à la rose narine,  
Ont tous mon un dans la poitrine.  
De mon deux, répétez le son,  
Et vous pensez au violon.  
Mon tout?... que votre œil de lynx dagine  
Scruter la Corse et la Sardaigne.*

*Sans mon un, plus d'amour. L'histoire  
Fait mon deux le surnom d'un monarque notoire.  
Mon entier, bien avant les temps moyenageux,  
Eut un frère fâcheux.*

## LOGOGRIFFE

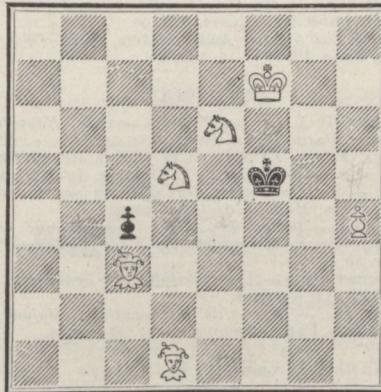
PAR HILARIOON DE JOCANDO

*Ce qu'on fait à la promise;  
L'endroit clos où le pain cuit;  
L'excentricité de Pise;  
Le contraire de la nuit;  
Et l'antonyme de contre.  
Tous ces sens, un seul mot bref  
Sans miracle vous les montre,  
En changeant cinq fois son chef.*

## ÉCHECS

Problème par S. Loyd

NOIRS (2)



BLANCS (6)

Les blanches jouent et font mat en trois coups.

Les solutions seront données au n° 88 (Juin).

## La Reine des Poissons

(CONTE)



Il y avait dans la province du Valois, au milieu des bois de Villers-Cotterets, un petit garçon et une petite fille qui se rencontraient de temps en temps sur les bords des petites rivières du pays, l'un obligé par un bûcheron nommé Tord-Chêne, qui était son oncle, à aller ramasser du bois mort, l'autre envoyée par ses parents pour saisir de petites anguilles que la baisse des eaux permet d'entrevoir dans la vase en certaines saisons. Elle devait encore, faute de mieux, atteindre entre les pierres les écrevisses, très nombreuses dans quelques endroits.

Mais la pauvre petite fille, toujours courbée et les pieds dans l'eau, était si compatissante pour les souffrances des animaux, que, le plus souvent, voyant les contorsions des poissons qu'elle tirait de la rivière, elle les y remettait et ne rapportait gnère que les écrevisses, qui souvent lui pinçaient les doigts jusqu'au sang, et pour lesquelles elle devenait alors moins indulgente.

Le petit garçon, de son côté, faisant des fagots de bois mort et des bottes de bruyère, se voyait exposé souvent aux reproches de Tord-Chêne, soit parce qu'il n'en avait pas assez rapporté, soit parce qu'il s'était trop occupé à causer avec la petite pêcheuse.

Il y avait un certain jour dans la semaine où ces deux enfants ne se rencontraient jamais. Quel était ce jour? La même sans doute où la fée Mélusine se changeait en poisson, et où les princesses de l'Edda se transformaient en cygnes.

Le lendemain d'un de ces jours-là, le petit bûcheron dit à la pêcheuse: « Te souviens-tu qu'hier je t'ai vue passer là-bas dans les eaux de Challepont avec tous les poissons qui te faisaient cortège... jusqu'aux carpes et aux brochets; et tu étais toi-même un beau poisson rouge avec les côtés tout reluissants d'écaillles en or? »

— Je m'en souviens bien, dit la petite fille, puisque je t'ai vu, toi qui étais sur le bord de l'eau, et que tu ressemblais à un beau chêne vert, dont les branches

d'en haut étaient d'or... et que tous les arbres du bois se courbaient jusqu'à terre en te saluant.

— C'est vrai, dit le petit garçon, j'ai rêvé cela.

— Et moi aussi j'ai rêvé ce que tu m'as dit; mais comment nous sommes-nous rencontrés deux dans le rêve?... »

En ce moment, l'entretien fut interrompu par l'apparition de Tord-Chêne, qui frappa le petit avec un gros gourdin, en lui reprochant de n'avoir pas seulement lié encore un fagot.

« Et puis, ajouta-t-il, est-ce que je ne t'ai pas recommandé de tordre les branches qui cèdent facilement, et de les ajouter à tes fagots? »

— C'est que, dit le petit, le garde me mettrait en prison, s'il se trouvait dans mes fagots du bois vivant... Et puis, quand j'ai voulu le faire, comme vous me l'aviez dit, j'entendais l'arbre qui se plaignait.

— C'est comme moi, dit la petite fille, quand j'emporte des poissons dans mon panier, je les entends qui chantent si tristement que je les rejette dans l'eau... Alors on me bat chez nous!

— Tais-toi, petit masque! dit Tord-Chêne, qui paraissait animé par la boisson, tu déranges mon neveu de son travail. Je te connais bien, avec tes dents pointues couleur de perle... Tu es la reine des poissons... Mais je saurai bien te prendre à un certain jour de la semaine, et tu périras dans l'osier... dans l'osier! »

Les menaces que Tord-Chêne avait faites dans son ivresse ne tardèrent pas à s'accomplir. La petite fille se trouva prise sous la forme de poisson rouge, que le destin l'obligea à prendre à de certains jours. Heureusement, lorsque Tord-Chêne voulut, en se faisant aider de son neveu, tirer de l'eau la nasse d'osier, ce dernier reconnaît le beau poisson rouge à écailles d'or qu'il avait vu en rêve, comme étant la transformation accidentelle de la petite pêcheuse.

Il osa la défendre contre Tord-Chêne et le frappa même de sa galoche. Ce dernier, furieux, le prit par les cheveux, cherchant à le renverser; mais il s'étonna de trouver une grande résistance: c'est que l'enfant tenait les pieds à la terre avec tant de force, que son oncle ne pouvait venir à bout de le renverser ou de l'emporter, et le faisait en vain virer dans tous les sens.

Au moment où la résistance de l'enfant allait se

## MOTS EN CARRÉ

PAR PETIT JEAN.

Un chef-lieu sur le Lot. — Du frais ameublement d'un palais féminin l'éclat et l'ornement. — Un moderne Crésus. — Une déesse antique. — Un Vendéen connu par sa fin dramatique.

## SOLUTIONS

des rébus, problèmes et questions diverses contenues dans le numéro d'Avril:

RÉBUS N° 108. —

Aux petits des oiseaux il donne la pâture,  
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

(Aux petits des oiseaux il donne la pâture, il donne le thé et l'herbe à la nature hure).

MOTS EN CARRÉ : F A G O T

A L I B I

G I B E T

O B É I R

T I T R E

JEU DE LETTRES :

Quart + père = PÉTRARQUE

vaux + mari = MARIVAUX

lire + oncle = CORNEILLE

usa + sœur = ROUSSEAU

loi + mère = MOLIÈRE

Léo + bru = REBOUL

Bréda + aïeul = BAUDELAIRE

MÉTAGRAMME. — Cime. Dime. Lime. Mime. Rime.

CHARADES. — Laminoir. Pourpoint.

DAMES : B : 18-23 17-11 29-24 15-2  
N : 35-13 6-19 13-20 perdu

POLYGRAPHIE DU CAVALIER : On s'étudie trois semaines; on s'aime trois mois; on se dispute trois ans; on se tolère trente ans... et les enfants recommencent.

Hippolyte Taine.

trouver vaincue, les arbres de la forêt frémirent d'un bruit sourd, les branches agitées laissèrent siffler les vents, et la tempête fit reculer Tord-Chêne, qui se retrouva dans sa cabane de bûcheron.

Il en sortit bientôt, menaçant, terrible et transfiguré comme un fils d'Odin; dans sa main brillait cette hache scandinave qui menace les arbres, pareille au marteau de Thor brisant les rochers.

Le jeune roi des forêts, victime de Tord-Chêne, — son oncle, usurpateur, — savait déjà quel était son rang, qu'on voulait lui cacher. Les arbres le protégeaient, mais seulement par leur masse et leur résistance passive...

En vain les broussailles et les surgeons s'entrelaçaient de tous côtés pour arrêter les pas de Tord-Chêne, celui-ci a appelé ses bûcherons et se trace un chemin à travers ces obstacles. Déjà plusieurs arbres, autrefois sacrés du temps des vieux druides, sont tombés sous les haches et les cognées.

Heureusement, la reine des poissons n'avait pas perdu de temps. Elle était allée se jeter aux pieds de la Marne, de l'Oise, et de l'Aisne, — les trois grandes rivières voisines, leur représentant que si l'on n'arrêtait pas les projets de Tord-Chêne et de ses compagnons, les forêts trop éclaircies n'arrêteraient plus les vapeurs d'eau qui produisent les pluies et qui fournissent l'eau aux ruisseaux, aux rivières et aux étangs; que les sources elles-mêmes seraient taries et ne feraient plus jaillir l'eau nécessaire à alimenter les rivières; sans compter que tous les poissons se verraient détruits en peu de temps, ainsi que les bêtes sauvages et les oiseaux.

Les trois grandes rivières prirent là-dessus de tels arrangements que le sol où Tord-Chêne, avec ses terribles bûcherons, travaillait à la destruction des arbres, — sans toutefois avoir pu atteindre encore le jeune prince des forêts, — fut entièrement noyé par une immense inondation, qui ne se retira qu'après la destruction entière des agresseurs.

Ce fut alors que le roi des forêts et la reine des poissons purent de nouveau reprendre leurs innocents entretiens.

Ce n'étaient plus un petit bûcheron et une petite pêcheuse, — mais un Sylphe et une Ondine, lesquels, plus tard, furent unis légitimement.

GÉRARD DE NERVAL.

# BIBLIOGRAPHIE

## ART MILITAIRE

- BONNAL (gl H.). — *Questions de critique militaire et d'actualité*. Paris, Chapelot. In-16. 3 fr. 50.  
 CECCALDI (cap.). — *Au Pays de la poudre. En campagne avec les "joyeux"*. Paris, Fournier. In-18°. 3 fr. 50.  
 TARLÉ (A. de). — *Les Grands hommes de guerre*. Murat, Paris, Chapelot. In-18. 1 fr. 50.

## BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE

- COQUOT (G.). — *Cubistes, futuristes, passésistes. Essai sur la jeune peinture et la jeune sculpture*. Ollendorff. In-8°. 5 fr.  
 DERRIDA (G.). — *Le peintre Pierre de Coninck et ses amis*. Paris, Perrin. In-8°. 10 francs.  
 DURAND (G.). — *L'Art de la Picardie*. Fontemoing. 3 fr. 50.  
 FAURE (E.). — *L'Art renaissant*. Fleury. 16 x 22. 5 francs.  
 FOVILLE (J. de). — *Pise et Lucques dans les "Villes d'art célestes"*. Paris, Laurens. In-4°. 5 francs.  
 HALLAYS (A.). — *En flânant. A travers la France. De Bretagne en Saintonge*. Paris, Perrin. In-8°. 5 francs.  
 LAFENESTRE (G. P.) DURRIE (comte de), etc. — *Le Musée Jacquemart-André*. Paris, Van Oest. 10 francs.  
 MAGNE (L.). — *L'art appliquée aux métiers. Décor du verre*. Paris, Laurens. In-8°. 6 francs.  
 MORGAN (J.). — *Décor de la terre (poteries mates, grès, faïences, etc.)*. Paris, Laurens. In-8°. 6 francs.  
 PERROT (C.) et CHIPIEZ (C.). — *Histoire de l'art dans l'antiquité*. T. X. *La Grèce archaïque. La céramique d'Athènes*. Paris, Hachette. In-8°. 30 francs.  
 RIOTOR (L.). — *Puvis de Chavannes*. Larousse. In-8°. 3 fr.

## ÉCONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

- RIVIÈRE (Ch.) et LECQ (H.). — *Traité pratique d'agriculture pour le nord de l'Afrique*. Châlameil. In-8°. 15 francs.  
 ROULIER-ARNOULT. — *Les Poules de ma Tante. Conseils d'agriculture pratique. « Maison Rustique »*. In-16. 2 fr. 50.  
 TRICAUD (P.). — *Le Châtaignier. Culture et utilisation*. Paris, « Maison Rustique ». In-16. 1 fr. 50.

## GÉOGRAPHIE ET VOYAGES

- AUDEMAR (—). — *Chine. Haut-Yangtse et Yalang*. Atlas de 37 feuillets au 1/37.500. 24 francs.  
 BEAUME (G.). — *En Voyage. Du Rhin à la Bidassoa*. Paris, Leclerc. In-18. 3 fr. 50.  
 CHALLAYE (P.). — *Le Japon illustré*. Paris, Larousse. Grand-in-4° (32 x 26). Par soucier. Broché, 18 fr., relié, 24 fr. Faseb. hebdo. 80 centimes.  
 DUSSEURT (M.). — *Carte géologique de l'Algérie au 1/50.000. N. 67. Tazmalt*. 6 fr.; n° 119. Saint-Donat, 6 francs.  
 GENNEP (A. van). — *En Algérie*. Paris, « Mercure de France » In-18. 3 fr. 50.  
 SOCIEDAD MEXICANA DE GEOGRAFIA Y ESTADISTICA. — *El Descubrimiento del Océano Pacífico. Reseña, discurso y documentos relacionados con la solemne sesión verificada en honor de Vasco Nuñez de Balboa*. Mexico. 1 peso oro.  
 TERMIER (M.). — *Carte géologique de la France. Carte des étages du terrain sédentaire qui contiennent les couches du mineraux de fer dans l'Ouest de la France au 1/320.000*. En 2 feuillets. 9 francs.

## HISTOIRE

- ALI VAHBI BEY. — *Pensées et souvenirs de l'ex-sultan Abdul-Hamid*. Paris, Attinger. In-12. 3 fr. 50.  
 ALLIER (R.). — *Une Société secrète au XVII<sup>e</sup> siècle. La Compagnie du Très-Saint-Sacrement de l'autel à Toulouse*. Paris, Champion. In-8°. 3 francs.  
 BARRÈS (M.). — *Dans le Cloaque. Notes d'un membre de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette*. Paris, Emile-Paul. In-18. 2 francs.  
 BERLET (Ch.). — *Les Provinces au XVIII<sup>e</sup> siècle et leur division en départements. Essai sur la formation de l'unité française*. Paris, Bloud. In-8°. 6 francs.  
 CABANIS (D.). — *Légendes et curiosités de l'Histoire. Troisième série*. Paris, A. Michel. 3 fr. 50.  
 CARON (P.). — *Paris pendant la Terreur. T. II. 6 nivôse au II — 27 nivôse au II*. Paris, Picard. In-8°. 8 francs.  
 CHUQUET (A.). — *L'année 1814*. Fontemoing. In-8°. 12 fr.  
 CHUQUET (A.). — *Etudes d'histoire, 7<sup>e</sup> série*. Paris, Fontemoing. In-18. 3 fr. 50.  
 DORIGNY (J.). — *L'abbé Lemire. Sa carrière parlementaire*. Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.  
 DUCRAY (C.). — *Paul Déroulède*. Préf. de M. Barrès. Paris, Ambert. In-8°. 3 fr. 50.  
 FOUCART (P.). — *Les Mystères d'Eleusis*. Paris, Picard. In-8°. 10 francs.  
 GENSOUL (L.). — *Souvenirs de l'armée du Nord (1870-1871)*. Paris, Berger-Levrault. In-8°. 2 francs.  
 JAGOT (H.). — *Les Origines de la guerre de Vendée*. Paris, Champion. In-8°. 3 fr. 50.

- POMPILIO ELLAIDE. — *La Roumanie au XIX<sup>e</sup> siècle. T. II. Les trois Présidents plénipotentiaires*. Hachette. In-16. 3 fr. 50.  
 ROCHER (M<sup>me</sup> G.). — *Le District de Saint-Germain-en-Laye pendant la Révolution*. Paris, Rieder. In-8°. 6 francs.  
 SAMARIN (Ch.). — *Jacques Casanova, Vénitien. Une vie d'aventurier au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.  
 THARAUD (J. et J.). — *La vie et la mort de Paul Déroulède*. Paris, Emile-Paul. In-18. 3 fr. 50.  
 VAISSEIRE (P. de). — *Récits du temps des troubles. Les d'Aigré*. Paris, Emile-Paul. In-8°. 7 fr. 50.  
 VIALLA (cap.). — *L'Armée nation. Les Volontaires des Bouches-du-Rhône*. T. I<sup>er</sup>. Paris, Chapelot. In-8°. 10 francs.

## HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE

- CRUCHET (D<sup>r</sup> R.). — *Les Universités allemandes au XX<sup>e</sup> siècle*. Préf. de C. Julian. Paris, Colin. In-18. 4 francs.  
 DAUDET (L.). — *Fantômes et vivants. Souvenirs des meilleurs littérateurs, etc., de 1880 à 1905*. N<sup>me</sup> Libr. Nat. 3 fr. 50.  
 DELCOURT (J.). — *Essai sur la langue de sir Thomas More*. Paris, Didier. In-8°. 12 francs.

- GILLIÉRON et EDMONT (E.). — *Atlas linguistique de la France. Corse, 1<sup>er</sup> fasc*. Paris, Champion. 25 francs.  
 GINISTY (P.). — *Mémoires et souvenirs de comédiennes (XVIII<sup>e</sup> s.)*. Paris, Michaud. 3 fr. 50.

- GRANDSAIGNE (H.). — *Le Pessimisme de La Rochefoucauld*. Paris, Colin. In-18. 3 francs.

- HAUVEAU (H.). — *Boccace. Étude biographique et littéraire*. Paris, Colin. In-8°. 6 francs.

- JOANNIDES (A.). — *La Comédie-Française. 1913*. Paris, Plon. In-8°. 7 fr. 50.

- LA VALETTE-MONBRUN (A. de). — *Maine de Biran. Essai de biographie historique et psychologique (1766-1824)*. Paris, Fontemoing. In-8°. 10 francs.

- LEFRANC (A.). — *Grands écrivains français de la Renaissance*. Paris, Champion. In-8°. 7 fr. 50.

- LEGRAIN (G.). — *Louisor sans les Pharaons. Légendes et Chansons populaires de la Haute-Egypte*. Bruxelles, Vromant. In-8°. 5 francs.

- MÉRIMÉE (H.). — *L'Art dramatique à Valencia*. Paris, Picard. In-8°. 15 francs.

- MÉRIMÉE (H.). — *Spectacles et Comédiens à Valencia (1580-1630)*. Paris, Picard. In-8°. 5 francs.

- MISTRAL (Fr.). — *Mes Origines. Mémoires et récits*. Tr. du provençal. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

- MONTIER (Ed.). — *Les Amis célèbres de la fable et de l'histoire*. Paris, Plon. In-16. 3 fr. 50.

## MÉDECINE

- CULLERRE (Dr A.). — *Les Enfants nerveux. Education et prophylaxie*. Paris, Payot. In-18. 3 fr. 50.

- LACROIX (F.). — *La Statique vertébrale normale dans ses rapports avec les déviations, etc.* Maloine. In-8° 5 francs.

- LANCE. — *Le Traitement des scolioses par la méthode d'Abbott*. Paris, Maloine. In-18. 4 francs.

- LUCAS (A.). — *Dermatoses. Atlas topographique régional de dermatologie; syphiligraphie, etc.* Paris, Maloine. Chaque fasc. 3 fr. 50.

- NOBECOURT (Dr). — *Cardiopathies de l'enfance*. Paris, Bougault. In-12. 6 francs.

- ZILGIEN (H.). — *Précis de thérapeutique clinique et de pharmacologie*. Paris, Maloine. In-8°. 10 francs.

## OEUVRES LITTÉRAIRES (ROMANS, POÉSIE, THÉÂTRE, ETC.)

- BORDEAUX (H.). — *La Nouvelle croisade des enfants*. Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

- CASANOVA (Nonce). — *Le Vieux Coeur*. Mignot. In-8°. 3 fr. 50.

- CLAUZEL (R.). — *L'Aube rouge*. Leclerc. In-18. 3 fr. 50.

- CLÉMENT-JANIN. — *Judith vaincue*. Leclerc. In-18. 3 fr. 50.

- COLETTE (Colette Willy). — *La Retraite sentimentale*. Paris, Flammarion. In-8°. 5 francs.

- ? — *Daisy en Allemagne*. Trad. de l'angl. par P. et M.-H. Bourgogne. Paris, Figuière. In-12. 3 fr. 50.

- DANIRIT (cap.). — *À-dessus du continent noir*. Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

- FOLEY (Ch.). — *Les Colonnes infernales. La Source aux rêves*. Paris, Tallandier. In-18. 3 fr. 50.

- FRANCE (A.). — *La Révolte des anges*. Paris, Calmann-Lévy. In-18. 3 fr. 50.

- GEIGER (A.). — *Maï la Basquaise*. Fasquelle. In-18. 3 fr. 50.

- GÉNIAUX (Ch.). — *Notre-petit gourbi*. Lafitte. In-8°. 3 fr. 50.

- GÉRARD (Rosemonde) et ROSTAND (M.). — *La Marchande d'altimettes*. Paris, Fasquelle. In-18. 1 franc.

- GRIFFIER (D.). — *Cinquante pièces à dire. Récits et monologues en vers*. Paris, Ollendorff. 3 fr. 50.

- HANKES-DRIELSSMA de KRABBE (M<sup>me</sup>). — *Le Partage de la lune*. Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.

- HOUVILLE (G. d.). — *Le Séducteur*. Fayard. In-18. 3 fr. 50.

- JOZE (V.). — *Jérusalem-sur-Seine, roman de mœurs israélites*. Paris, Victorien. In-18. 3 fr. 50.

- LEFRANC (A.). — *Œuvres inédites d'André Chénier*. Paris, Champion. In-8°. 7 fr. 50.

- LÉTANG (L.). — *Rolande immolée*. Calmann-Lévy. 3 fr. 50.

- MARQUES (A.). — *A Nova aurora (novela maranhense)*. Maranhão, Teixera.

- MAUREL (A.). — *Quinze jours à Venise*. Hachette. 7 fr. 50.

- MILOSZ (O.-W.). — *Méphiboseth*. Figueire. In-18. 2 francs.

- PAYOUD. — *L'Argile des races*. Figueire. In-18. 3 fr. 50.

- RENAUD (J.). — *Mirages d'exil. Impressions d'extrême-Orient*. Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.

- ROSNY aîné (J.-H.). — *La Force mystérieuse*. Plon. 3 fr. 50.

- TRILBY (T.). — *Le Droit d'aimer*. Paris, Libr. des lettres. In-18. 3 fr. 50.

## OEUVRES MUSICALES

- DEUTSCH (H.). — *Obsession*, poésie de Sully Prudhomme, mus. de H. Deutscher de la Meurthe, chant et piano. Eschig.

- GOURY (S.). — *L'Enfant*, mélodie, poésie de V. Hugo, avec accomp. de piano. 1 fr. 50. Paris, Eschig.

- KULLMANN (A.). — *Lentement, doucement*, poème de A. Samain, accomp. de piano. 2 francs. Paris, Eschig.

- PICHETTE (E.). — *La Furlana vénitienne*. Mus. par A. Cacialupi ; orch. par R. André. Paris, Hachette. 2 francs.

## PHILOSOPHIE

- BOREL (E.). — *Le Hasard*. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

- BOXALL (G.-E.). — *Les Trois âges de l'homme. Étude de l'évolution de l'humanité*. Paris, Fischbacher. In-12. 3 fr. 50.

- CARTAULT (A.). — *L'Intellectuel. Étude psychologique et morale*. Paris, Alcan. In-8°. 5 francs.

- COMBE (Ch.). — *Le Bonheur, notes intimes*. Plon. 3 fr. 50.

- DUGAS (L.). — *Penseurs libres et liberté de pensée*. Paris, Alcan. In-16. 2 fr. 50.

- ETCHART (C. R.). — *Psychologie énergétique*. Paris, Rivière. In-18. 3 francs.

- HUAN (G.). — *Le Dieu de Spinoza*. Alcan. In-8°. 5 francs.

- HUAN (G.). — *Essai sur le dualisme de Spinoza*. Paris, Alcan. In-8°. 3 francs.

- MAXWELL (J.). — *Le Concept social du crime. Son évolution*. Paris, Alcan. In-8°. 7 fr. 50.

## SCIENCES APPLIQUÉES

- CAPART (G.). — *La Protection des réseaux et des installations électriques contre les surtensions*. Paris, Dunod et Pinat. In-8°. 10 fr. 50.

- CHAPLET (A.). — *Les apprêts textiles*. Paris, Gauthier-Villars. 10 francs.

- CORDIER (F.). — *Machines à vapeur*. Doin. In-18. 5 francs.

- COSYN (L.). — *Exemples de calculs de constructions en béton armé*. Paris, Béranger. In-8°. 20 francs.

- DUPONCHELLE (J.). — *Manuel pratique de fonderie. Cuivre, bronze, aluminium, alliages divers*. Dunod et Pinat. 6 fr.

- FRITSCH (J.). — *Fabrication et raffinage des huiles végétales*. Paris, Desforges. In-8°. 18 francs.

- GASTOUËT (D.). — *Laboratoire du praticien*. Paris, Poinat. 3 fasc. 12 francs.

- GAUTIER (E.). — *L'Année scientifique et industrielle. 1913*. Paris, Hachette. In-16. 3 fr. 50.

- HULLEBROECK (A.). — *Défauts du tissage. I<sup>re</sup> partie*. Liège, Béranger. In-8°. 7 fr. 50.

- MOLLINEY (G.). — *Carrelages et faïences*. Paris, Dunod et Pirat. In-4°. 9 francs.

- VAN DAN (J.). — *Les Surtensions dans les distributions d'énergie électrique*. Paris, Gauthier-Villars. In-8°. 12 fr. 50.

## SCIENCES JURIDIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

- ALLART (H.). — *Traité théorique et pratique des marques de fabrique et de commerce*. Paris, Rousseau. In-8°. 12 fr. 50.

- ALLIX (E.). — *La Rivalité entre la propriété foncière et la fortune mobile sous la Révolution*. Rivièvre. 3 francs.

- AUBERT (G.). — *La Folie franco-allemande. étude contemporaine*. Paris, Flammarion. In-18. 3 fr. 50.

- BAUDIN (P.). — *L'Argent de la France*. Grasset. 3 fr. 50.

- BENOIST (Ch.). — *La Crise de l'Etat moderne. L'Organisation du travail. T. II. L'Ouvrier. La Classe ouvrière*. Paris, Plon. In-8°. 10 francs.

- IBANEZ de IBERO (C.). — *La Mise en valeur du Congo*. Paris, Recueil Sirey. In-8°. 5 francs.

- JOUVENEL (R. de). — *La République des Camarades*. Paris, Grasset. In-18. 3 fr. 50.

- KEIN (A.). — *Ma terre d'Alsace*. A. Michel. In-16. 3 fr. 50.

- LANDRY (A.) et NOGARO (B.). — *La Crise des finances publiques. En France. En Angleterre. En Allemagne*. Paris, Alcan. In-16. 3 fr. 50.

- LARCHER (E.). — *Les Codes marocains, annotés des dahiras*. Paris, Challamel. In-8°. 7 fr. 50.

- LAURENT (B.). — *Services postaux en 1913*. Paris, Rousseau. In-8°. 8 francs.

- LICOMTE (M.) et LÉVI (L.-cl.). — *Neutralité belge et invasion allemande. Histoire. Stratégie*. Lavauzelles. In-8°. 10 fr.

- MANCHE (L.). — *La Responsabilité médicale au point de vue pénal*. Paris, « Recueil Sirey ». In-8°. 6 francs.

- MONIER (R.). — *La Question du monopole de l'alcool au Tonkin*. Paris, Larose. In-8°. 7 fr. 50.

- PARISOT (L.). — *L'Avocat-conseil ou Manuel de droit usuel et pratique*. Paris, A. Michel. 4 fr. 75.

- PARISOT (L.). — *Guide du créancier. Manuel de procédure usuelle et pratique*. Paris, Méricant. 4 francs.

- PAULIN (H.). — *L'Outillage économique des Colonies françaises*. Paris, Larose. In-8°. 10 francs.

- PAYEN (A.). — *Les Stations hydrominérales et climatiques françaises*. Paris, Rousseau. In-8°. 5 francs.

- RAY (J.). — *La Méthode de l'économie politique, d'après J. Stuart Mill*. Paris, Recueil Sirey. In-8°. 4 francs.

- RECOULY (R.). — *Gaston Calmette. Une Campagne politique. Ses raisons. Ses résultats*. G. Crès. In

Pour AVOIR de **BELLES** et **BONNES DENTS**  
SERVEZ-VOUS TOUS LES JOURS DU  
**SAVON DENTIFRICE VIGIER**  
Le Meilleur Antiseptique, 3<sup>e</sup> Pharmacie, 12, B<sup>e</sup> Bonne-Nouvelle, Paris.



Reproduction très réduite (format 32×26 cent.)

## DE MAGNIFIQUES LIVRES D'ART

*Au moment de l'ouverture des Salons, nous appellen tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les ouvrages ci-dessous, les mieux conçus et les plus pratiques pour qui-conque veut se former le goût en matière d'art et apprécier en connaissance de cause les différentes manifestations artistiques.*

### Le Musée d'Art

Deux splendides volumes gr. in-4<sup>e</sup> (Collection in-4<sup>e</sup> Larousse, format 32×26), sur papier couché de grand luxe, formant dans leur ensemble une histoire de l'art absolument unique, doublée d'un véritable musée constituant un incomparable enseignement par les yeux :

**PREMIER VOLUME (des origines au XIX<sup>e</sup> siècle)**, publié sous la direction d'Eug. Müntz, avec la collaboration de critiques d'art et d'écrivains autorisés. 900 reprodu. photogr., 50 hors-texte. Br., 22 fr. ; rel. d.-chagr. 27 fr.

**DEUXIÈME VOLUME (XIX<sup>e</sup> siècle)**, publié sous la direction de P.-L. Moreau, avec la collaboration de critiques d'art et d'écrivains autorisés. 1 000 reprodu. photogr., 58 hors-texte. Broché, 28 fr. ; relié demi-chagrin. 34 fr.

C'est avec de pareils livres qu'on peut former son éducation artistique et se mettre au courant d'un vaste mouvement qui fait partie de toute éducation intellectuelle. Les écrivains les plus autorisés ont été les collaborateurs de ce beau tableau d'ensemble et se sont partagé les divers chapitres. C'est dire avec quelle conscience, avec quelle compétence et quelle sérieuse documentation a été établi le texte de cette vivante galerie. (Journal des Débats).

### Anthologie d'Art français

Par Ch. SAUNIER. Trois beaux volumes in-8<sup>e</sup> (Bibliothèque Larousse, format 13,5×20), donnant la reproduction des œuvres les plus caractéristiques de la peinture française moderne, avec une étude sur l'évolution artistique et un dictionnaire-index des artistes :

**XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.** Deux volumes, 240 reprodu. phot. en pleine page. Chaque vol., br., 2 fr. 50 ; relié toile, 3 fr. 50 ; sur papier mat, broché, 5 fr.

**XX<sup>e</sup> SIÈCLE.** Un volume, 128 reproductions photogr. en pleine page. Broché, 3 fr. 50 ; relié toile, 4 fr. 50 ; sur papier mat, broché, 6 fr.

En vente chez tous les libraires et LIBRAIRIE LAROUSSE, 13-17, rue Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>). (Envoi franco contre mandat-poste.)

## CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

### Vallée du Rhône

#### MONUMENTS ANTIQUES

Le touriste, dont l'itinéraire comprend la traversée de la vallée du Rhône, ne doit pas manquer de s'arrêter pour visiter les monuments antiques.

Un arrêt est obligatoire à Avignon ou à Arles pour faire l'**Excursion des Baux**, par Saint-Rémy, les Baux, Montmajour.

Le service quotidien de correspondance P.-L.-M. par cars automobiles qui fonctionne cette année jusqu'au 1<sup>er</sup> juin, entre Avignon et Arles, permet de faire cette merveilleuse excursion dans les meilleures conditions de confort et de rapidité.

En voici l'horaire :

Avignon.....	départ	7 h. 30
Arles.....	arrivée	12 h.
Arles.....	départ	14 h.
Avignon.....	arrivée	18 h. 30

Prix, dans chaque sens : 15 fr. par personne.

(A découper et à coller page 79 sur l'effigie, donnée par erreur, d'un autre général Langlois.)



Général Langlois.

## CHEMIN DE FER DU NORD

### PARIS-NORD A LONDRES (via Calais ou Boulogne).

**VOIE LA PLUS RAPIDE** : Trajet en 6 h. 45. — **TRAVERSÉE MARITIME LA PLUS COURTE** : 1 heure. *Six services rapides dans chaque sens.*

**SERVICES RAPIDES ENTRE PARIS, LA BELGIQUE, LA HOLLANDE, L'ALLEMAGNE, LA RUSSIE, LE DANEMARK, LA SUÈDE ET LA NORVÈGE.**

		Trajet en			
BRUXELLES	6 express. . .	3 h. 55	BERLIN	5 express. . .	15 h. 31
LA HAYE	3 — . . .	7 h. 30	SAINTE-PÉTERSBOURG	2 — . . .	49 ou 42 h. "
AMSTERDAM	3 — . . .	8 h. 30	MOSCOW	1 — . . .	60 ou 52 h. "
FRANCFORST-SUR-MEIN	3 — . . .	12 h. "	COPENHAGUE	2 — . . .	26 h. "
COLOGNE	6 — . . .	7 h. 29	STOCKHOLM	2 — . . .	42 h. "
HAMBOURG	4 — . . .	15 h. 49	CHRISTIANIA	2 — . . .	48 h. "

#### TRAINS DE LUXE :

**NORD-EXPRESS.** — Tous les jours entre Paris et Berlin. (A l'aller, ce train est en correspondance à Liège avec l'Ostende-Vienne.) — Le train partant de Paris, le lundi, continue sur Varsovie et Moscou, et ceux partant les mercredi et samedi, sur Saint-Pétersbourg.

**PÉNINSULAIRE-EXPRESS.** — Départ de Londres le vendredi et de Calais-Maritime le samedi pour Turin, Alexandrie, Bologne, Brindisi où il correspond avec le paquebot de la Malle de l'Inde.

**CALAIS-MARSEILLE-BOMRAY-EXPRESS.** — Départ de Londres et Calais-Maritime le jeudi pour Marseille, en correspondance avec les paquebots pour l'Egypte et les Indes.

**SIMPSON-EXPRESS.** — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Lausanne, Milan, Venise, Trieste.

**OBERLAND-EXPRESS.** — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Berne et Interlaken, de juillet à septembre et de décembre à février.

**ENGADINE-EXPRESS.** — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Coire et Lucerne, de juillet à septembre, et pour Coire, de décembre à mars.

**CALAIS-MÉDITERRANÉE-EXPRESS.** — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Nice et Vintimille, de nov. à mai.

**TRAIN RAPIDE QUOTIDIEN.** — De Paris-Nord pour Nice et Vintimille, composé de lits salons et voitures de 1<sup>re</sup> classe, de novembre à mai.

**PYRÉNÉES-CÔTE D'ARGENT.** — De Londres, Calais et Paris-Nord pour Biarritz, de décembre à mai.

LIBRAIRIE LAROUSSE, 13-17, rue Montparnasse, PARIS (6<sup>e</sup>)

*Vient de paraître :*

## LES UNIVERSITÉS ET LES ÉCOLES FRANÇAISES

**Enseignement supérieur — Enseignements techniques**

Un volume in-8<sup>e</sup> de 300 pages, contenant une carte en couleurs, sous couverture remplie ..... 2 francs

Cet ouvrage, publié par les soins de l'*Office national des Universités et Écoles françaises*, a pour objet de faire connaître, principalement à l'étranger, l'enseignement supérieur français et les ressources qu'il offre. Il est divisé en deux parties : la première expose d'abord brièvement l'organisation de l'enseignement supérieur, puis donne

les renseignements généraux concernant le fonctionnement des Universités, les règlements communs qui régissent la scolarité, la concession des grades et diplômes, etc. ; la deuxième est une sorte de catalogue des Universités et des principales écoles, où on trouvera indiquées les caractéristiques et particularités de chacune d'elles.

.....  
Envoi franco contre mandat-poste. — En vente chez tous les libraires.

# BIBLIOTHÈQUE LAROUSSE

LA PLUS BELLE COLLECTION DES CHEFS-D'ŒUVRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE : ÉLÉGANTE IMPRESSION SUR BEAU PAPIER (13,5 × 20), TEXTES SOIGNEUSEMENT REVISÉS, NOTICES ET NOTES CRITIQUES SIGNÉES DE PERSONNALITÉS AUTORISÉES, INTÉRESSANTE ILLUSTRATION DOCUMENTAIRE.

VIENT DE PARAITRE

## Rabelais GARGANTUA et PANTAGRUEL

Tomes II et III

Texte transcrit et annoté par Henri Clouzot, conservateur de la Bibliothèque Forney. Deux beaux vol. in-8° (13,5 × 20), illustrés chacun de 4 gravures hors texte. Chaque volume, sous couverture remplie, tranches rognées. . . . . 1 fr. 50  
Relié toile ivoirine. . . . . 2 fr. 50

Paru précédemment : Tome I<sup>er</sup>

Les trois volumes réunis en un seul, rel. demi-peau. 6 francs

L'œuvre de Rabelais, que tout le monde devrait connaître, est malheureusement difficile à lire en raison de la langue archaïque dans laquelle elle est écrite. Tout en respectant le texte original qu'il suit mot pour mot, M. Henri Clouzot l'a transcrit en orthographe moderne et a réussi à la rendre accessible à tous sans rien lui enlever de sa saveur.



courrons vite, l'astronomie est bonne à quelque chose.

Reproduction d'un des hors-texte de l'Émile.

Dernièrement parus dans la même collection :

La Rochefoucauld : Maximes. . . . .	1 vol.
Mme de Sévigné : Lettres choisies illustrées. . . . .	2 vol.
Regnard : Théâtre choisi illustré. . . . .	2 vol.
Voltaire : Œuvre poétique. . . . .	1 vol.
Voltaire : Histoire de Charles XII. . . . .	1 vol.
Diderot : Œuvres choisies illustrées. . . . .	3 vol.
Bernardin de Saint-Pierre : Paul et Virginie. . . . .	1 vol.

Alfred de Vigny : Œuvres illustrées . . . . .	7 vol.
Gérard de Nerval : Œuvres choisies illustrées . . . . .	1 vol.
Murger : Scènes de la vie de Bohème . . . . .	1 vol.
Anthologie des écrivains français des XV <sup>e</sup> et XVI <sup>e</sup> siècles . . . . .	2 vol.
Anthologie des écrivains français contemporains (Poésie) . . . . .	1 vol.

Chaque volume, sous couverture remplie, tranches rognées. . . . . 1 fr. 50  
— relié toile ivoirine, titre bleu et or, tête bleue. . . . . 2 fr. 50

Demandez le catalogue illustré de la collection.

Envoi franco contre mandat-poste ; pour l'étranger, ajouter 20 cent. par volume pour frais d'envoi.

# BIBLIOTHÈQUE RURALE

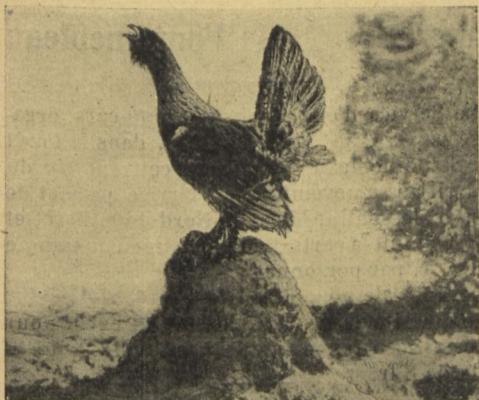
COLLECTION D'OUVRAGES ESSENTIELLEMENT PRATIQUES, A L'USAGE DES AGRICULTEURS, PROPRIÉTAIRES, ETC. (HONORÉE DE NOMBREUSES SOUSCRPTIONS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE).



Vient de paraître :

## L'Élevage pratique du gibier

Par H.-L. Alphonse BLANCHON, Ingénieur agricole  
Préface du C<sup>te</sup> CLARY, Président du Saint-Hubert-Club de France



Grouse (grav. extraite de *L'Élevage pratique du gibier*).

Races de faisans acclimatés — Gibier à plumes à introduire — Élevage du faisan d'après le système français — Élevage d'après le système anglais — Élevage de la perdrix — Élevage du canard sauvage — Élevage du gibier à poil — Repeuplement — Créations de couverts à gibier — Causes de la diminution du gibier — Maladies du gibier.

Un volume in-8°, illustré de 176 gravures. Broché, 3 fr. ; relié toile, 4 francs.

La chasse compte aujourd'hui de nombreux adeptes : le gibier naturel ne pouvant plus suffire, il faut remédier par des moyens artificiels à l'insuffisance de la nature, et l'élevage, qui était naguère l'exception, fait à présent partie de l'économie de toute chasse bien organisée. On trouvera dans cet ouvrage très sérieusement documenté, toutes les méthodes en usage, celles qui ont fait leurs preuves, comme aussi les plus modernes. Le texte est illustré de belles reproductions photographiques, qui constituent une véritable démonstration par l'image des progrès réalisés dans l'art d'élever le gibier.

*Ouvrage couronné par la Société des Agriculteurs de France (Prix agronomique).*

○ ○ ○

### Parus précédemment :

<b>L'Agriculture moderne</b> , encyclopédie de l'agriculteur, par V. SÉBASTIAN, chimiste agronome, ancien directeur de station expérimentale. 560 pages. 671 gravures. 4 <sup>e</sup> édition. Broché, 5 fr. ; relié toile.....	6 fr. 50
<b>La Ferme moderne</b> , traité des constructions rurales, par ABADIE, ingénieur agronome, professeur de génie rural à l'Ecole nationale d'Agriculture de Rennes. 390 gravures et plans. 3 <sup>e</sup> édition. Broché, 3 fr. ; relié toile. 4 francs	
<b>Les Industries de la Ferme</b> , par LARBALÉTRIER. 161 gravures, 2 <sup>e</sup> édition. Broché, 2 fr. ; relié toile.....	3 francs
<b>L'Outillage agricole</b> , par H. DE GRAFFIGNY. 240 gravures. 3 <sup>e</sup> édition. Broché, 2 fr. ; relié toile.....	3 francs
<b>Comptabilité agricole</b> et guide pratique de l'épargne, par H. BARILLOT, professeur à l'École des Hautes Études commerciales ( <i>Médaille d'or, Exposition Universelle de 1900</i> ). 4 <sup>e</sup> édition. Broché, 2 fr. ; relié toile....	3 francs
<b>La Culture profonde</b> et les améliorations foncières, par R. DUMONT. 33 gravures. Broché, 1 fr. 50 ; relié toile.....	2 fr. 25
<b>Rotations et assolements</b> , par F. PARISOT, professeur à l'École nationale d'Agriculture de Rennes. Broché, 2 fr. ; relié toile.....	3 francs
<b>Les Sols humides</b> , par R. DUMONT ( <i>Ouvrage couronné par la Société des Agriculteurs de France</i> ). 52 gravures. Broché, 2 fr. ; relié toile....	3 francs
<b>Prairies et pâturages</b> (Praticulture moderne), par H. COMPAIN, chef des cultures à l'Ecole nationale d'Agriculture de Rennes. 181 grav. Br. 3 francs Relié toile.....	4 francs
<b>Le Bétail</b> , par TRONCET et TAINTURIER. 100 grav. 5 <sup>e</sup> édition. Broché. 2 francs Relié toile.....	3 francs
<b>La Laiterie moderne</b> , par P. WAUTERS, inspecteur adjoint au ministère de l'Agriculture de Belgique, et M <sup>me</sup> HAENTJENS, inspectrice des écoles ménagères agricoles de Belgique. 75 gravures. Broché, 2 fr. ; rel. toile. 3 francs	
<b>La Médecine vétérinaire à la ferme</b> , par le Dr MOUSSU, professeur à l'Ecole vétérinaire d'Alfort. 85 grav. 2 <sup>e</sup> édition. Br. 3 fr. ; rel. toile. 4 francs	
<b>La Basse-Cour</b> , par TRONCET et TAINTURIER. 80 grav. 3 <sup>e</sup> édition. Br. 2 francs Relié toile.....	3 francs
<b>Élevage en grand de la volaille</b> , par W. PALMER, traduit de l'anglais par L. JACOT. 15 gravures. 3 <sup>e</sup> édition. Broché, 1 fr. 50 ; relié toile....	2 fr. 25
<b>L'Arboriculture fruitière en images</b> , par J. VERCIER, professeur spécial d'horticulture de la Côte-d'Or ( <i>Médaille d'or de la Société nationale d'Agriculture de France</i> ). 250 pages, 101 planches constituant une véritable démonstration par l'image. 2 <sup>e</sup> édition. Broché, 3 fr. ; relié toile.....	4 francs
<b>L'Arboriculture pratique</b> , par TRONCET et DELIÈGE. 190 gravures. 7 <sup>e</sup> édition. Broché, 2 fr. ; relié toile.....	3 francs
<b>Le Pommier à cidre</b> et les meilleurs fruits de pressoir, par Eug. FAU, professeur spécial d'agriculture. 30 grav. et 32 planches hors texte. Br. 2 francs Relié toile.....	3 francs
<b>La Viticulture moderne</b> , par G. DE DUBOR. 100 gravures. 5 <sup>e</sup> édition. Broché, 2 fr. ; relié toile.....	3 francs
<b>Le Jardin potager</b> , par TRONCET. 190 gravures. 9 <sup>e</sup> édition. Broché. 2 francs Relié toile.....	3 francs
<b>Le Jardin d'agrément</b> , par TRONCET. 150 grav. 6 <sup>e</sup> édition. Broché. 2 francs Relié toile.....	3 francs
<b>La Fumure raisonnée</b> , par R. DUMONT ( <i>Ouvrage couronné par la Société des Agriculteurs de France</i> ). Trois volumes : Légumes et cultures maraîchères. 40 gr. Broché, 3 fr. ; relié toile. 4 francs Arbres fruitiers et vigne. 11 gravures. Broché, 3 fr. ; relié toile. 4 francs Fleurs et plantes ornementales. 21 grav. Broché, 2 fr. ; relié toile. 3 francs	
<b>Pisciculture pratique</b> , par A. HUMBERT, ingénieur agricole. 125 gravures. Broché, 3 fr. ; relié toile.....	4 francs
<b>L'Apiculture moderne</b> , par A.-L. CLÉMENT, vice-président de la Société centrale d'Apiculture. 153 grav. 8 <sup>e</sup> édition. Broché, 2 fr. ; relié toile. 3 francs	
<b>Destruction des insectes</b> et autres animaux nuisibles, par A.-L. CLÉMENT. 400 gravures. Broché, 2 fr. ; relié toile.....	3 francs
<b>Les Animaux de France</b> , utiles et nuisibles, par A.-L. CLÉMENT et TRONCET. 160 gravures. 2 <sup>e</sup> édition. Broché, 2 fr. ; relié toile.....	3 francs
<b>Écoles et cours d'agriculture</b> , par DUGUAY. 39 grav. Broché. 1 franc	

Envoi franco contre mandat-poste.



# LIQUEUR

# BÉNÉDICTINE

Publi. C. MAILLARD.

## LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

Revue illustrée paraissant le Dimanche  
Directeur, Rédacteur en Chef: ADOLPHE BRISSON

La Revue LES ANNALES universellement répandue, propagatrice des saines idées morales et de la bonne littérature, l'amie et la conseillère de la famille, est lue à tous les foyers de France.

Les ANNALES publieront en 1914, entre autres œuvres inédites :

Le Retour de l'île d'Elbe, par FRÉDÉRIC MASSON, de l'Académie française  
Mme de Sévigné et sa Fille, par ÉMILE FAGUET, de l'Académie française.  
Le Progrès Social, par ÉDOUARD HERRIOT, Sénateur, Maire de Lyon.

Les 23 Amies de Liszt, d'après sa correspondance recueillie et commentée par Michel Delines.  
Des Romans inédits de JEAN RICHEPIN, JEAN AICARD, FRANÇOIS FABIÉ, ANDRÉ LICHTENBERGER, etc., etc.  
Des Dialogues inédits de GYP : *Les Possédées*.

Abon' 1 an: (52 N°) France, 10 fr. — Étranger, 15 fr.  
51, rue St-Georges, Paris. Le numéro 25 centimes.

PRODUITS DE RÉGIME CH. HEUDEBERT

## "MOFÉOL"

Préparation caféiforme n'ayant aucun des inconvénients du café  
120, Faubourg Saint-Honoré, Paris. Téléphone 582-52

PRODUITS DE RÉGIME CH. HEUDEBERT

## PAIN "ESSENTIEL"

en biscuits de 10 grammes chacune avec ou sans chlorure de Sodium.  
Riche en azote et en phosphates organiques ne laissant pas de résidus toxiques.  
120, Faubourg Saint-Honoré, Paris. Téléph. 582-52

Les Ennemis des plantes cultivées (maladies, insectes), traité complet de pathologie et de thérapeutique végétales, par Georges TRUFFAUT. Beau volume in-8°, illustré de nombreuses gravures et de 53 planches hors texte, broché... 10 francs

En vente chez tous les libraires  
et LIBRAIRIE LAROUSSE, 13-17, rue Montparnasse, Paris.  
(Envoi franco contre mandat-poste.)



## SUN VISIBLE

Par la netteté et la précision de son écriture incomparable, la SUN se distingue de toutes ses devancières. — Prix : 375 fr.

Remise au comptant. — Vente à terme.  
Catalogue L franco. — Cie SUN, 8, rue Choiseul, PARIS



## TRICOTAGE

MONFORT, Constr'  
1, Avenue Victoria, 1, PARIS  
TARIF FRANCO

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

## EXCURSIONS

en auto-cars

dans la Forêt de Fontainebleau

Le Service d'excursions par auto-cars, organisé par la Compagnie P.-L.-M., dans la Forêt de Fontainebleau, fonctionne cette année du 9 avril au 2 novembre. Ce service permet de visiter, le matin, la partie Nord de la Forêt et l'après-midi la partie Sud, moyennant la somme de 11 fr. par personne.

Le touriste pourra, s'il le désire, n'effectuer que la visite de la partie Nord de la Forêt, pour le prix de 5 fr., ou de la partie Sud, pour le prix de 8 fr.

Pour plus de détails,  
consulter les prospectus spéciaux.

## La PHOTOGRAPHIE des COULEURS AVEC LES PLAQUES AUTOCHROMES LUMIÈRE

est plus simple et plus facile que la Photographie en noir.  
Reproduction exacte de toutes les Couleurs de la nature.

En Excursion, en Voyage, à la Campagne

LES

## Comprimés Vichy-État

Permettent de transformer instantanément n'importe quelle eau potable en

## EAU ALCALINE GAZEUSE

renfermant tous les principes des Eaux de Vichy

Les COMPRIMÉS VICHY-ÉTAT ne se vendent qu'en flacons de 100 comprimés marqués 2 francs;

il suffit de 3 à 5 comprimés pour un verre d'eau.

La Maison fleurie, par F. FAIDEAU. Broché, 0 fr. 90; relié toile, 1 fr. 20. (Chez tous les libraires.)